

Mgr H. CONVERT

LE SAINT CURÉ D'ARS ET LA FAMILLE

AVANT-PROPOS

Un jurisconsulte du XVI^e siècle, Jean Bodin a défini l'ordre fondamental d'une société : «Le droit gouvernement de plusieurs mesnages et de ce qui leur est commun avec puissance souveraine». Quant au ménage, il est «le droit gouvernement de plusieurs subjects sous l'obéissance d'un chef de famille».

Ce sont les familles qui font la société et celle-ci n'est que l'image de celles-là. Que l'austérité des mœurs règne dans les familles, que la religion y commande en maîtresse toujours obéie, que l'ordre hiérarchique y soit fidèlement observé, nous aurons une société où les principes religieux pénétreront les lois et régleront la conduite publique de la nation, où fleuriront les bonnes mœurs, où l'autorité sera debout : ce sera «le droit gouvernement de tous les mesnages», car «si les unités sont fortes, les groupes gardent leur consistance».

Qu'au contraire, «les unités se dissolvent, tout se désagrège et s'en va à la mort». N'est-ce point ce qui se passe sous nos yeux ? «Dans la masse des familles françaises», le père et la mère découronnés, se sont faits les esclaves de leurs enfants qui les tyrannisent, les principes de la vie chrétienne ont été rejetés comme des liens incompatibles par leur rigueur avec la tendresse de l'âge et les aspirations modernes à la liberté, l'amour de la jouissance est l'idole à laquelle on sacrifie tout, son or, son temps, sa conscience et jusqu'à la perpétuité de son nom : la famille est disloquée, réduite à l'état de décomposition. Or, par une suite nécessaire, la société qui n'est que la collection de «plusieurs mesnages», se trouve intoxiquée et penche vers sa ruine : l'esprit de révolte en soulève toutes les parties les unes contre les autres, un égalitarisme à outrance en supprime tout «droit gouvernement», le manque de caractère et d'initiative y produit une stagnation morbide, symptôme d'une mort prochaine. La société a donc sa base dans la famille. C'est en elle aussi «que la religion trouve son meilleur appui. Où les enfants apprennent-ils mieux à prier que sur les genoux de leur mère ? où commencent-ils à aimer l'Église et où sentent-ils naître dans leur cœur le désir de se dévouer pour elle, sinon auprès de leur père ? Les exemples de vie chrétienne pratiquée intégralement par des êtres aimés sont plus efficaces que toutes les autres leçons. C'est au foyer domestique que le christianisme trouvera, s'il le faut, son suprême asile. Même les prêtres bannis ou emprisonnés, les pères et les mères seraient encore là pour transmettre aux enfants la croyance en Dieu».

Le Curé d'Ars avait conscience de ces vérités, et en travaillant au bien particulier de sa paroisse, il travaillait au bien général de la société et de l'Église. Pendant quarante ans, sa sollicitude pastorale fut en grande partie employée à restaurer et à maintenir dans la famille la sainteté des mœurs, l'exercice de l'autorité, la pratique de la religion, à inspirer aux parents, le sentiment de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Nous le verrons à l'œuvre dans les pages qui suivent. N'y cherchons pas de théories. Le Curé d'Ars n'était pas homme d'abstractions stériles. Il va droit au but, stigmatisant les désordres, flagellant les abus, montrant la voie que l'on a quittée et que l'on doit reprendre sous peine de glisser dans l'abîme. Qu'importe la rhétorique ? L'art de bien dire est celui qui redresse les âmes, les tourne vers Dieu et les remplit de son amour.

Notre Saint nous offre ainsi, chemin faisant, le tableau d'une paroisse où le sensualisme a accumulé de lamentables ruines. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il les a relevées et qu'après quelques années d'apostolat, les familles d'Ars reflétaient assez bien l'intérieur de la Sainte Famille de Nazareth. Nous le montrerons aussi au cours de cette étude.

PREMIÈRE PARTIE LE MARIAGE.

CHAPITRE PREMIER

NATURE ET EFFETS DU SACREMENT DE MARIAGE. - DES EMPÊCHEMENTS DE MARIAGE. - DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR LE BIEN RECEVOIR.

§1. - Nature et effets du sacrement de mariage.

«Si je demandais à un enfant ce que c'est que le sacrement de mariage, il me répondrait : c'est un sacrement qui a été institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ et qui donne les grâces nécessaires pour sanctifier ceux qui se marient selon les lois de l'Église.

Le mariage est un contrat établi par Dieu lui-même.

C'est pour tous, infidèles et chrétiens, un contrat indissoluble que la mort seule peut briser.

Il confère aux époux un droit réciproque sur leur corps en vue de la génération et de la propagation de l'espèce.

Il les oblige à se garder une fidélité mutuelle et inviolable, à cohabiter, à bien élever leurs enfants et à s'entraider.

Pour les chrétiens ce contrat, avec ses caractères et ses obligations, est de plus le signe productif de la grâce, car il a été transfiguré par le Christ qui l'a élevé à la dignité de sacrement.

Au moment précis où les époux se lient par un consentement exprimé d'une manière sensible, ils reçoivent un surcroît de grâce sanctifiante et une réserve de grâces actuelles qui jailliront en temps opportun pour affermir l'amour conjugal, refréner la concupiscence, supporter les charges communes, rester fidèles l'un à l'autre et gouverner chrétiennement leur famille ; au même instant, les vertus théologiques et morales prennent en eux une nouvelle vigueur, la charité surtout se perfectionne, la fidélité s'affermi, la patience devient plus résistante, la piété plus profonde.

Le Saint Curé d'Ars insiste particulièrement sur les grâces de patience que donne le sacrement de mariage et s'applique à en montrer la nécessité.

«Il y a dans le mariage, dit-il, bien des misères à souffrir. Combien de pauvres femmes qui sont obligées de passer leur vie avec des maris dont les uns sont des hommes emportés, qu'un rien fait mettre en colère ; semblables à des lions, ils sont toujours après elles, ils les disputent et souvent même les maltraitent; ils ne peuvent les voir manger. Elles meurent de chagrin ; il est bien rare qu'elles passent un jour sans verser des larmes. D'autres ont des maris qui mangent tout ce qu'ils ont dans les cabarets, tandis qu'une pauvre femme périt de misère avec ses enfants dans la maison.

«Ce que je dis des maris, je le dis pareillement des femmes. Combien de maris qui ont des femmes qui ne leur disent jamais un mot de bonne grâce, qui les méprisent, que délaissent tout ce qu'il y a dans la maison, qui ne font que les disputer du matin au soir !

«Vous conviendrez avec moi que, pour souffrir tout cela de manière à le rendre méritoire pour le ciel, il faut une grâce extraordinaire. Eh bien ! si vous avez reçu toutes les grâces que donne ce sacrement, vous en aurez un trésor infini, et elles vous rendront toutes ces misères supportables, sans vous en plaindre. Mais d'où vient que cet homme ne peut souffrir les défauts qu'il aperçoit dans sa femme, et que la femme maudit à chaque instant son mari ? C'est que ces personnes n'ont pas reçu les grâces du sacrement de mariage. Elles ne peuvent donc qu'être malheureuses».

Toutefois, qu'elles se consolent : si elles veulent sincèrement se convertir et mener une vie désormais chrétienne, reçu d'une manière valide quoique infructueuse, le sacrement peut revivre aussi longtemps que dure le lien conjugal, donc produire la grâce pour toutes les circonstances et tous les temps dans lesquels la vie commune des époux chrétiens la requiert.

§2. Des empêchements de mariage.

Le mariage étant, pour les chrétiens, un sacrement, il n'appartient qu'à l'Eglise de déterminer, dans l'intérêt du salut des âmes les conditions de sa célébration.

Or, l'Eglise a établi des empêchements. Ce sont des obstacles à la célébration du mariage, posés par les lois naturelle et religieuse. Les uns rendent le mariage nul ; ce sont les empêchements dirimants. «Les personnes, qui seraient mariées avec quelques-uns de ces empêchements, ne seraient pas mariées, leur vie ne serait qu'une fornication continuelle». Les autres rendent le mariage illégitime sans faire cependant qu'il soit nul, ce sont les empêchements prohibitifs. Tel est, par exemple, «le vœu simple de chasteté, de six mois, un an, et le reste... »

Les empêchements de mariage «sont très sages, et l'Eglise a fait ses lois, assistée, dirigée par le Saint-Esprit».

« Voici les empêchements dirimants qui se rencontrent le plus souvent : le premier, c'est la parenté jusqu'au troisième degré inclusivement ; le second, c'est l'affinité, c'est-à-dire qu'un veuf ne peut épouser les parents de sa défunte jusqu'au deuxième degré, ni la veuve les parents de son défunt ; le troisième, c'est la parenté spirituelle, c'est-à-dire que les parrains et marraines ne peuvent se marier avec les enfants qu'ils ont tenus sur les fonts ni le ministre avec le sujet du sacrement ; le quatrième, c'est l'honnêteté publique, c'est-à-dire que quand deux personnes ne sont mariées que civilement ou vivent en concubinage public et notoire, l'une d'elles ne peut se marier avec l'enfant ou le petit-enfant de l'autre. Il en serait de même dans le cas d'un mariage invalide.

«Ce sont les principaux empêchements que doivent connaître les fidèles. Il y en a d'autres qui sont moins communs ; quelques-uns qui sont secrets et infamants, comme l'adultère et l'homicide ; ceux qui sont coupables de ces derniers doivent en avertir leur confesseur».

L'Eglise accorde parfois dispense de certains empêchements, en faisant faire quelque aumône à ceux qui la demandent. Mais n'oubliez jamais que toutes les dispenses que l'on sollicite et où on ne dit pas bien les choses telles qu'elles sont, ne valent rien. Le Saint-Siège n'accorde dispense qu'à la condition que ce que l'on dit soit véritable ; de sorte que si ce que nous disons n'est pas bien vrai, c'est-à-dire si vous donnez des raisons qui ne sont pas où que vous les augmentiez, vos dispenses ne valent rien, par conséquent votre mariage est nul. C'est-à-dire que vous n'êtes pas mariés et que vous avez commis un sacrilège en voulant ainsi recevoir le sacrement de mariage ; et tous les sacrements que vous recevez dans la suite sont de même sacrilèges. Hélas ! que le nombre en est grand et qui dorment tranquilles, tandis que le démon leur creuse un enfer éternel !

«Vous ne devez donc jamais donner des raisons qui ne sont pas, et si vos pasteurs ne les trouvent pas bonnes, prenez bien garde de ne pas les presser en leur disant que vous vous mettez tout de même ensemble».

Avant la célébration du mariage «l'on publie trois dimanches de suite les personnes qui veulent se marier, et cela pour deux raisons : la première, pour inviter tous les fidèles à prier pour eux, afin que Dieu leur accorde les grâces qui leur sont nécessaires pour entrer saintement dans cet état. La deuxième raison, c'est pour découvrir les empêchements qui pourraient mettre obstacle à ce mariage».

Quand on fait ces publications, «si vous pensez que le prêtre ne sait pas les empêchements, soit que les fiancés les lui cachent, soit pour un autre motif, vous êtes obligés de les lui faire connaître, sans quoi vous commettriez un gros péché mortel. Il y en a qui les cachent autant qu'ils peuvent, par crainte de demander dispense et qu'il ne leur en coûte quelque chose».

§ 3. - Dispositions nécessaires pour bien recevoir le sacrement de Mariage.

La première «est d'être en état de grâce, c'est-à-dire d'avoir fait une bonne confession de tous ses péchés, avec un vrai désir de ne plus les commettre, car le mariage est un sacrement des vivants ; à défaut d'être en état de grâce pour le recevoir, on commet un sacrilège». Il faut ensuite «être suffisamment instruit de ses devoirs pour les pratiquer soi-même et pour apprendre à ses enfants ce qu'ils doivent faire afin de vivre chrétiennement». Il est en particulier nécessaire de connaître les principaux mystères de la foi et d'être bien instruit des sacrements, de leurs effets, des dispositions qu'ils exigent.

«Hélas ! que la profanation de ce sacrement peuple les enfers !» Il y a tant d'époux qui, le recevant mal, se privent des grâces qu'il devait leur apporter et inaugurent la vie commune par un sacrilège !

Il y a tant d'époux ignorants des vérités de la foi et des devoirs de la vie chrétienne !

Outre qu'ils exposent ainsi leur salut éternel, «qui pourrait conter l'état déplorable des enfants qui naissent de tels mariages ? Vous les voyez souvent vivre presque comme des bêtes. D'abord les parents n'ont jamais su leur religion, par conséquent ils ne peuvent pas l'apprendre à leurs enfants. Hélas ! des enfants qui ont dix ou onze ans ne savent pas seulement leur prière ni un mot de leur religion, ils n'ont déjà que des juréments et de mauvais propos à la bouche. Hélas ! que de personnes mariées et d'enfants damnés !»

CHAPITRE II

DE LA VOCATION AU MARIAGE. - DE LA VIRGINITÉ CHRÉTIENNE ET DU CÉLIBAT RELIGIEUX.

§1. - De la vocation au mariage.

«Chacun doit entrer dans l'état où Dieu l'appelle, et nous pouvons dire que beaucoup de chrétiens se damnent parce qu'ils ne suivent pas leur vocation, soit qu'ils ne la demandent pas à Dieu, soit qu'ils se rendent indignes de la connaître par leur mauvaise vie».

Y a-t-il une vocation au mariage ? Oui, parce que c'est un état voulu de Dieu. Il importe donc de savoir si l'on y est appelé.

«Lorsque l'on veut entrer dans l'état ecclésiastique, ou dans un monastère, ou même rester dans le célibat, l'on consulte, l'on prie, l'on fait de bonnes œuvres afin de bien demander à Dieu la grâce de connaître sa vocation. Quoique dans l'ordre religieux tout nous porte au bon Dieu, tout nous éloigne du mal, malgré cela, l'on prend beaucoup de précautions», de peur de s'engager témérairement. Mais pour le mariage, ou il est si difficile de se sauver, où pour mieux dire, il y en a tant qui se damnent (car c'est l'état qui renferme le plus de difficultés au point de vue du salut), on y entre souvent à la légère, sans réflexion, sans conseil, on se laisse aller au gré des caprices ou des passions, et le Maître seul, Celui qui de toute éternité a fixé notre destinée, est laissé de côté. On l'ignore.

Que faire donc pour savoir si l'on est appelé à l'état du mariage ?

1° «Avant toute démarche recueillez- vous. Faites silence dans votre âme, et écoutez la voix secrète par laquelle Dieu a coutume de parler à ses élus. Suppliez-le, par une prière ardente, de vous faire connaître ses desseins sur vous. A cette prière, ajoutez, pour fléchir le Seigneur, quelques bonnes œuvres et quelques sacrifices.

2° «Dieu vous ayant doué de discernement et de la raison, examinez loyalement où vous poussent vos goûts, ce que vos aptitudes vous permettent de réaliser. Et si tout vous incline vers le mariage, le besoin d'une vie intime à deux, l'amour des enfants, la nécessité pour pratiquer la vertu, demandez-vous si votre caractère est susceptible de se plier aux multiples exigences de la vie conjugale ; si votre santé peut supporter le fardeau de la paternité ou de la maternité.

3° «Allez trouver ceux que Dieu a mis sur terre pour être vos guides. Adressez-vous tout d'abord à votre directeur de conscience. Consultez aussi vos parents ; ce sont vos conseillers naturels».

§ 2. - De la Virginité chrétienne et du célibat religieux.

On l'a déjà remarqué : le Curé d'Ars déploie dans son sermon sur le mariage qu'il y ait un si grand nombre de chrétiens qui se damnent en cet état. Il va même jusqu'à affirmer que «le plus grand nombre de gens mariés seront damnés». Quel est le sens de cette affirmation ?

Le Saint a-t-il parlé d'une manière absolue ? Il en faudrait conclure qu'il a condamné le mariage comme un guet-apens tendu par le Créateur et dans lequel tombe fatalement la généralité des hommes, comme un état dangereux pour le salut que la grâce de la Rédemption a été impuissante à sanctifier.

Telle, assurément, n'est point sa pensée.

S'il a prononcé de ces sentences qui font frémir et qui provoquent le plus vif étonnement chez les gens irréflechis, elles ne caractérisent pas un état de vie, elles peignent une situation particulière. Là, comme presque partout, le Curé d'Ars s'est énoncé en praticien averti qui a vu, qui compare et qui juge ; il n'a pas formulé une doctrine. Le champ de son expérience, grâce à la foule des pèlerins qui venaient à lui de toutes parts, était immense : il a vu le mariage communément profané soit qu'on ne se préparât pas à le recevoir, soit qu'on y portât des mœurs toutes païennes et qu'on en violât outrageusement les lois les plus saintes, et cette vision a arraché de son âme ce cri de douleur qu'il jette sous toutes les formes : «Hélas ! que, de gens mariés

iront brûler dans les abîmes !» Ils seront damnés, non que l'état qu'ils ont embrassé ne soit saint, mais parce qu'ils n'ont pas vécu conformément à la sainteté de cet état ; non que les grâces nécessaires à sa sanctification leur aient fait défaut, mais parce qu'ils ne se sont pas souciés de les acquérir ou qu'ils les ont dédaignées ; non que les réelles difficultés qu'ils ont rencontrées dans l'accomplissement de leurs devoirs d'état n'aient pu être aisément vaincues, mais parce qu'ils n'ont pas eu le courage d'en triompher.

Le salut est, en effet, plus difficile dans le mariage que dans le célibat religieux. Saint Paul l'avait dit avant le Curé d'Ars : «Ceux qui sont engagés dans le mariage, auront la tribulation de la chair... Je veux que vous soyez sans sollicitude : celui qui n'a point d'épouse, s'occupe des choses du Seigneur et cherche à Lui plaire ; celui qui a une épouse, est préoccupé des choses du monde et du soin de plaire à son épouse, et il est partagé... La femme qui n'est pas mariée et la vierge pensent à ce qui est du Seigneur et cherchent à être saintes de corps et d'esprit ; mais celle qui est mariée pense aux choses du monde et cherche à plaire à son mari».

A propos de ces paroles de saint Paul, les Commentateurs et les Pères s'étendent au long sur les peines et les dangers du mariage. Saint Jérôme écrivant à Eustochie, lui parle des douleurs de l'épouse, des cris importuns des enfants, de la viduité qui suit quelque fois de près les noces.

«La vertu, dit saint Jean-Chrysostome, devient d'autant moins facile que le soin d'une épouse et l'inquiète sollicitude des enfants, arrêtent l'âme et la ramènent forcément aux préoccupations de la terre... ; aussi est-il vrai de dire que si l'homme trouve dans la femme quelques secours pour la pratique d'une vertu faible et médiocre, la femme lui est un obstacle dès qu'il veut marcher dans la loi de la perfection. Quand on suit un sentier étroit et bordé d'épines, on ne peut se garantir des unes qu'en se déchirant aux autres. C'est ainsi que dans le mariage, une souffrance évitée en amène une plus grande encore».

Est-ce à dire que l'on ne puisse pas se sanctifier dans le mariage, si c'est Dieu qui y appelle et que l'on y apporte les dispositions convenables ? Le Bienheureux résout la question en citant un trait de «saint François de Sales qui, étant au collège, s'entretenait un jour avec un de ses compagnons de l'état où ils entreraient. Saint François lui dit : je crois que la bon Dieu m'appelle à être prêtre ; j'y trouve tant de moyens de m'y sanctifier et d'y gagner des âmes à Dieu, que d'y penser, je me sens le cœur tout rempli de joie ; combien je me trouverais heureux si je pouvais bien convertir des pécheurs à Dieu ! Pendant l'éternité je les entendrai chanter les louanges de Dieu dans le ciel. L'autre lui dit : je crois que Dieu m'appelle dans l'état du mariage et que j'aurai des enfants et que j'en ferai de bons chrétiens, et que moi-même je m'y sanctifierai.

«Tous les deux suivirent une vocation bien différente, puisque l'un fut prêtre et évêque, l'autre fut dans le mariage. Cependant tous deux sont saints. Celui qui se maria eut des garçons et des filles : un de ses garçons fut archevêque qui a été un saint ; un, religieux ; un autre, président dans une chambre, qui fit de sa maison presque un monastère : il se levait tous les jours à quatre heures du matin, à cinq heures, il faisait la prière avec tous ses domestiques, les instruisait chaque jour. Plusieurs de ses filles furent religieuses, de sorte, nous dit saint François de Sales, que tous, dans cette famille, furent des modèles de vertu dans le pays où ils furent placés. Vous voyez donc que, quoiqu'il soit difficile de se sauver dans l'état du mariage, ceux qui y sont appelés, s'ils y apportent de bonnes dispositions, peuvent cependant espérer de s'y sanctifier».

Ce n'est pas déprécier le mariage, observe saint Jérôme, que de lui préférer la virginité. L'argent cesse-t-il d'être l'argent parce que l'or est plus précieux que lui ? Est-ce faire injure à l'arbre que de préférer les fruits à la racine et aux feuilles ? Comme l'arbre produit des fruits, le mariage produit le célibat, et plus on estime le célibat, plus on fait honneur au mariage qui donne naissance aux vierges».

Ceux qui sont affranchis des liens du mariage, dit un grand théologien, sont plus capables d'embrasser l'état de perfection que ceux qui sont mariés. La chasteté parfaite n'est pas seulement recommandable parce qu'elle rend l'homme plus libre et plus apte à vaquer aux choses spirituelles mais encore parce qu'elle est par elle-même plus aimable, meilleure et plus honnête, parce qu'elle a plus de mérites. Autant qu'il dépend d'elle, la chasteté unit le cœur à Dieu et soustrait l'homme à la vie animale, pour l'élever à une vie spirituelle. C'est pourquoi les Pères comparent la virginité à l'état et à la perfection angéliques, selon cette parole du Sauveur : «Ils ne se marieront pas et seront comme les anges de Dieu dans le ciel».

C'est cette excellence de la chasteté, autant que les dangers du mariage, qui faisait dire au Curé d'Ars : «Oh ! que ceux que Dieu n'appelle pas à l'état du mariage sont heureux ! Oh ! que d'actions de grâces ils doivent rendre à Dieu de les exempter de tant de dangers de se perdre, sans compter qu'ils seront bien plus près de Dieu dans le ciel, que toutes leurs actions seront bien plus agréables à Dieu, que leur vie sera plus douce, leur éternité plus heureuse. Mon Dieu ! qui pourra bien comprendre cela ? Hélas ! presque personne, parce que chacun suit, non sa vocation, mais la pente de ses passions».

Notre Saint célébrait si souvent les gloires de la virginité chrétienne, les prérogatives de la parfaite pureté et du célibat religieux, qu'il en inspira l'amour à beaucoup de personnes. Le lis attire par sa splendeur immaculée et par la suavité de son parfum. La prédication du Curé d'Ars exhalait au loin la pureté de son âme angélique, révélait l'éclatante beauté de ces lis dont se nourrit l'Agneau divin et lui gagnait les cœurs droits et simples. Que d'âmes il envoya dans le cloître ou la vie religieuse : lis qui devaient croître et s'épanouir à l'abri du souffle délétère du monde, pour Dieu seul et sous le seul regard de Dieu ! Que d'âmes fortes se groupèrent autour de la sienne, à Ars même et sous sa direction immédiate : lis qui voulurent être cultivés par la main virginale de l'homme de Dieu ! Il les avait lui-même plantés dans le jardin de saint Sixte et de sainte Philomène, il les arrosait avec amour et en suivait les progrès avec un zèle vigilant. On en admirait la céleste beauté, on se sentait meilleur et moins terrestre auprès d'eux. Des hommes, des femmes surtout, nous en avons encore connu un bon nombre, ravis par la chasteté parfaite, l'avaient généreusement embrassée, parfois même en avaient fait le vœu. Leur vie mortifiée n'était qu'un cantique d'adoration, d'action de grâces et d'amour qui s'élevait de ce petit coin de terre privilégié en l'honneur du Dieu trois fois saint, et dont les accords allaient se confondre avec «le cantique nouveau que chantent dans les cieux les prémices des élus, les consacrés à Dieu et à l'agneau car ils étaient vierges».

CHAPITRE III.

DE LA PRÉPARATION AU MARIAGE. - DES FIANÇAILLES.

§ 1 - Préparation éloignée.

Vous vous êtes décidé entre l'état de vie parfaite et l'état de vie commune : c'est le mariage qui a vos préférences.
«Que faire pour y entrer saintement» et être heureux ?

1° Que vos intentions soient surnaturelles. Ne vous mariez pas à la manière des païens, uniquement pour laisser à des enfants votre nom et vos biens, pour avoir une compagne qui vous aide dans les soins de la vie, pour la beauté et les agréments, par intérêt. Mariez-vous en vue de plaire à Jésus-Christ, de suivre la voix de Dieu qui vous appelle dans cet état, d'élever chrétiennement les enfants qu'il lui plaira de vous donner ; proposez-vous le salut de votre âme.

2° Faites un bon choix.

a)«Dans une démarche si importante, ne faites rien avec précipitation et ne manquez jamais de consulter vos parents ; ne concluez rien sans leur consentement. Les parents de leur côté, ne doivent jamais forcer leurs enfants à prendre des personnes qu'ils n'aiment pas, parce qu'ils ne pourraient qu'être malheureux l'un et l'autre».

b)Demandez à Dieu, par la prière et les autres bonnes œuvres, de vous faire connaître celui ou celle qu'il vous destine, car l'on dit qu'afin qu'un mariage soit bien fait, c'est-à-dire heureux, il faut qu'il soit fait dans le ciel avant de l'être sur la terre.

c)«Choisissez toujours une personne qui a de la piété ; vous devez la préférer, quand même elle aurait moins de bien, parce que vous êtes sûr que Dieu bénira votre mariage. Au lieu que ceux qui n'ont point de religion, leur bien périra en peu de temps. Il ne faut pas faire comme plusieurs qui prennent un garçon ivrogne et mauvais sujet en disant que, quand il sera marié, il se corrigera. C'est tout le contraire, il ne deviendra que plus mauvais, et vous passerez votre vie dans une espèce d'enfer. Hélas ! que ces mariages sont épais.

d)Pouvez-vous voir la personne à laquelle vous avez l'intention de vous unir, et vous entretenir avec elle ? Oui, c'est même nécessaire, à moins que vous ne vous connaissiez depuis votre enfance ou que vous n'ayez eu l'occasion de vous étudier à loisir avant qu'il fût question de mariage, car vous ne pouvez prudemment épouser un inconnu : or vous ne sauriez connaître quelqu'un parce qu'une première visite vous a montré son visage extérieur.

Mais ces entrevues ont leurs dangers ; elles doivent donc être pleines de réserve et ne pas être trop souvent répétées : «Soyez aussi réservés, pendant ce temps, que vous l'êtes avec vos sœurs ; tout ce que vous feriez de plus serait un péché. Ne vous parlez jamais seuls, ni le jour ni la nuit, sans la présence de vos parents , et ne vous permettez jamais la moindre familiarité ni la moindre parole indécente, sans quoi vous êtes sûrs d'éloigner Dieu de vos noces. Et si Dieu n'y assiste pas, ce sera le démon.

Hélas ! il n'y en a pas un tous les 200 qui observe cela. L'on peut bien dire aussi qu'il n'y a pas un mariage sur 200 qui soit tel que la religion et la paix y règnent. Au contraire, il y en a qui se traînent trois ou quatre ans dans les danses, les bals, les comédies, les cabarets, qui passent les trois quarts de leurs nuits seuls, à se permettre tout ce que le démon de l'impureté peut leur inspirer. Mon Dieu, sont-ce bien là des chrétiens qui devraient porter sous le voile du sacrement un cœur pur et exempt de tout péché¹ ?

Dès qu'un jeune homme ou une jeune fille pensent à s'établir, ils commencent à s'éloigner de Dieu en abandonnant la religion, la prière et les sacrements. Les parures et les plaisirs prennent la place de la religion, et les crimes les plus honteux, la place des sacrements. Ils continuent cette route jusqu'au moment où ils entrent dans le mariage, où la plupart consomment leur malheur éternel en commettant trois sacrilèges dans deux ou trois jours ; je veux dire, en profanant le sacrement de pénitence, celui de l'Eucharistie et celui du mariage, si le prêtre est assez malheureux de leur administrer les deux premiers ; je dis la plupart, si ce n'est pas tous. Le plus grand nombre des chrétiens y apportent, en effet, un cœur mille fois plus pourri par le vice infâme de l'impureté qu'un grand nombre de païens, qui n'oseraient pas même faire ce que font ces chrétiens. Une fille qui désire avoir un jeune homme n'a pas plus de réserve que la bête la plus immonde. Hélas ! c'est qu'elle abandonne le bon Dieu, et le bon Dieu l'abandonne à son tour. Que peuvent être et devenir ces pauvres personnes qui reçoivent le sacrement de mariage dans un pareil état, et combien de ces malheureux qui ne le diront pas même en confession ! O mon Dieu, avec quelle horreur le Ciel doit-il regarder de tels mariages ! Comment pourrait-il se faire que le sang adorable de Jésus-Christ descendît dans ces noces pour les sanctifier, et rendre les peines du mariage douces et méritoires pour le Ciel ? Mais aussi, que deviennent ces personnes ? Hélas ! le scandale d'une paroisse et une source de malheurs pour les enfants qui naîtront d'eux. Ah ! si l'on pensait à ce que l'on va faire en entrant dans l'état du mariage, les charges qu'il y a à remplir et les difficultés que l'on y

¹ Les désordres que le curé d'Ars flétrit avec tant de véhémence, ici et jusqu'à la fin du chapitre suivant, étaient fréquents dans la région qu'il habitait et bien au-delà. Sa théologie sur ce point ne saurait donc être suspectée d'exagération : l'expérience, hélas ! ne l'avait que trop exactement renseignée et la science qui lui venait d'en haut était une garantie de la sûreté de ses jugements. Aujourd'hui du reste ces mêmes désordres renaissent en plus d'un endroit ; ils sont la suite de l'affaiblissement ou de la disparition de la foi, et il n'est peut-être pas un moraliste éclairé qui ne les apprécie comme le curé d'Ars.

trouvera pour se sauver, ô mon Dieu, que l'on se comporterait bien plus sagement !»

§2. - Fiançailles ou préparation immédiate.

«Qu'est-ce que les fiançailles ? La promesse que deux personnes se font l'une et l'autre de s'épouser. «Dès le moment que deux personnes se sont fiancées, elles ne doivent pas rester dans la même maison sous peine de gros péché, à cause des dangers et des tentations auxquelles elles seraient exposées car le démon fait tout ce qu'il peut pour les rendre indignes de la bénédiction du bon Dieu qui leur est promise dans le sacrement de mariage. C'est pourquoi l'Eglise leur défend d'habiter sous le même toit tout le temps des fiançailles.

«Comment doit-on passer le temps des fiançailles ?

Les futurs époux doivent considérer ce temps comme une préparation immédiate au mariage, et non pas comme une période de fêtes. «C'est un temps sacré : passez-le dans la retraite, la prière, et à faire toutes sortes de bonnes œuvres pour mériter que Jésus-Christ vous accorde, comme aux époux de Cana, la grâce d'assister à vos noces, qu'Il vous bénisse et vous donne les grâces nécessaires pour vous y sanctifier. «Lorsqu'on veut recevoir le sacrement de confirmation, l'on fait une retraite, l'on tâche de bien se faire instruire pour se rendre digne des grâces qui y sont attachées. Pour celui du mariage, d'où dépend ordinairement le bonheur ou le malheur éternels de ceux qui le reçoivent il est bon d'en faire autant.

«Il est très bon aussi et souvent bien nécessaire de faire une confession générale, soit pour réparer les mauvaises qu'on aurait pu faire pendant sa vie, soit encore pour se rendre plus digne de recevoir ce sacrement, puisque les grâces y sont abondantes en proportion des dispositions que l'on y apporte.

«Dites-moi, est-ce bien de cette manière que l'on passe un temps si précieux ?

«Hélas ! Le jour même des fiançailles», on fait des invitations aussi nombreuses que le comporte la situation de fortune des fiancés ; quelques-uns même feront des dettes à cette occasion.

-Cela ne vous regarde pas : ce n'est pas votre argent; nous ne vous devons rien.

-Non, sans doute, votre argent ne me regarde pas; mais vos âmes dont Dieu m'a chargé, me regardent.

On viole l'abstinence si c'est un jour maigre car on ne saurait se passer de viande, et l'on en charge la table. On organise des bals et des danses ; on passera les trois quarts de la nuit, sans compter le jour, dans les cabarets ; on se livrera à toutes sortes d'excès, une partie des convives se traînant par les chemins, et peut-être même l'épouse».

«Voilà le commencement de la sainte retraite des jeunes gens qui viennent de se fiancer, voilà leur préparation au sacrement de mariage.

«Est-ce tout ? Non, le démon n'en a pas encore assez. Après avoir passé quelques jours dans la débauche, les fiancés passeront tout le reste du temps à courir les maisons pour porter des fiançailles. Dans chaque maison, ils commettront peut-être trois ou quatre gros péchés par les embrassements qu'ils font ou qu'ils permettent.

- Mais c'est la coutume.

- Ah ! vos coutumes, ce sont celles des païens ; comme vous avez suivi jusqu'à présent la même marche que les païens, il faut bien continuer. Cela n'empêchera pas que, lorsque vous paraîtrez au tribunal de Dieu, tous les embrassements que vous aurez donnés ou reçus dans ces temps de fiançailles, ne soient des péchés, et souvent des péchés mortels.

- Oh ! je n'en crois rien.

- Vous n'en croyez rien ? C'est que vos yeux sont un peu troubles ; mais ne vous inquiétez pas, le grand juge vous les éclaircira bien. Pourquoi les garçons ne donnent-ils pas des fiançailles aux garçons et les filles aux filles ? Je le sais bien . c'est que le démon n'y trouve pas si bien son compte.

Le temps des fiançailles se passe dans cette dissipation ou plutôt dans cette chaîne de péchés... Hélas ! pauvres âmes que le démon traîne et dévore jusqu'à ce qu'il les précipite dans les flammes ! Sont-ce là des chrétiens ou des païens ? Le temps du mariage arrive ; ils n'ont que trois ou quatre jours : ils vont se présenter au tribunal de la Pénitence, sans désir même de mieux faire».

CHAPITRE IV

LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE.

«Que devrait faire un chrétien pour dignement recevoir ce sacrement ? Ce serait de s'y préparer de tout son cœur, de passer saintement le jour de ses fiançailles, de donner aux pauvres, afin d'attirer sur lui les bénédictions divines, ce qu'il aurait pu dépenser en festins et en plaisirs, de faire une bonne confession».

«Le jour des noces venu, ou la veille, que les futurs époux s'agenouillent ensemble à la sainte table ; qu'ils aillent ensuite implorer le secours et les lumières du Saint-Esprit, en recevant la bénédiction nuptiale et en assistant à la sainte messe qui se célèbre à leur intention : le sang de Jésus-Christ coulera sur leurs âmes et leur donnera la force nécessaire pour assurer à tout jamais la fidélité de l'amour qu'ils viennent de se vouer».

«Le jour qu'ils ont été mariés, qu'ils passent la journée dans la présence de Dieu, en pensant quel malheur ce serait s'ils venaient à profaner ce jour si saint».

Après leur mariage, ils doivent aller trouver un confesseur pour se faire instruire afin qu'ils ne se perdent pas sans le savoir, ou plutôt afin qu'ils puissent se comporter comme de vrais enfants de Dieu.

«Hélas ! ou sont les chrétiens qui se conduisent ainsi ? On voit le jour des noces, les mêmes plaisirs, les mêmes danses, les mêmes excès dans le boire et le manger, que le jour des fiançailles. Les jeunes époux fondent leur famille en se livrant à tout ce que le démon peut leur inspirer ; ils font même pire que le jour des fiançailles, s'ils le peuvent. Ils viennent de recevoir un grand sacrement ; ah ! je me trompe, ils viennent de commettre un horrible sacrilège, et ils vont mettre le sceau à leur réprobation en passant peut-être un jour ou deux en débauches. Mon Dieu, que penser de ces pauvres chrétiens ? Que vont-ils devenir ? Hélas ! vous les avez déjà abandonnés, parce qu'ils n'ont rien oublié pour vous forcer à les maudire et les réprouver.

«Mais, me direz-vous, il est permis de se réjouir ce jour-là. Oui, sans doute, mais c'est permis dans le Seigneur. Vous avez beau dire ce que vous voudrez, vous ne laisserez pas que de rendre compte jusqu'à un sou dépensé inutilement ; vous aurez beau vous en moquer, cela est tel que je vous le dis. Un jour nous le verrons, prenez bien garde que ce ne soit pas trop tard pour vous.

- Tout cela est bien difficile à croire, parce que, si nous faisons mal, le bon Dieu nous punirait : nous en voyons, au contraire, qui se divertissent bien et qui tout de même font bien leurs affaires.

- Mon ami, ceci, loin d'être une bonne marque, est le plus grand de tous les malheurs. Savez-vous pourquoi le bon Dieu se conduit de cette sorte ? C'est qu'il est juste. Il vous récompense de tout le bien que vous avez fait afin qu'après votre mort il n'ait qu'à vous jeter en enfer. Voilà la raison pour laquelle il semble vous bénir malgré toutes les horreurs que vous avez commises dans vos fiançailles et vos noces ; sans compter que tous les péchés commis par vos invités vous seront attribués, sans que pour cela ils en soient eux-mêmes innocents. Hélas ! que la mort fera trouver de péchés là où plusieurs croient qu'il n'y en a point !»

Inutile de rien ajouter à ces détails vécus : à eux seuls, ils justifient déjà l'affirmation, à première vue si surprenante, du Curé d'Ars : «Le plus grand nombre des gens mariés seront damnés !» C'est que, futurs époux, ils ont fait du mariage une occasion de scandale et de libertinage et qu'ils y sont entrés par la porte du sacrilège.

En fut-il ainsi jusqu'aux dernières années de M. Vianney? Non. Il réussit assez vite à inspirer aux jeunes gens une haute idée de la sainteté du mariage et aussi le sentiment de leur propre dignité. Longtemps, sans doute, il dut lutter contre le sensualisme qui se réveillait au moment de certaines noces et qui, paraissant éteint, était simplement endormi. Mais, même dans ces manifestations transitoires et exceptionnelles, l'ennemi ne relevait la tête que pour rappeler qu'il avait été redoutable et pour recevoir de nouveaux coups qui, peu à peu, allaient le tuer à jamais.

Ajoutons toutefois que le Saint ne cessa point de recommander avec insistance aux fiancés de ne pas habiter sous le même toit, d'éviter les entrevues solitaires, de ne pas voyager sans témoins. Le cœur humain, en effet, même sanctifié par la grâce, reste toujours incliné au désordre des sens et il a besoin d'être protégé contre ses propres faiblesses.

DEUXIÈME PARTIE.

LES ÉPOUX. LEURS DEVOIRS.

CHAPITRE PREMIER.

LA CHASTÉTÉ CONJUGALE.

Il y a une chasteté propre à l'état du mariage ; les époux la doivent garder sous peine de damnation. Ils y manquent d'abord, dit le Curé d'Ars, «en fixant, avant Dieu même, le nombre de leurs enfants, en mettant ainsi des bornes aux desseins de la Providence et en s'opposant à ses volontés adorables».

«Crime, ajoute-t-il, dont on ne pourrait dépeindre en termes assez vifs et assez énergiques, la noirceur et l'horreur». Pourquoi ?

1° Parce qu'il est contraire à la fin du mariage. «Croissez, multipliez-vous, remplissez la terre», a dit Dieu à nos parents. Ce crime empêche les époux de concourir, comme ils en ont reçu l'ordre formel, à l'œuvre créatrice de Dieu.

2° Parce qu'il est un véritable homicide : «Empêcher de naître, dit Tertullien, c'est tuer à l'avance, car celui-là est homme qui doit le devenir : tout fruit est dans son germe».

3° Parce qu'il viole une loi qui a créé les foyers, les races, les patries, l'humanité ; ceux qui le commettent contribuent au suicide de la race, à l'extinction de la patrie, à la ruine des familles, à la destruction du genre humain. Ils vont directement à l'encontre du plan de Dieu dans la création de l'homme, et de Jésus-Christ dans l'œuvre de la

Rédemption. Là où Dieu a donné la mission de répandre la vie, ils l'éteignent dans ses germes. Ils veulent la solitude sur la terre et au ciel.

4° Parce que c'est un acte contre nature. Pour s'épargner les soucis et les embarras de la paternité sans se priver d'une jouissance, l'homme a recours à des artifices inconnus de la bête. «Eh ! quoi, mon ami, faut-il que le bon Dieu ne vous ait donné des connaissances si fort au-dessus des bêtes que pour mieux l'outrager ? Faut-il que les petits oiseaux et les animaux même les plus féroces vous servent d'exemple ? Voyez-les, ces pauvres petites bêtes, combien elles se réjouissent de voir multiplier leur génération ! Le jour, elles sont occupées à leur chercher de la nourriture, et la nuit elle les couvrent de leurs ailes pour les garantir de l'injure de l'air. Si une main avide leur enlève leurs petits, vous les entendez pleurer à leur manière ; elles semblent ne plus pouvoir quitter leurs nids, toujours dans l'espérance qu'elles les retrouveront. Quelle honte, je ne dis pas pour des païens, mais pour des chrétiens, que les animaux soient plus fidèles à accomplir les desseins de la Providence, que les propres enfants de Dieu, c'est-à-dire que les pères et mères que le bon Dieu n'a choisis que pour peupler le ciel !»

5° Parce qu'il a pour cause les plus ordinaires, des vices inavouables :

La lâcheté, on se livre sans combat à la concupiscence ;

L'égoïsme, on veut jouir sans peine ;

L'amour de la volupté, on s'enlise dans le plus abject matérialisme ;

Le défaut de confiance en la Providence, on raisonne et on agit comme si Dieu n'existait pas et comme s'il ne tenait pas dans sa main tous les éléments du bonheur familial : la vie, la santé, le succès, la concorde.

Pour toutes ces raisons, l'Écriture appelle ce crime «chose détestable» et elle nous montre ceux qui le commettent frappés par la justice de Dieu.

«Soient maudites de Dieu et des hommes s'écrie Bossuet, les unions dont on ne veut pas de fruits et dont les vœux sont d'être stériles !»

A si grand mal, quel est le remède ? Quelques-uns préconisent des remèdes juridiques, certaines réformes sociales, de meilleures conditions économiques. Le Curé d'Ars n'a cure de tous ces palliatifs. Selon lui, il n'y a que la religion, la crainte de Dieu, l'abandon à la Providence, qui puissent faire accepter la sainte et complète fécondité du mariage.

Il faut croire en Dieu ;

Il faut craindre la justice de Dieu ;

Il faut avoir confiance dans la bonté, dans la miséricorde, dans la Providence de Dieu ;

Il faut chercher d'abord et avant tout le règne de Dieu par l'observation de sa loi, et croire que le reste viendra comme par surcroît.

Aussi en appelle-t-il sans cesse de la violation de la loi divine à l'immensité de Dieu qui voit tout et auquel les époux ne sauraient dérober leurs actes les plus secrets, à la justice de Dieu de qui relèvent toutes les offenses faites à la chasteté conjugale et qui les mettra en pleine lumière devant l'univers assemblé. «Couvrons, mes frères, toutes ces turpitudes, d'un voile que Celui qui a tout vu, tout compté, tout pesé, saura bien arracher au jour des vengeances. Tes crimes sont cachés, mon ami, mais attends encore quelques jours, et Dieu saura bien les manifester à la face de tout l'univers. Oui, mes frères, nous verrons au jour du jugement des horreurs qui se sont commises dans le mariage et qui auraient fait frémir les païens eux-mêmes».

Mais il y a cent autres manières de manquer à la chasteté conjugale. Et les futurs époux ou les fiancés qui ont vécu dans l'impudicité avant leur mariage, ne quitteront sans doute pas leurs crimes infâmes après leurs noces : toujours mêmes infamies, toujours sur la route de l'enfer où ils tomberont bientôt.

Ces infamies, quelles sont-elles ? Le Curé d'Ars, par pudeur, ne les nomme pas, il craindrait de scandaliser l'innocence. «N'entrons pas dans le détail de ces horreurs» ; elles font mourir de dégoût. Et comme toujours il revient sur la pensée du jugement, afin de détourner du péché les époux et de les tenir dans les limites de la chasteté qui convient à leur état. Un jour viendra, leur dit-il, «où nous verrons toutes vos turpitudes sans craindre de souiller notre imagination» ; ce sera le grand jour des vengeances. Alors «ce qui jettera une infinité de personnes dans l'étonnement, c'est que des chrétiens se soient permis de pareilles infamies ! Gens mariés, vous vous croyiez tout permis dans votre état, et votre vie n'était qu'un abîme de corruption : ne perdez jamais de vue que tout se verra» en ce terrible jour du jugement.

Le Curé d'Ars occupait la chaire de vérité : il avait mission de faire descendre la lumière dans les âmes et jusqu'aux plus profonds replis des cœurs, de redresser les préjugés, de former les consciences, d'en débusquer toutes les illusions. En cette matière délicate il ne faillit point devant la tâche. Le silence qu'impose aujourd'hui une pruderie mondaine lui eût paru la trahison du devoir: il ne pouvait s'en rendre coupable. Il donna la vérité intégrale à son peuple, il prêcha la règle des mœurs conjugales dans toute son austérité. Le confesseur, nous en avons la preuve, appliqua sans faiblesse aux cas particuliers les principes généraux qu'avait énoncés le prédicateur et, de cette double direction, publique et privée, il sortit des générations belles et chastes qui furent l'honneur de la paroisse d'Ars. «L'épouse était, dans l'intérieur de la maison, comme une vigne féconde» ; elle en formait le plus riche ornement par sa modestie, elle la régissait avec une sollicitude active et calme, sous le seul regard de Dieu. «Les fils étaient, autour de la table, comme les rejetons de l'olivier», nombreux, se succédant sans cesse pleins de vie,

répandant la joie au foyer domestique par une robuste santé et une vertu épanouie. Les familles de huit, de dix, de douze, de quinze enfants étaient communes. Il suffit de nommer les Des Garets, les Pertinand, les Scipiot, les Fleury Trêve, les Mandy, les Jean-Benoît Cinier, pour éveiller le souvenir des plus gracieuses figures bibliques.

CHAPITRE II

AUTRES DEVOIRS COMMUNS AUX ÉPOUX.

Outre la chasteté, il y a d'autres devoirs communs aux époux.

A leur sujet, le Curé d'Ars s'exprime ainsi : «Les époux et les épouses doivent vivre en paix dans leur union, supporter leurs défauts avec patience, s'édifier mutuellement, prier l'un pour l'autre, s'encourager à la vertu par leurs bons exemples».

C'est, en quelques mots, le programme chrétien de la vie conjugale.

1° «Vivre en paix dans leur union».

La paix est un fruit du Saint-Esprit, l'héritage et le testament du Christ. Elle consiste dans l'amitié de Dieu, la tranquillité de l'âme, la sérénité au milieu des épreuves, dans une concorde que rien ne brise ni n'altère et que la charité fonde et soutient. Elle est le gage et l'avant-goût de cette paix éternelle, solide et vraie, dont jouissent les élus et à laquelle des époux chrétiens doivent aspirer. Elle est le privilège des seuls enfants de Dieu ; elle répand sur leur vie, inévitablement assombrie par les tristesses de l'exil, un bonheur si intense, si exubérant, qu'elle est une richesse aux pauvres, une consolation à ceux qui pleurent, une force invincible à ceux que menace le danger. Son intensité est un mystère insondable à l'intelligence humaine et elle a la puissance de garder les esprits et les cœurs au Christ Jésus.

2° «Supporter leurs défauts avec patience».

La lune de miel est la période de l'admiration mutuelle et des illusions aveuglantes. Quand elle s'est évanouie, la réalité apparaît sans voile, et souvent même les défauts revêtent tout d'un coup des proportions imaginaires exagérées. Que faire alors ? L'amour, qui jusque-là était surtout une passion, s'exercera davantage à devenir une vertu ; les époux s'étudieront avec soin à compatir à leurs infirmités, à les excuser, à les guérir, souffrant dans un méritoire et gracieux silence ce à quoi ils ne peuvent remédier ; ils s'envelopperont d'une atmosphère d'indulgence, afin de «remplir ainsi la loi du Christ», qui est une loi d'amour ; ils se rappelleront que Dieu les a mis à l'école de la perfection en les soumettant à ce contact quotidien, et ils se réjouiront d'y avoir progressé par chaque journée de sacrifices généreusement accomplis.

- Ce sont là, de belles paroles...» Mais mon mari me désole par son ivrognerie, ses débauches et ses folles dépenses». Comment voulez-vous que je le supporte ?

- Tout doux ! ma sœur. Depuis tant d'années que vous ne cessez de crier après lui, en est-il devenu plus raisonnable ? Non, n'est-ce pas ? Vous n'avez fait, en criant, qu'augmenter votre malheur et le nombre de vos péchés. Soumettez-vous donc à la volonté de Dieu, expiez vos péchés et gagnez le ciel par votre patience.

«Les ravissantes beautés dont les saints sont enivrés vous font envie ? Eh bien ! je vais vous dire ce qu'il faut faire» pour les mériter : «Ne vous laissez pas monter le sang à la tête pour un rien ; lorsque vous voyez votre mari revenir dans le vin ou ayant fait quelque mauvais marché, ne vous déchaînez pas contre lui jusqu'à ce que vous l'ayez fait mettre dans une fureur à ne plus se posséder. De là viennent les blasphèmes et les malédictions sans nombre qui scandalisent vos enfants et vos domestiques». Encore une fois, patience ! le ciel est à ce prix !

- Mais je suis méprisée de mon mari... Oh ! que je suis malheureuse !

- Ma sœur, vous n'êtes pas malheureuse parce que vous êtes méprisée, mais parce que vous ne connaissez pas votre religion ou que vous ne pratiquez pas ce qu'elle ordonne. Apprenez-la, au besoin ; fréquentez les sacrements, servez bien le bon Dieu, priez, et vous serez heureuse dans vos peines, et vous cesserez de vous plaindre.

Mais voici le mari qui, de son côté murmure contre sa femme.

- Il ne peut plus la souffrir, il l'accable d'injures, et peut-être même de mauvais traitements».

- J'en conviens, dit-il, mais si j'ai ce défaut, j'ai de bonnes qualités et j'aime à rendre service à tout le monde. Ma charité ne me sauvera-t-elle pas ?

- Non, mon ami ; pour aller au ciel, ce n'est pas assez de vous attacher à la pratique de quelque vertu, parce que votre penchant vous y porte, mais vous devez les embrasser toutes.

Or il vous manque la patience.

«O grand Dieu ! quel malheur dans un mariage quand ni le mari ni la femme ne veulent plier ! Ce n'est plus que disputes, que colères et malédictions. C'est véritablement un enfer anticipé».

3° «S'édifier mutuellement».

Les époux sont les temples du Seigneur et ces temples doivent être saints. En vertu de l'état qui fonde leur vie dans l'unité, ils travailleront à leur sanctification réciproque jusqu'à ce que surgisse dans toute sa beauté l'édifice spirituel que Dieu les appelle à construire. Ils s'exciteront à la vertu par de charitables monitions, de douces réprimandes, des avis discrètement donnés et

humblement reçus.

4° «Prier l'un pour l'autre».

Ensemble, matin et soir.

«Si deux d'entre vous, dit Notre-Seigneur, s'unissent ensemble sur la terre, quelle que soit la chose qu'ils demandent, mon Père qui est dans les cieux la leur accordera, car là où se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, Je suis au milieu d'elles». Quelle joie pour deux époux de savoir que Jésus-Christ descend dans leur maison matin et soir, à l'heure de la prière, pour les bénir, pardonner leurs faiblesses, répandre sur eux ses grâces spirituelles et temporelles ! Quelle certitude d'être exaucés leur donne la communauté de prières ! car, inspirée par la charité fraternelle, elle est mieux accueillie du juge miséricordieux. Quelle fermeté d'allure ils en reçoivent ! car ils suivent ainsi, la main dans la main, le chemin glissant de la vie. C'est un des moments de la journée où leur maison devient un petit ciel, et où ils remplissent le mieux une des fins de la société conjugale, qui est de s'entraider à faire leur salut éternel.

5° «S'encourager à la vertu par leurs bons exemples».

Là où les paroles échouent, les exemples sont victorieux. Que de maris gagnés à Dieu par le spectacle de la vertu de leurs femmes ! C'est ainsi que la patience, le dévouement, les généreux sacrifices de sainte Monique inspirèrent à Patrice le désir du baptême et le conduisirent à la vie éternelle. C'est ainsi encore que sainte Françoise Romaine réussit à persuader à son mari la pratique de la chasteté parfaite ; les vertus célestes de l'épouse avaient conquis à l'avance le cœur de l'époux.

CHAPITRE III

DEVOIRS PARTICULIERS A CHAQUE ÉPOUX.

Quels sont les devoirs particuliers de l'épouse ?

Le Curé d'Ars en assigne deux : l'obéissance, un amour respectueux et prévenant.

L'homme et la femme, d'après la doctrine de saint Paul, forment ensemble un seul corps, un seul être, un même sacrement, une même représentation de Jésus-Christ et de l'Eglise. Leur vie sera donc la reproduction sincère de l'union de l'Eglise et de Jésus-Christ.

L'Eglise révère le Christ et lui rend un culte d'adoration et de louange ; l'épouse chrétienne doit révérer son mari qui est l'image du Christ et l'honorer de son estime. L'Eglise aime le Christ et ne vit que pour Lui : l'épouse chrétienne doit aimer son mari, le servir par amour et lui rendre tous les bons offices qui sont en son pouvoir.

L'Eglise obéit au Christ en toutes choses : l'épouse chrétienne doit obéir à son mari en tout ce qui est juste et honnête, car il ne peut rien exiger d'elle que dans la personne du Christ. En un mot, qu'elle regarde le Christ dans son mari, et elle sanctifiera sa dépendance, elle rendra parfait son respect, inviolable sa fidélité.

Quels sont les devoirs particuliers de l'époux ?

Le Curé d'Ars les renferme tous dans la charité. Il est en cela d'accord avec saint Paul. L'amour de Jésus-Christ pour l'Eglise, selon l'apôtre, est l'exemplaire de l'amour que le mari doit à son épouse.

Jésus-Christ s'est livré lui-même pour son Eglise ; le mari saura sacrifier sa vie pour son épouse, s'il est nécessaire.

Jésus-Christ a aimé son Eglise afin de la sanctifier : le mari, en aimant sa femme, doit se proposer avant toutes choses son salut.

Jésus-Christ a aimé son Eglise pour se la présenter lui-même comme une épouse glorieuse et immaculée ; le mari, autant qu'il est en lui, sanctifiera sa femme pour la rendre digne d'être présentée à Dieu dans la gloire.

L'amour du Verbe pour les hommes a été cause de son Incarnation : l'union du mari avec sa femme sera sainte afin de représenter dignement la plus sainte des unions.

L'amour porte sans cesse Jésus-Christ à s'unir à son Eglise par la grâce et la charité : l'amour du mari pour sa femme produira entre eux l'union des cœurs, la concorde, sinon leur vie ne serait qu'une caricature sacrilège du Christ et de l'Eglise.

Jésus-Christ nourrit l'Eglise de sa parole, de son corps et de son sang, Il lui fait une parure des dons du Saint-Esprit et de la grâce : le mari doit pareillement pourvoir avec sollicitude aux besoins de son épouse.

Heureux les mariages dont le seul idéal est de représenter la vie de Jésus-Christ et de l'Eglise ! Ils sont bénis de Dieu et des hommes.

TROISIÈME PARTIE.

LES PARENTS.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIERS DEVOIRS DE LA MÈRE. - LA MÈRE AVANT LA NAISSANCE DE SON ENFANT. - LE SAINT BAPTÊME. - PARRAINS ET MARRAINES. - LA MÈRE ET SON PETIT ENFANT.

§ 1. - La mère avant la naissance de son enfant.

Quels doivent être les sentiments de la mère dès la conception de son enfant, l'état de son âme et la ferveur de sa vie chrétienne pendant qu'elle le nourrit de son propre sang ; que doit-elle éviter et quelle passion surtout doit-elle refréner afin de ne pas attenter à l'existence de l'être aimé qu'elle porte dans son sein ; quel est l'acte de religion qui s'impose à elle peu avant la naissance attendue : notre Saint l'enseigne avec une simplicité et une précision de détails qui ne laissent rien dans l'ombre.

1° Dès qu'une épouse a compris que le Seigneur l'a visitée et que dans son sein le mystère de la création se renouvelle, son premier devoir est d'accepter au moins avec résignation les bienfaits et la charge de cette maternité qui lui vient du Ciel.

Hélas ! combien de mères «éprouvent plutôt du chagrin de se voir dans cet état ! Peut-être auront-elles la pensée de détruire le fruit de leur sein ! Peut-être verraient elles avec plaisir périr leur enfant avant de lui avoir donné le jour et de lui avoir procuré la grâce du saint baptême», soit qu'elles redoutent les sollicitudes de l'éducation soit qu'elles craignent le mépris et le rebut d'un mari brutal et sans raison. O mon Dieu de tels crimes peuvent-ils bien se trouver parmi les chrétiens ? O mon Dieu ! le cœur d'une mère chrétienne peut-il bien les concevoir ? Cependant, que nous en verrons au grand jour qui auront nourri dans elles-mêmes ces pensées d'homicide ! Encore une fois, que de gens mariés sont damnés !»

2° Une mère chrétienne doit s'estimer heureuse de donner à Dieu un chantre de sa gloire. «Si elle a vraiment le sentiment religieux, elle se dira à elle-même : Ah ! si j'avais le bonheur de voir ce pauvre enfant devenir un saint, de le contempler toute l'éternité à côté de moi, chantant les louanges du bon Dieu, quelle joie pour moi ! «Et elle le donnera souvent à Dieu ; elle priera, fera des aumônes, mieux encore elle fera célébrer le saint sacrifice de la messe pour demander à la Sainte Vierge de la recevoir sous sa protection et pour obtenir quo son enfant ne meure pas sans avoir reçu le saint baptême».

3° Persuadée que l'éducation de l'enfant commence même avant sa naissance et que la mère lui transmet ses vertus et ses passions, comme elle lui communique les qualités et les vices du sang, elle tiendra plus que jamais son âme pure de tout péché grave, elle se sanctifiera pour lui, elle le baptisera, pour ainsi dire, dans sa foi et sa piété pendant qu'il ne vit que de sa vie et qu'il ne ressent que ses impressions ; elle n'entretiendra dans son esprit que de bonnes pensées, dans son cœur que des sentiments vertueux, dans sa mémoire que des souvenirs utiles, dans son imagination que des tableaux édifiants, car, elle le sait, tout passe de la mère à l'enfant qu'elle porte. Elle imitera ainsi la mère de saint Augustin. Nous lisons, en effet, dans sa vie qu'au premier soupçon du bonheur que Dieu lui accordait, elle redoubla de vigilance, de piété et de pureté de cœur, afin que cette petite âme qui allait se mouler sur la sienne, ne reçût d'elle que les impressions saintes. Elle offrait souvent son enfant à Dieu avec toute l'ardeur et toute la tendresse dont elle était capable.

4° «Une mère qui veut conserver son enfant pour le Ciel, doit éviter deux choses : la première, de porter des fardeaux trop lourds et de lever les bras pour prendre quelque chose, ce qui pourrait nuire à son enfant et le faire périr.

«La seconde chose à éviter, c'est de prendre des remèdes qui pourraient fatiguer son enfant, et de se mettre dans des accès de colère, ce qui pourrait souvent l'étouffer.

«Les maris doivent passer sur beaucoup de choses sur lesquelles ils ne passeraient pas dans un autre temps ; s'ils ne le font pas par rapport à la mère, qu'ils le fassent par rapport à l'enfant, car peut-être perdrait-il la grâce du baptême : ce qui serait le plus grand des malheurs.

«Combien de femmes, par la colère à laquelle elles se livrent, font périr leurs pauvres enfants avant de leur avoir donné le jour et le baptême ! Ils n'auront donc jamais le bonheur de voir le bon Dieu ! Et la colère d'une mère en sera la cause !» Ah ! quels reproches ils feront, au jour du jugement, à ces mères coupables ! Une femme enceinte doit en se confessant d'un péché de colère, ne jamais manquer, si elle veut se sauver, de déclarer son état, parce que, au lieu d'un péché mortel, il peut y en avoir deux. Si vous ne faites pas cela, c'est-à-dire si vous ne dites pas cette circonstance, vous devez bien douter pour vos confessions. De même un mari qui aurait fait mettre en colère sa femme, doit s'accuser de cette circonstance, ainsi que tous ceux qui ont commis la même faute».

5° «Dès qu'une mère voit approcher ses couches, elle doit aller se confesser, et pour plusieurs raisons. La première est que plusieurs meurent dans leurs couches, et que, par conséquent, si elle avait le malheur d'être en état de péché, elle se damnerait. La seconde, c'est qu'étant en état de grâce, toutes les souffrances et les douleurs quelle endurera seront récompensées dans le Ciel. La troisième, c'est que toutes les bénédictions qu'elle souhaitera à son enfant, le bon Dieu ne manquera pas de les lui accorder.

«Une mère, dans ses couches, doit conserver la pudeur et la modestie, autant qu'il lui est possible, et ne jamais perdre de vue qu'elle est en présence du bon Dieu, en la compagnie de son bon ange gardien.

Elle ne doit jamais faire gras les jours défendus, sans permission, ce qui attirerait la malédiction sur elle et sur son enfant.

§ 2. - Le saint Baptême. - Parrains et Marraines.

Au temps du Saint, les parents faisaient baptiser leurs enfants, la plupart le lendemain, un certain nombre le jour même, ou au plus tard, le surlendemain de la naissance. Les baptêmes renvoyés au delà de ce terme sont de très rares exceptions. Nos registres de catholicité de 1846 à 1859, les seuls que nous ayons pu consulter utilement sur ce point, nous en fournissent la preuve. Heureux temps où la foi régnait en maîtresse et où les parents avaient conscience de leur devoir de chrétiens ! Le Saint rappelle néanmoins à ses paroissiens l'obligation que fait l'Eglise de ne pas différer longtemps le sacrement de la régénération.

«Ne laissez jamais passer, dit-il, plus de vingt-quatre heures sans baptiser vos enfants ; si vous ne le faites pas, vous vous rendez coupables, à moins que vous n'ayez des raisons sérieuses».

La pratique d'attendre, sous différents prétextes, des jours, des semaines, des mois même, avant de faire baptiser les enfants est «une pratique détestable, également impie envers Dieu et envers les hommes ; non seulement elle expose, avec une inexcusable imprudence, le salut de ces petits à un péril manifeste, mais elle les prive, pendant tout le temps du délai, des dons ineffables de la grâce sanctifiante que confère le baptême. Rien de plus opposé aux lois de l'Eglise, et c'est un usage que l'on doit réprouver et avoir en horreur».

«Quant aux parrains et marraines, le choix en est très important pour l'avenir spirituel et le salut de l'enfant. «Ne prenez, autant que possible, dit le Curé d'Ars, que des personnes sages et instruites.

«Des personnes instruites, car si le père et la mère venaient à manquer, les parrains et marraines doivent pouvoir instruire l'enfant pour lequel ils ont répondu.

«Des personnes sages, de bonnes et même de parfaites chrétiennes, car les parrains et marraines doivent, à défaut des parents, tenir leur lieu et place, et en tout temps servir d'exemples à leurs enfants spirituels. Si donc vous aviez le malheur de prendre des parrains et des marraines sans religion, ils ne pourraient que conduire vos enfants dans les enfers. «Du reste, toutes les prières, les bonnes œuvres que font des parrains et des marraines vraiment chrétiens, obtiennent à vos enfants, en vertu de la parenté spirituelle, quantité de grâces du Ciel. Oui, nous sommes sûrs de voir, au jugement dernier, beaucoup d'enfants qui se reconnaîtront redevables de leur salut aux prières, aux bons conseils et aux bons exemples de leurs parrains et marraines.

«Ainsi, une personne qui ne fait pas ses Pâques ne devrait pas répondre pour un enfant, ni une personne qui garde une mauvaise habitude sans vouloir y renoncer, ni une personne qui court les danses, qui fréquente habituellement les cabarets ; parce que, à chaque interrogation du prêtre, elle fait un faux serment : chose grave, comme vous le pensez, en présence de Jésus-Christ même, au pied des fonts sacrés du Baptême.

Quand vous n'êtes pas dans les conditions requises pour être des parrains chrétiens, il faut refuser ; et, si cela vous est arrivé, il faut vous en confesser et ne plus retomber dans ce péché».

§ 3. - La mère et son petit enfant.

L'enfant est né, il est baptisé. Pendant ses premières années, la mère devra protéger sa vie encore si fragile, et la pudeur, régler les soins qu'elle lui donnera.

1° «Il ne faut pas faire coucher vos enfants avec vous avant qu'ils aient deux ans ; si vous le faites vous commettez un péché. Si l'Eglise a fait cette loi, ce n'est pas sans raison : vous êtes obligés de l'observer.

- Mais, me direz-vous, parfois il fait bien froid, ou l'on est bien las.

- Tout cela n'est pas une raison qui puisse vous excuser aux yeux de Dieu. D'ailleurs, quand vous vous êtes mariés, vous saviez bien que vous seriez obligés de remplir les charges qui sont attachées à cet état. Hélas ! combien de pauvres enfants la mère trouve étouffés le matin, et combien de mères sont présentes auxquelles ce malheur est arrivé ! Et quand même le bon Dieu vous en aurait préservés, vous n'êtes pas moins coupables que si, chaque fois que vos enfants ont couché avec vous, vous les aviez trouvés étouffés le matin. Vous ne voulez pas en convenir, c'est-à-dire que vous ne vous corrigez pas : attendons le jugement, et vous serez forcés de reconnaître ce que vous ne voulez pas reconnaître aujourd'hui.

- Mais, ajouterez-vous, quand ils sont baptisés, ils ne sont pas perdus ; au contraire, ils vont au Ciel.

- Sans doute, ils ne sont pas perdus ; mais c'est vous qui serez perdus. Du reste, savez-vous à quoi Dieu destinait ces enfants ? Peut-être que cet enfant aurait été, un bon prêtre. Il aurait conduit quantité d'âmes au bon Dieu ; chaque jour, en célébrant la sainte messe, il aurait rendu plus de gloire à Dieu que tous les anges et les saints ensemble ; il aurait tiré plus d'âmes du Purgatoire que les larmes et les pénitences de tous les solitaires réunis. Comprenez-vous, maintenant, le malheur de laisser périr un enfant, même baptisé ? Si la mère de saint François-Xavier, qui a été un grand saint, qui a tant converti d'idolâtres, l'avait laissé périr : hélas ! que d'âmes en enfer, qui au jour du jugement, lui reprocheraient d'avoir été cause de leur malheur, parce que cet enfant était suscité de Dieu pour les convertir !

Vous laissez périr cette fille qui peut-être se serait donné au bon Dieu : par ses prières et ses bons exemples, elle en aurait conduit un grand nombre au Ciel. Peut-être, mère de famille, elle aurait bien élevé ses enfants, qui à leur tour, en auraient élevé d'autres, et ainsi la religion se serait maintenue et conservée dans de nombreuses générations. Vous faites peu de cas de la perte d'un enfant, sous prétexte qu'il est baptisé ; mais attendez le jugement, et vous verrez et reconnaîtrez ce que vous ne comprendrez jamais en ce monde. Hélas ! si les pères et mères faisaient de temps en temps cette réflexion, que d'âmes de plus dans le Ciel !

2° «Je dis que les parents sont très coupables en caressant leurs enfants d'une manière inconvenante.

- Mais nous ne faisons point de mal : c'est pour les caresser.

- Et moi je dis que vous offensez le bon Dieu et que vous attirez la malédiction sur ces pauvres enfants. Savez-vous ce qu'il en résulte ? Le voici : il y a des enfants qui ont pris cette habitude par le fait de leurs parents et qui l'ont conservée jusqu'à leur première communion. Mais, mon Dieu ! peut-on bien croire cela de la part de parents chrétiens ?

3° «Il y a des mères qui ont si peu de religion, ou si vous voulez, sont ignorantes que pour montrer à une voisine la santé de leurs enfants, elles les mettent à nu ; d'autres, pour les langer, les laissent longtemps découverts devant tout le monde. Eh bien ! même en l'absence de toute personne, vous ne devriez pas le faire. Est-ce que vous ne devez pas respecter la présence de leurs anges gardiens ? Il en est de même lorsque vous les allaitez. Est-ce qu'une mère chrétienne doit se laisser les seins découverts ? Et quoique bien couverte, ne doit-elle pas se tourner du côté où il n'y a personne ? D'autres, sous prétexte qu'elles sont nourrices, ne sont toujours qu'à moitié couvertes : quelle abomination ! N'y a-t-il pas même de quoi faire rougir des païens ? L'on est obligé, pour ne pas s'exposer à des regards mauvais, de fuir leur compagnie. Oh ! quelle horreur !

- Mais, me direz-vous, quoiqu'il y ait du monde, il faut bien allaiter nos enfants et les langer quand ils pleurent ?

- Et moi, je vous dirai que quand ils pleurent, vous devez faire tout ce que vous pourrez pour les apaiser ; mais il vaut beaucoup mieux les laisser un peu pleurer que d'offenser le bon Dieu. Hélas ! combien de mères, sont cause de mauvais regards, de mauvaises pensées, d'attouchements déshonnêtes ! Dites-moi, sont-ce là des mères chrétiennes, qui devraient être si réservées ? O mon Dieu à quel jugement doivent-elles s'attendre ! D'autres sont si cruelles, qu'elles laissent leurs enfants, en été, courir toute la matinée à moitié couverts. Dites-moi, misérables, ne seriez-vous pas mieux à votre place parmi les bêtes sauvages ? Où est donc votre religion, où est le souci de vos devoirs ? Hélas ! pour de la religion, vous n'en avez point, et vos devoirs, les avez-vous jamais connus ? Vous en donnez la preuve chaque jour. Oh ! pauvres enfants, que vous êtes malheureux d'appartenir à de tels parents !»

CHAPITRE II.

LES PARENTS DOIVENT CONNAÎTRE LEUR RELIGION. - PAR QUI ONT ÉTÉ COMPOSÉS L'ORAISON DOMINICALE, LA SALUTATION ANGÉLIQUE, LE SYMBOLE DES APÔTRES. - EXPLICATION DU SYMBOLE. - DES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'ÉGLISE. - DES ACTES DE FOI, D'ESPÉRANCE ET DE CHARITÉ. - DES SACREMENTS.

Le Saint demande aux pères et mères de famille de connaître toute leur religion, afin d'être en état de l'enseigner eux-mêmes à leurs enfants, ce dont il leur fait une obligation grave de conscience.

Il constate que cette instruction, même élémentaire, manque à beaucoup de parents et il trace un tableau détaillé, quoique raccourci, des vérités qu'ils doivent croire, des devoirs qu'ils ont à pratiquer. Le ton qu'il prend indique à quel degré d'ignorance religieuse étaient descendus ses paroissiens, car il leur parle «comme à de petits enfants dans le Christ» ; il leur donne du lait à boire, non de la nourriture solide, qu'ils ne pourraient encore supporter.

A la lecture de ces pages, tout en admirant l'art du catéchiste, on a d'abord le soupçon que le Curé d'Ars sort de la mesure, et l'on n'est pas loin de trouver qu'il exige des parents plus que Dieu ne leur impose, plus qu'il n'est strictement nécessaire pour la chrétienne éducation de la famille. C'est une illusion ; elle ne tarde pas à se dissiper devant la réflexion.

1° En principe, il appartient exclusivement aux pères et mères de donner eux-mêmes à leurs enfants les premières notions de religion, et d'orienter leur esprit et leur cœur vers Dieu : telle est la voie que prescrit la nature.

2° En fait, à l'époque où le Saint écrivit ses sermons, comme il n'y avait pas de maître d'école en résidence à Ars, les parents étaient, avec le curé, les seuls catéchistes de leurs enfants. D'où l'obligation pour eux de connaître assez la doctrine catholique pour l'expliquer.

3° On sortait, à cette époque, des guerres de la République et de l'Empire, durant lesquelles l'enseignement était demeuré partout en souffrance. On vivait au lendemain de la Révolution, qui avait fermé les écoles, profané les églises, proscrit le culte catholique, et pendant dix ans, accumulé dans les âmes les ténèbres et la laideur morale. Sans doute, Ars malgré la défection de son curé constitutionnel, avait joui de l'incalculable privilège d'avoir un prêtre fidèle, même aux jours de la Terreur, et maintes fois la partie fervente de la population put assister à la messe dans la chapelle du Château ou à la ferme de l'Époux, et y recevoir les instructions indispensables à la vie chrétienne. Mais combien ces instructions durent être rares et sommaires ! Combien furent nombreux les indifférents et les timides qui n'osèrent aller les entendre ou qui ne s'en soucièrent pas !

Ces circonstances suffisent à montrer pourquoi les paroissiens de notre Bienheureux, en 1820, n'étaient pas tous bacheliers en religion ; elles justifient amplement sa sévérité apparente et la simplicité de sa prédication.

Mais la peste du laïcisme n'a-t-elle pas aussi de nos jours, étouffé dans l'âme de beaucoup de parents tout germe de foi ? N'en a-t-elle pas fait disparaître toute idée religieuse surnaturelle et positive ? Les pères et mères sont-ils moins profondément ignorants des choses de Dieu et de l'éternité qu'ils ne l'étaient à l'aurore du siècle dernier ? Ne restent-ils point, par la force des lois impies qui nous régissent, les seuls éducateurs de leurs enfants, et ceux-ci n'attendent-ils pas d'eux seuls la nourriture de l'âme

comme celle du corps ? Ils liront avec profit les pages suivantes.

Tout chrétien, dit notre Saint, est obligé de connaître Jésus-Christ avec ses mystères, avec sa doctrine, ses lois et ses sacrements. Mais cette obligation incombe particulièrement aux pères et mères qui doivent apprendre la religion à leurs enfants. Comment enseigner ce que l'on ne sait pas soi-même ? «Hélas ! combien croupissent avec leur famille dans une ignorance crasse ! Ils n'ont qu'à attendre la mort pour être jetés en enfer».

Mais il ne suffit pas de vous dire que l'ignorance vous précipite dans l'abîme ; il faut vous donner le moyen d'en sortir. Que devez-vous donc savoir ? «Je vais vous le montrer : gravez-le bien dans vos cœurs afin qu'il ne s'y efface jamais, que vous l'appreniez à vos enfants et que vos enfants, à leur tour, l'apprennent à d'autres».

Vous devez savoir le *Notre Père*, le *Je vous salue, Marie*, le *Je crois en Dieu*, le *Je confesse à Dieu*, les trois actes de foi, d'espérance et de charité, les commandements de Dieu et de l'Eglise, et votre acte de contrition.

Mais, entendez le bien, il ne s'agit pas seulement ici des mots, car «il faudrait être furieusement ignorant pour ne point savoir sa prière ; il s'agit du sens des mots, il faut que, si l'on vous interroge, vous puissiez rendre compte de chaque point, de chaque article, et expliquer ce qu'ils veulent dire».

§ 1. - Par qui ont été composés l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres.

«Le *Notre Père* a été composé par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

«Le *Je vous salue, Marie* a été composé par l'ange lorsqu'il vint trouver la Sainte Vierge pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation, par sainte Élisabeth le jour de la Visitation, et par l'Eglise.

«Le *Je crois en Dieu* a été composé par les apôtres après la descente du Saint-Esprit». C'est une formule de foi «qui fait que dans tous les lieux du monde l'on enseigne la même religion et les mêmes mystères».

§ 2. - Explication du symbole.

«Lorsque vous dites : *Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur etc.*, c'est comme si vous disiez : Je crois que le Père éternel a tout créé, nos corps et nos âmes, que le monde n'a pas toujours été, qu'il ne durera pas toujours, qu'un jour tout sera anéanti.

«Lorsque vous dites : *Je crois en Jésus-Christ* c'est comme si vous disiez : Je crois que le Fils de Dieu, la seconde personne de la Sainte Trinité, s'est fait homme, qu'Il a pris un corps comme le nôtre dans le sein de la Vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit. Nous honorons ce mystère le 25 mars, le jour de l'Annonciation ; car c'est en ce jour que le Fils de Dieu a uni sa divinité à notre humanité et qu'Il s'est chargé de tous nos péchés pour satisfaire à la justice de son père. Et c'est le 25 décembre que Jésus-Christ est venu au monde, à minuit, le jour de Noël.

«Lorsque vous dites : *A été crucifié, est mort, a été enseveli*, c'est comme si vous disiez : Je crois que Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, a souffert et est mort pour nous racheter, pour nous mériter le Ciel que le péché d'Adam nous avait ravi. C'est le Vendredi Saint que Jésus-Christ est mort; et Il est mort non comme Dieu, mais comme homme : en tant que Dieu, Il ne pouvait pas mourir.

Ce n'est ni le Père ni le Saint-Esprit qui ont souffert et qui sont morts pour nous, c'est le Fils seul.

«Lorsque vous dites : *Le troisième jour est ressuscité d'entre les morts, est monté aux cieux*, c'est comme si vous disiez : Je crois que le saint jour de Pâques, l'âme de Jésus-Christ s'est réunie à son corps, qu'Il est sorti vivant du tombeau, et qu'après être resté quarante jours sur la terre, Il est monté au Ciel, le jour de l'Ascension.

«Lorsque vous dites : *D'où il viendra juger les vivants et les Morts*, c'est comme si vous disiez : Je crois que Jésus-Christ est dans le Ciel en corps et en âme, et que c'est Lui-même qui viendra pour nous juger, pour récompenser ceux qui auront bien fait et pour punir ceux qui l'auront méprisé.

«Lorsque vous dites : *Je crois au Saint- Esprit*, c'est comme si vous disiez : Je crois que le Saint-Esprit est la troisième personne de la Sainte Trinité, qu'Il procède du Père et du Fils, qu'Il est en tous lieux par son immensité, mais qu'Il habite d'une manière particulière dans les âmes des justes, pour les éclairer de Ses lumières, les sanctifier par Sa grâce et les assister dans leurs besoins. Le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres sous forme de langues de feu, le jour de la Pentecôte, dix jours après l'Ascension.

«Lorsque vous dites : *Je crois à la Sainte Eglise catholique*, c'est comme si vous disiez : Je crois qu'il n'y a qu'une véritable religion, celle de l'Eglise de Jésus-Christ; que c'est Notre-Seigneur lui-même qui l'a établie, qu'Il y a renfermé toutes ses grâces, que tous ceux qui n'appartiennent pas à cette religion et à cette Eglise ne seront pas sauvés, et que cette Eglise doit durer jusqu'à la fin du monde».

«Lorsque vous dites : *Je crois à la communion des Saints*, c'est comme si vous disiez : Je crois que tous les chrétiens se font part de leurs prières et de toutes leurs bonnes œuvres ; je crois que les saints qui sont dans le Ciel prient le bon Dieu pour nous, et que nous pouvons prier pour les âmes qui sont dans les flammes du purgatoire.

«Lorsque vous dites : *Je crois à la rémission des Péchés*, c'est comme si vous disiez : Je crois qu'il y a, dans l'Eglise de Jésus-Christ, des sacrements qui remettent toutes sortes de péchés et qu'il n'y a point de péchés que l'Eglise de Jésus-Christ ne puisse remettre.

« En disant : *La résurrection de la chair*, cela veut dire que nos mêmes corps, que nous avons maintenant, ressusciteront un

jour, que nos âmes y rentreront ; que nous irons en corps et en âme dans le Ciel si nous avons eu le bonheur de bien servir le bon Dieu, en enfer y brûler pendant l'éternité si nous avons été de méchants serviteurs».

En disant : *Je crois à la vie éternelle*, c'est dire : Je crois que l'autre vie ne finira jamais, que notre âme durera autant que Dieu Lui-même, qui est sans fin.

Le *Je crois en Dieu* renferme, comme vous le voyez, «l'abrégé de toute notre sainte religion : le mystère de la Sainte Trinité, qui est un seul Dieu en trois personnes, le Père qui nous a créés, le Fils qui nous a rachetés, le Saint-Esprit qui nous a sanctifiés au baptême ; le mystère de l'Incarnation qui est le mystère du Fils de Dieu fait homme pour notre salut ; le mystère de la Rédemption, qui est le mystère des souffrances et de la mort que Jésus-Christ a endurées pour nous racheter».

§ 3. - Des commandements de Dieu et de l'Eglise.

Vous devez savoir aussi les commandements de Dieu et de l'Eglise. «Les commandements de Dieu ont été donnés à Adam en le créant, c'est-à-dire que Dieu les grava dans son cœur. Après qu'Adam eut péché, Dieu les écrivit sur des Tables de pierre, et les donna à Moïse sur le mont Sinaï. Ce sont les mêmes que Jésus-Christ renouvela, lorsqu'Il vint sur la terre pour nous sauver tous».

Il y a une différence entre les commandements de Dieu et ceux de l'Eglise.

Les commandements de Dieu ne peuvent pas changer ; l'Eglise, au contraire, peut modifier les siens, y ajouter ou en retrancher, selon qu'elle le juge bon.

Les commandements de Dieu obligent tous les hommes sans distinction ; ceux de l'Eglise ne sont imposés qu'aux chrétiens.

On ne peut jamais être dispensé d'observer les commandements de Dieu ; l'Eglise au contraire, dispense des siens lorsqu'il y a une difficulté grave.

§ 4. - Des actes de Foi, d'Espérance et de Charité.

« Je dis que vous devez savoir, de plus, vos trois actes de Foi, d'Espérance et de Charité.

«La foi nous fait croire tout ce que l'Eglise nous enseigne, quoique nous ne puissions pas le comprendre ; elle nous fait croire que Dieu nous voit, veille à notre conservation, qu'Il nous récompensera ou nous punira, selon que nous aurons bien ou mal fait ; qu'il y a un ciel pour les bons et un enfer pour les méchants ; que Jésus-Christ a souffert et qu'Il est mort pour nous.

«L'Espérance nous fait faire toutes nos actions dans la vue d'être récompensés durant l'éternité. Dans le Ciel, nous n'aurons plus ni foi ni espérance : rien à croire, puisqu'il n'y aura plus de mystères et que nous verrons ; rien à espérer, puisque nous posséderons l'objet de notre espérance. Il n'y aura plus que l'amour qui nous consumera.

«En ce monde, l'Amour consiste à aimer le bon Dieu au-dessus de tout ce qui est créé, à le préférer à tout, même à notre vie.

§ 5. - Des sacrements.

«Ce n'est pas encore tout. Il faut que vous sachiez combien il y a de sacrements, quels sont les effets de chaque sacrement, quelles sont les dispositions nécessaires pour les bien recevoir.

«Il faut que vous sachiez que le Baptême efface en nous le péché originel, que nous avons contracté par la désobéissance d'Adam et que nous avons en naissant.

«Il faut que vous sachiez que la Confirmation nous est donnée par l'Evêque et que ce sacrement nous donne le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces.

«Il faut que vous sachiez que dans la Sainte Eucharistie nous recevons, non la Sainte Vierge, ni les anges, ni les saints, mais le corps adorable et le sang précieux de Jésus-Christ. C'est le Jeudi-Saint que Jésus-Christ a institué ce sacrement. La veille de sa mort, étant avec ses apôtres, Il prit du pain, le bénit, le changea en Son corps. Il prit du vin avec un peu d'eau, le changea en Son sang, et donna à tous les prêtres, en la personne de Ses apôtres, le pouvoir de faire le même miracle toutes les fois qu'ils prononceraient les mêmes paroles : ce qui se fait pendant la sainte messe, lorsque le prêtre prononce les paroles de la consécration. Nous recevons dans l'Eucharistie le Fils de Dieu fait homme, c'est-à-dire Son corps et Son âme unis à Sa divinité, et en même temps le Père et le Saint-Esprit.

«Il y a une différence entre le sacrement de l'Eucharistie et les autres. Dans celui de l'Eucharistie, nous recevons Jésus-Christ lui-même, au lieu que dans les autres nous ne recevons que l'application de Son sang précieux.

«Il faut que vous sachiez que le Sacrement de Pénitence efface les péchés actuels commis après le Baptême. Il nous est donné lorsque nous nous confessons, et pendant que le prêtre nous donne l'absolution, si nous sommes bien préparés, tous nos péchés sont effacés.

«Il faut que vous sachiez que le sacrement d'Extrême-Onction est celui qui nous aide à bien mourir et qu'il a été institué pour nous purifier des péchés que nous avons commis par tous nos sens.

«Il faut que vous sachiez que le sacrement de l'Ordre communique aux hommes le même pouvoir que Jésus-Christ donna à ses apôtres. Il a été institué lorsque Jésus-Christ leur dit : «Faites ceci en mémoire de Moi et toutes les fois que vous prononcez-

rez les mêmes paroles, vous opérerez le même miracle».

«Il faut enfin que vous sachiez que le sacrement de Mariage sanctifie les chrétiens qui s'unissent selon les lois de l'Eglise.

«On divise les sacrements en sacrements des morts et sacrements des vivants. Les sacrements des morts sont le Baptême et la Pénitence. On les appelle ainsi parce que si notre âme est morte aux yeux de Dieu par le péché, ils la ressuscitent à la grâce. Les autres sont appelés sacrements des vivants, parce qu'il faut être en état de grâce pour les recevoir.

«Il n'y a que Jésus-Christ qui ait pu instituer les Sacrements : ce n'est ni la Sainte Vierge ni les apôtres.

«Eh bien ! si je vous avais interrogés, auriez-vous bien répondu à tout cela ? Si vous ne savez pas tout ce que je viens de vous dire, chrétiens, vous n'êtes pas suffisamment instruits pour vous sauver. Pères et mères, si vous ne connaissez parfaitement votre religion pour l'apprendre à vos enfants, vous n'êtes que de pauvres malheureux qui vous précipitez tous dans les enfers. O mon Dieu ! que l'ignorance damne du monde».

CHAPITRE III

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

«La plus grande occupation des pères et mères doit être de travailler à sauver les âmes de leurs enfants ; ils n'ont point d'ouvrage qui doive passer avant celui-là.

«En vain emploieraient-ils leur vie à faire pénitence, à pleurer leurs péchés, à distribuer leur bien aux pauvres, s'ils ont le malheur de négliger le salut de leurs enfants, tout est perdu pour eux. »

Pourquoi ?

Parce que «d'après les enseignements de la religion, les enfants sont un dépôt dont les parents ont la garde». Si les enfants sont damnés par la faute des parents, ceux-ci, comme dépositaires infidèles, sont sûrs de l'être aussi.

Le mariage a été élevé à la dignité de sacrement afin que les enfants qui en naissent, reçoivent une nouvelle naissance dans le Christ et soient préparés à la vie éternelle. Les parents «doivent donc faire leurs efforts pour leur inspirer la crainte et l'amour de Dieu», pour développer dans leurs âmes la vie surnaturelle et la protéger. S'ils ne le font pas, s'ils les «laissent périr», ils seront condamnés pour avoir manqué à un devoir capital de justice et de charité.

Pourquoi encore ?

Parce «qu'ils tiennent la place de Dieu même» dans leur foyer. Le Créateur et Maître de toutes choses ne leur a conféré le droit d'avoir des enfants et de les élever qu'à la seule condition qu'ils seraient les ministres de la divine Providence pour les conduire à leur fin. S'ils ne travaillent pas à faire glorifier Dieu par leurs enfants, s'ils ne les élèvent pas saintement, ils mentent à leurs engagements, et ils sont coupables de forfaiture.

Pourquoi enfin ?

Parce que les enfants sont un précieux trésor que le bon Dieu a remis à la sollicitude des pères et mères. Ils doivent, non seulement garder, mais faire fructifier ce trésor pour Lui ; ils doivent être prêts à tous les sacrifices pour en recouvrer la possession, si on venait à le leur ravir.

Quel trésor, en effet, que l'âme d'un enfant !

Elle est un esprit immortel créé à l'image de Dieu et destiné à passer l'éternité dans son sein. Elle est si noble que le bon Dieu n'a voulu la confier qu'à un prince de sa cour céleste. Elle est si grande que, dans toute sa sagesse, Il n'a point trouvé de nourriture qui fût digne d'elle que Son corps adorable. Elle est si précieuse que Jésus-Christ a versé Son sang pour la racheter. «Dites-moi, si vous aviez été au pied de la croix et que vous eussiez recueilli le sang de Jésus-Christ dans un vase, avec quel respect ne l'auriez-vous pas conservé ? Or vous devez avoir autant de respect pour les âmes de vos enfants et les conserver avec le même soin, parce qu'elles ont coûté tout le sang de Jésus-Christ».

Pères et mères, avez-vous compris la valeur de votre dépôt, le prix de votre trésor, la gravité de vos engagements. Ah ! si vous aviez l'intelligence... «laisseriez-vous perdre avec tant d'indifférence ces pauvres âmes ?» Oteriez-vous à vos enfants la liberté de faire leurs prières pour les envoyer travailler ? «Auriez-vous le courage de leur faire manquer les saints offices ? O mon Dieu, qu'avez-vous répondu à Jésus-Christ lorsqu'Il va vous montrer qu'à une âme vous avez préféré une bête ? Que dis-je ? une poignée de foin ! Ah ! pauvre âme, que l'on t'estime peu ! Non, non, ces pères et mères, aveugles et ignorants n'ont jamais compris que la perte d'une âme est un plus grand mal que la destruction de toutes les créatures qui existent sur la terre».

«Malheureux parents», songez donc à «ce que valent les âmes de vos enfants, à ce que Jésus-Christ a souffert pour leur procurer le Ciel, au compte épouvantable que vous en rendrez un jour à Dieu, aux biens que vous leur faites perdre pour l'éternité, aux tourments que vous leur préparez pour l'autre vie. Ah ! si vous les estimiez autant que le démon ! Quand il emploierait trois mille ans à les tenter, si au bout de ce temps, il pouvait les avoir, il compterait toutes ses peines pour rien».

Oserez-vous dire encore que, ne vous occupant pas du salut de vos enfants et que ne le mettant pas avant toutes choses, vous les aimez ? Eh ! quoi ? «Ils sont dans le péché et vous ne pleurez pas» ; ils courent en enfer, et vous ne les arrêtez pas ; ils vivent dans l'indifférence par rapport à leur éternité, et vous en prenez aisément votre parti. Agiriez-vous autrement s'ils

n'étaient pas a une partie de vous-mêmes ou si vous les haïssiez ?

Ah ! combien vous seriez plus sages si vous compreniez que de travailler à leur salut, c'est travailler à votre propre bonheur ici-bas et procurer le leur, et que les ayant chrétiennement élevés, ils seront votre joie et votre gloire pendant toute l'éternité !

Il est rapporté dans l'histoire que saint Jean l'Évangéliste avait pris un jeune homme en affection. Il le mit sous la conduite d'un évêque, à qui il dit : «Je vous recommande ce jeune homme, et, en présence de Jésus-Christ et de son Eglise, je vous le confie comme un dépôt». L'évêque promit d'en avoir soin. Il le nourrit en effet, le garda chez lui, et, après l'avoir bien instruit, il le baptisa, lui administra la Confirmation et le disposa au sacrement de l'Eucharistie. Mais peu à peu il le négligea tellement que, ne se voyant pas soutenu et éclairé, le jeune homme devint libertin et se joignit à des voleurs dont il se fit le capitaine. L'apôtre, étant allé voir l'évêque, lui réclama le dépôt qu'il lui avait confié.

- Quel dépôt ? demanda l'évêque.

- Ce jeune homme que je vous ai laissé, lorsque je suis parti. Qu'en avez-vous fait? Qu'est-il devenu ?

- Il est mort, repartit l'évêque en baissant les yeux.

- Mais de quelle mort ?

- Il est mort à Dieu, puisqu'il a mieux aimé se joindre à des bandits pour voler les passants sur ces montagnes, que de rester dans l'église de Dieu.

- A quel gardien j'avais confié mon frère ! repartit le saint apôtre. Mais qu'on m'amène un cheval, qu'on me donne un guide !

Puis, quittant l'assemblée, il partit à l'instant. Arrivé sur la montagne, il rencontra les sentinelles des bandits, qui se saisirent de lui.

- Conduisez-moi à votre capitaine, leur dit-il.

Ils le menèrent vers ce jeune homme qui l'attendait les armes à la main Aussitôt qu'il reconnut saint Jean, la honte l'obligea de s'enfuir. Mais le saint lui cria :

-Mon fils, pourquoi fuyez-vous votre père ? Que craignez-vous d'un homme désarmé ? Ayez égard à mes cheveux blancs ; ne craignez pas : il y a encore espérance pour votre salut, je répondrai pour vous à Jésus-Christ, arrêtez-vous, c'est Jésus-Christ même qui m'a envoyé vers vous».

A ces paroles, le jeune homme s'arrêta, tenant les yeux fixés en terre ; puis il jeta ses armes et il se mit à trembler et à pleurer amèrement. Comme il vit que le saint vieillard approchait, il alla se jeter à ses genoux, baigné de larmes comme d'un second baptême ; mais il tenait encore sa main droite cachée sous sa robe, cette main souillée de tant de crimes. Saint Jean de nouveau l'encourage, le rassure, lui jure qu'il obtiendra sa grâce du Sauveur ; à son tour, il se met à genoux devant lui, puis s'emparant de cette main désormais purifiée, il la baisa tendrement. Le jeune homme fut ramené dans l'assemblée des Saints. Jean pria et jeûnait avec lui ; il ne le quitta plus qu'il ne l'eût ressuscité et rendu à l'Eglise.

«Dites-moi, pères et mères, vos enfants que vous voyez si tranquillement se damner, en disant que vous n'en pouvez pas davantage, ont-ils été si loin que ce jeune homme que saint Jean va chercher ? Avez-vous tout quitté pour leur courir après, comme fit saint Jean ? Avez-vous exposé votre vie pour sauver leurs âmes ? Avez-vous versé des larmes amères, comme fit ce saint, afin d'obtenir leur pardon ? Vous êtes-vous engagés à répondre pour eux au tribunal de Jésus-Christ ? Vous ne pouvez pas, dites-vous, faire servir le bon Dieu par vos enfants ; mais, dites-moi, mon père et ma mère, où sont donc vos efforts ? où sont vos larmes ? où sont vos pénitences et vos aumônes ? Vous ne pouvez pas les rendre sages, mais vous n'en savez rien ; vous n'avez pas essayé. Allez, malheureux, le bon Dieu vous attend, et il vous fera bien voir que si vous aviez voulu, vous les auriez sauvés et que leur perte ne vient que de vous».

CHAPITRE IV

LES PARENTS DOIVENT A LEURS ENFANTS L'INSTRUCTION.

La première chose que le Curé d'Ars exige de la part des parents, pour l'éducation spirituelle de leurs enfants, c'est qu'ils les instruisent «de ce qu'il faut faire pour gagner le ciel et éviter l'enfer». Les parents, en effet, sont docteurs : «*Erudi illos*» ; ils méditeront sans cesse la loi de Dieu, «assis dans leur maison, le matin à leur réveil, le long des chemins, la nuit dans les intervalles de leur sommeil», afin de l'enseigner comme il convient. Les parents sont répétiteurs : «*Narrabis ea filiis tuis*» ; il y aura dans chaque maison la chaire qui sera l'écho fidèle de celle de l'église et autour de laquelle ils grouperont leurs enfants, dès le matin de leur vie, dès le matin de chaque jour : «*a pueritia eorum*». Eccli., VII, 25 ; Deut., VI, 7.

1° «Oui, dès qu'un enfant commence à dire quelques mots, vous devez lui apprendre à prononcer les saints noms de Jésus et de Marie. Nous lisons de saint Thomas de Villeneuve que les premières paroles qui sortirent de sa bouche, furent : «Jésus, Marie», parce qu'il avait des parents bien chrétiens qui lui disaient souvent ces paroles.

«Pères et mères, vous devez apprendre à vos enfants à faire le signe de la croix aussitôt qu'il peuvent, leur donner de l'eau bénite dès qu'ils commencent à remuer leurs petits bras, les faire ensuite prier le bon Dieu à genoux matin et soir, leur inspirer un grand respect pour la présence du bon Dieu, et pour cela vous mettre à genoux à côté d'eux et les faire tourner en face de quelque image : si vous les faites prier en travaillant, ils regarderont et penseront à ce que vous faites et non à ce qu'ils disent.

«Vous devez leur apprendre à donner leur cœur au bon Dieu, le matin, en s'éveillant ; à lui offrir toutes les actions de la journée

; dire le *Benedicite* et les grâces avant et après les repas, ainsi que l'*Angelus*.

«Ne vous contentez pas de leur apprendre le *Notre Père*: apprenez-leur de plus le *Je vous Salue, Marie*, le *Je crois en Dieu*, le *Je confesse à Dieu*, les commandements, les trois actes de foi, d'espérance et de charité. S'ils ne peuvent pas encore bien comprendre ces actes, il faut leur en faire dire l'abrégé : «Mon Dieu, je crois en Vous ; mon Dieu j'espère en Vous ; mon Dieu, je Vous aime de tout mon cœur».

Ne vous fiez pas à eux quand ils vous disent qu'ils ont fait leur prière : il faut qu'ils la récitent tout haut et que vous les entendiez.

«Hélas ! il y a des enfants, qui ont neuf ou dix ans, qui ne savent pas encore leur prière entière». Pourquoi ? Parce que vous ne la leur avez pas apprise ou que vous ne la leur faites pas réciter. «Dites-moi quel jugement l'on peut porter de vous, sinon que vous avez moins de soin de vos pauvres enfants, c'est-à-dire de leurs pauvres âmes qui ont tant coûté à Jésus-Christ, que vous n'avez soin de vos bêtes qui sont dans vos écuries».

2° «Dès qu'un enfant a l'âge de raison, il doit savoir l'abrégé de la religion : Pères et mères, vous vous rendriez donc grandement coupables aux yeux de Dieu si vous négligiez d'apprendre à vos enfants les principaux mystères. Dès que s'éveille en eux la raison, apprenez-leur : le mystère de la Sainte Trinité, qui est un seul Dieu en trois personnes, les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. Dites-leur que le Fils de Dieu s'est fait homme dans le sein de la Bienheureuse Vierge par l'opération du Saint-Esprit, le 25 mars ; qu'Il est né le jour de Noël ; qu'Il est mort pour nous sur une croix le Vendredi-Saint ; qu'Il est ressuscité le jour de Pâques ; qu'Il est monté au Ciel le jour de l'Ascension ; qu'Il a envoyé son Esprit-Saint à ses Apôtres, le jour de la Pentecôte. Parlez-leur souvent du paradis, qui est préparé aux enfants bien sages et de l'enfer où vont ceux qui ne le sont pas. Dès qu'ils sont un peu plus grands, racontez-leur l'institution de l'Eucharistie, expliquez-leur cet adorable sacrement et celui de la Pénitence, avec les dispositions qu'il faut avoir pour les recevoir.

3° Faites-leur concevoir l'importance de l'instruction religieuse «en leur demandant ce qu'ils ont retenu de la parole sainte, le dimanche, ce qui les a touchés davantage, et en leur expliquant ce qu'ils n'ont point compris».

«Les pères et mères, gagnent une indulgence de cent jours chaque fois qu'ils instruisent leurs enfants de la doctrine chrétienne. Envoyez-les au catéchisme et veillez à ce qu'ils ne le manquent pas. Assurez-vous si vos enfants sont assez instruits pour recevoir avec fruit la Confirmation quand le moment vient de la recevoir ; s'ils savent «ce qui regarde le Sacrement d'Extrême-Onction», afin qu'ils ne soient point exposés à le profaner en cas de maladie.

4° «Faites-leur connaître, avec la grâce de Dieu, la fin pour laquelle ils sont sur la terre. Inspirez-leur un grand mépris des plaisirs et de toutes les choses du monde». A quoi bon s'y attacher ? Nous restons si peu ici-bas ! Faites-leur considérer le service du bon Dieu comme la seule chose qui puisse nous consoler en ce monde et adoucir nos peines ; faites-leur bien connaître que n'étant sur la terre que pour Dieu seul, jamais nous ne serons heureux si nous ne le servons pas avec zèle et amour.

«Pensez que vous n'avez des enfants que pour les conduire au Ciel» ; apprenez-leur à «donner, au besoin, leur vie pour Jésus-Christ, à la mépriser pour le bon Dieu, à tout souffrir plutôt que de violer sa loi».

5° «Les pères et mères doivent user de toute leur autorité pour que le bon Dieu soit bien aimé de leurs enfants.

«Quand on aime Dieu, on pense souvent à Lui, l'esprit en est tout occupé, on a beaucoup de plaisir à entendre parler de Lui dans les instructions» et en toutes circonstances ; «on craint grandement de l'offenser, on est toujours sur ses gardes, on veille sur les mouvements de son cœur, de peur d'être trompé par le démon.

«Pères et mères, que de mérites vous aurez auprès de Dieu si vous inspirez ces sentiments à vos enfants et que vous leur en fassiez contracter l'habitude ! Que de bénédictions le bon Dieu répandra sur vos maisons !... Que de biens et pour le temps et pour l'éternité, Il vous accordera !

«L'amour du bon Dieu vient du Ciel : demandez-le Lui souvent» pour vous et pour vos enfants. Pendant la journée, la nuit même en vous éveillant, dites-lui : «Mon Dieu, faites-moi la grâce de Vous aimer autant qu'il est possible que je Vous aime ! »

6° «Vous devez accoutumer vos enfants de bonne heure à résister aux tentations et à sanctifier leur travail.

«Il y a des enfants de quinze et seize ans, et ils sont nombreux, qui ne savent pas ce que c'est que de résister à une tentation, qui se laissent prendre au piège du démon comme des oiseaux dans les filets. D'où vient cela, sinon de l'ignorance ou de la négligence des parents ?

- Mais comment voulez-vous que nous apprenions à nos enfants ce que nous ne savons pas ?

- Si vous n'êtes pas assez instruits, pourquoi êtes-vous entrés dans l'état du mariage ? Vous saviez ou du moins vous deviez savoir que si le bon Dieu vous donnait des enfants, vous seriez obligés sous peine de damnation de les instruire de la manière dont ils devaient se conduire pour aller au Ciel. N'était-ce pas assez que voire ignorance vous perdît, sans en perdre d'autres avec vous ? Et si vous êtes parfaitement convaincus que vous n'avez pas assez de lumières, pourquoi ne vous faites-vous pas instruire de vos devoirs par ceux qui en ont la charge ?

- Mais comment oser dire à un pasteur que je suis peu instruit ? il se moquerait de moi.

- Vous vous trompez, il se ferait un devoir de vous apprendre ce que vous devez savoir», afin que vous puissiez ensuite l'enseigner à vos enfants.

«Vous devez encore leur apprendre à sanctifier leur travail, c'est-à-dire à le faire, ni pour devenir riches, ni pour se faire estimer du monde, mais en vue de plaire à Dieu, qui nous le commande pour expier nos péchés.

«Par là, vous les verrez devenir sages et obéissants ; ils craindront Dieu et seront maîtres de leurs passions ; ils feront votre

consolation en ce monde et votre gloire dans l'autre ».

7° «Donnez à vos enfants une grande horreur du péché, et pour cela faites leur comprendre, autant que possible, combien le bon Dieu punit en enfer, par des châtiments terribles, un seul péché mortel, et expliquez-leur ce que c'est qu'un péché mortel. C'est de cette manière que se comportait Blanche de Castille envers son fils saint Louis. Elle lui fit concevoir une telle horreur du péché, que l'on croit qu'il a eu le bonheur de porter l'innocence de son baptême dans le Ciel. Ce saint roi disait qu'il se souvenait toujours de ces paroles de sa mère :

«Mon fils, j'aimerais beaucoup mieux vous voir dans le tombeau, que souillé d'un seul péché mortel».

Étant roi, il demanda un jour à un de ses officiers ce qu'il aimait le mieux : ou d'être lépreux ou d'avoir fait un péché mortel. Ce pauvre homme lui répondit qu'il aimerait mieux en avoir fait trente que d'être lépreux. Le roi lui dit: «Vous avez parlé en étourdi et en fou, car vous devez savoir qu'il n'y a pas de lèpre si laide que d'être en péché mortel, parce que l'âme qui est en péché mortel est semblable au diable».

O heureux enfants à qui les parents inspirent une pareille horreur du péché !

Le saint homme Tobie, se croyant sur le point de mourir, disait à son fils :

«Mon fils, gardez-vous de consentir jamais à aucun péché et de violer les préceptes du Seigneur notre Dieu. Honorez votre mère tous les jours de sa vie, faites l'aumône en la manière que vous pourrez ; mais surtout évitez les mauvaises compagnies, gardez-vous de toute impureté, ne faites tort à personne, ayez une grande crainte de Dieu ; il vaudrait mieux mourir que d'offenser le bon Dieu».

Nous lisons dans l'histoire qu'une mère avait un petit enfant de cinq ans. Comme c'était dans un temps de persécution, cette mère disait souvent à son fils :

«Si vous aimez bien le bon Dieu et que vous évitiez avec soin le péché, vous aurez le bonheur d'aller au Ciel; mais si vous commettez le péché, vous irez en enfer». Ayant été prise par les barbares avec son enfant. on lui demanda ce qu'elle était :

«Je suis chrétienne», répondit-elle. L'enfant que l'on avait séparé de sa mère, fit la même réponse. On le menace, on le fouette, on le soumet à un long jeûne : il ne disait autre chose, sinon qu'il était chrétien et qu'il voulait mourir en chrétien.

«Désespérant de rien gagner, on le mena au lieu du supplice ; mais, dans la pensée que sa tendresse filiale le porterait à renoncer à Jésus-Christ, on fit venir la mère. Dès que celle-ci aperçut son enfant :

«Courage, mon cher enfant, courage ! Il nous faut mourir pour Jésus-Christ».

Le pauvre enfant, dévoré de soif, dit à sa mère :

- O ma mère, que j'ai soif !

- Courage, mon enfant, vous irez boire en paradis !»

Le pauvre petit innocent ne dit plus rien ; il leva les yeux vers le Ciel et tendit le cou au bourreau qui lui coupa la tête. La mère eut de même la tête tranchée.

«O heureux enfant d'avoir en une mère qui lui inspira si bien l'horreur du péché, la crainte de l'enfer, le désir du Ciel ! O heureuse mère d'avoir eu un enfant si docile au langage de la foi !

8° «Parlez souvent à vos enfants des souffrances de Jésus-Christ». Dites-leur qu'elles sont pour nous le prix et la clé du paradis.

«Que ce serait beau, si l'on voyait de temps en temps un père ou une mère, un crucifix à la main, montrer à leurs petits enfants ce que Jésus-Christ a souffert pour les sauver et combien le péché qui l'a attaché à la croix est détestable ! Que ces enfants seraient bientôt changés ! Mais, hélas ! dans le temps où nous vivons, les parents auraient bien honte de le faire. Cependant rien ne touche plus vivement un cœur que ce langage».

Et ici notre Bienheureux raconte l'histoire d'une jeune fille convertie à la vue d'un crucifix, par le récit de la Passion que lui fit son père. «Elle devint un modèle de vertu pour la paroisse et eut le bonheur de mourir de la mort des saints». Et il conclut : «Eh bien ! qu'est-ce qui lui valut cette grâce ?» Les instructions que son père lui donna sur Jésus crucifié.

«Hélas ! combien, parmi ceux qui ont des enfants de dix-sept ou vingt ans, ne leur ont jamais dit un mot des souffrances du Sauveur ! D'autres, peut-être, n'ont point de crucifix dans leur maison ; ou s'ils en ont un, il est enseveli dans la poussière et sous les araignées ; ils ont bien soin de nettoyer leurs souliers tous les samedis, mais ils ne font point de cas de laisser l'image de leur Sauveur parmi les rebuts de la maison !

9° «Faites donner l'aumône aux pauvres par vos enfants». Vous leur apprendrez ainsi que les pauvres sont dignes de leur charité et que, bien loin de les mépriser, ils les doivent honorer comme les membres de Jésus-Christ.

10° «Les parents vraiment chrétiens ne doivent jamais manquer d'inspirer à leurs enfants une tendre dévotion envers la Sainte Vierge : c'est le véritable moyen d'attirer sur leur famille les bénédictions du Ciel et la protection de Marie.

«Ah ! pères et mères, si vous aviez le bonheur de recommander souvent à vos enfants la dévotion à la Sainte Vierge, que de grâces elle leur obtiendrait ! Que de vertus ils pratiqueraient ! Vous verriez naître en eux tout ce qu'il y a de capable de les rendre agréables au bon Dieu».

11° «Je sais bien ce qu'il faudrait encore faire pour aller au ciel : ma mère, écoutez-le bien et cela ne vous sera pas inutile : ce serait de ne pas acheter tout à fait de si beaux habits à vos enfants, pour avoir de quoi l'aumône et attirer les bénédictions de Dieu, et peut-être même avoir de quoi payer vos dettes ; il faudrait laisser les vanités de côté».

«Il y a des mères qui n'ont que leurs filles en tête ; elles font tout ce qu'elles peuvent pour les faire briller aux yeux du monde. Elles les chargent de vanités, peut-être même jusqu'à faire des dettes ; les voyant sortir le matin, elles sont plus empressées de vite regarder si elles ont leur bonnet bien droit que de leur demander si elles ont donné leur cœur au bon Dieu, si elles ont fait leur prière et offert leur journée : de tout cela, elles n'en parlent pas».

Quel magnifique programme d'éducation ! Elle serait idéalement belle la famille qui le remplirait : tout imprégnée de l'esprit de Jésus-Christ, formée à l'estime et à la pratique de la vraie piété, ayant une religion solide et éclairée, elle orienterait toute son activité vers les biens éternels et porterait en elle-même une intarissable source de bonheur. Ne touchant la terre que du bout des pieds, elle se tiendrait habituellement dans une atmosphère de pure lumière et de vérité sereine, au-dessus des fanges, des agitations ténébreuses et des bagatelles d'ici-bas ; elle serait toute spiritualisée et déjà connaîtrait quelque chose des délices du Ciel.

Telle avait été la famille de notre Saint, et dans son enseignement, il ne faisait que redire à ses paroissiens ce qu'il avait vu pratiquer dans la maison paternelle à Dardilly.

Il voulait que les pères et mères rappelassent souvent à leurs enfants «la fin pour laquelle ils étaient sur la terre». C'est que sa mère ne lui avait jamais permis, non plus qu'à ses frères et sœurs, de perdre de vue un seul instant cette vérité, et elle les invitait à dire quand l'heure sonnait :

«Dieu soit béni ! Courage, mon âme ! Le temps passe, l'éternité s'avance ; vivons comme nous devons mourir».

Il recommandait aux pères et mères d'apprendre la prière à leurs enfants : c'est qu'il voyait encore avec émotion sa bien-aimée mère «venir chaque matin, au réveil, s'assurer si ses fils et ses filles donnaient leur cœur au bon Dieu».

Il entendait que les mères de famille enseignassent à leurs enfants les vérités de la foi et leur expliquassent les mystères de la religion : c'est qu'il avait gardé un souvenir attendri de ces entretiens spirituels qu'il avait avec sa mère et une de ses sœurs, «jusqu'à une heure très avancée de la nuit, quand tout le monde était couché».

Il conseillait aux parents de distribuer leurs aumônes par l'entremise de leurs enfants ; c'était par réminiscence de la réception si hospitalière que l'on faisait aux pauvres dans la maison des Vianney, et en particulier des soins empressés qu'il leur prodiguait lui-même, avec les encouragements de son père.

Il insistait pour que les parents inspirassent à leurs enfants l'horreur du péché : c'est qu'il avait si souvent entendu sa bonne mère lui dire :

«Si tes frères offensaient le bon Dieu, j'en serais bien peinée ; mais si c'était toi, j'en aurais encore plus de chagrin».

Du sommaire qu'il trace des obligations des pères et mères en matière d'instruction religieuse, il n'est presque pas un trait qui ne soit emprunté au foyer de Dardilly. Preuve nouvelle des profondes racines que jette dans une âme d'enfant l'éducation première ; et, manifestement, son ambition était que toutes les familles d'Ars ressemblassent à la sienne ; il essayait de les former sur le modèle qu'il avait vu si bien réalisé pendant vingt années.

Y réussit-il ? Oui. Il y eut des familles, sans doute, qui n'entrèrent jamais complètement dans la voie qu'il leur ouvrait ; mais, il est juste de le dire, la plupart se montrèrent dociles à ses avis.

La prière se récitait tous les jours en famille.

Les mères exigeaient de leurs petits enfants, à l'église, une tenue modeste, pieuse, recueillie, qui frappait les étrangers.

Elles leur faisaient apprendre le catéchisme, et les maisons de la paroisse devinrent vite des succursales de l'église.

Ce fut par l'action des pères et mères, dociles à la voix de leur pasteur, que cessèrent peu à peu les danses.

Pour éviter une oisiveté dangereuse, pendant les soirées de l'hiver, «un grand nombre de personnes prirent l'habitude, par suite des instances de M. Vianney, de réciter le chapelet et de lire la vie des Saints».

Les mères s'opposèrent généralement à l'invasion des modes. Comme tous les curés de l'époque, M. Vianney était à ce sujet d'une inexorable sévérité. «Il fit quitter aux femmes et aux jeunes personnes une coiffure assez élégante et leur imposa de la remplacer par des bonnets qui cachaient mieux leurs cheveux».

Un jour, raconte Jeanne Cinier, je rencontrai une de mes amies

- Pourquoi n'as-tu pas une coiffe ? me dit-elle.

- Ma mère ne veut pas.

- Je te porterai un modèle et tu t'en confectionneras une comme la mienne».

J'en parlai à ma mère :

- Essaie, et tu verras...

- Que ferez-vous ?

- Essaie !»

Je tourmentais ma mère jusqu'à ce qu'elle m'eût dit ce qu'elle ferait.

- Me battriez-vous ?...

- Non.

- Alors ?

- Je te l'enlèverai à l'église devant tout le monde !»

Et elle l'eût fait, ajoutait Mlle Cinier.

Voyant au château un portrait assez décent, mais légèrement décolleté, M. Vianney pria Mlle d'Ars de le faire enlever ; «On dirait qu'elle va se faire guillotiner» dit-il.

Pauvre bon saint ! Que dirait-il aujourd'hui où la toilette est surtout l'art de se déshabiller, où les femmes font un étalage éhonté

de ce que la pudeur chrétienne commande de voiler avec soin, où ayant perdu tout goût esthétique, elles se croient belles quand elles sont simplement hideuses ? «On dirait qu'elles vont se faire guillotiner» car elles autorisent la bienveillance même à douter de leur vertu et à en porter le deuil.

CHAPITRE V

LES PARENTS DOIVENT A LEURS ENFANTS LA VIGILANCE

Les parents sont des dépositaires responsables.

Quand leur enfant fut rapporté des fonts baptismaux, c'était un fils de Dieu ; un nouvel être lui avait été donné, un être surnaturel ; une nouvelle vie lui avait été infusée, la vie divine. Or de même que de par sa naissance, les parents ont la garde de la vie naturelle de l'enfant, ils sont, de par sa régénération, les gardiens de sa vie surnaturelle.

Mille périls menacent cette vie précieuse.

Périls du dedans : il y a un antagonisme irréductible entre la concupiscence qui pousse l'enfant au mal et la grâce qui le sollicite au bien. Les parents devront surveiller le développement des passions de l'enfant et lui indiquer les moyens d'y résister.

Périls du dehors : le monde sème les pièges sous les pas de l'enfant, multiplie autour de lui les amorces de la volupté, cherche à lui caresser les oreilles de séduisantes maximes qui renferment des germes de mort. Sous peine de voir sombrer son innocence, les parents devront détourner l'enfant de ce monde maudit par l'Evangile : de ses sociétés, de ses fêtes, de ses vains plaisirs, de ses frivolités.

Périls que suscite le démon : ennemi de l'homme et surtout de l'homme régénéré, il se tient, comme un lion, en embuscade à tous les détours du chemin pour se jeter sur l'enfant et le dévorer : tantôt, esprit subtil et déchu, il fait le siège de sa volonté et l'incline perfidement à la révolte ; tantôt, prenant les mains, les yeux, la voix d'un camarade déjà flétri, il s'efforce de souiller ce cœur candide, de profaner ce temple du Saint-Esprit. Les parents devront prémunir le pauvre enfant contre l'éclosion du vice, le protéger contre les entretiens capables de porter atteinte à sa foi ou à ses mœurs, contre les compagnies qui le dégraderaient.

Périls que crée l'inexpérience : l'enfant ne sait rien ni de la perversité du monde, ni de la malice du démon, ni des enchantements de la concupiscence ; il ne voit partout que fleurs odorantes et fruits délicieux, sans se douter que sous ces fleurs aux couleurs si belles, se dissimulent souvent des serpents et que les fruits les plus beaux sont quelquefois vénéneux. Les parents devront avoir l'œil toujours ouvert pour que la main de l'enfant ne se porte pas témérairement sur le fruit défendu et ne cueille pas la mort avec les fleurs.

S'ils ferment les yeux, s'ils s'endorment dans la négligence, s'ils repoussent la tâche comme trop ardue, c'est l'âme de leurs enfants qu'ils perdent, c'est le dépôt qui leur a été confié qu'ils laissent ravir, c'est la vie qui a coûté le sang de Jésus-Christ tuée par leur faute, c'est un être dont ils avaient la garde que Dieu leur redemandera et dont la mort criera vengeance contre eux.

Le Saint Curé d'Ars ne cesse de rappeler aux parents ces devoirs formidables. Il le fait à la manière des saints qui savent ce que valent les âmes : avec une sévérité, une rudesse parfois, qui trouvent leur explication dans la grandeur du mal à corriger et dans la difficulté du but à atteindre ; avec une franchise qui dénonce et représente les désordres sans atténuation et en inspire une juste horreur ; avec une ironie cinglante qui enfonce le trait dans le cœur afin d'ouvrir l'abcès et de le guérir ; avec un plaisant humour qui jette le ridicule sur les travers, ce qui est souvent le meilleur moyen de les corriger. Les applications qu'il fait du devoir de la vigilance sont pour la plupart, quant à leur forme extérieure, spéciales à sa paroisse et au temps où il vivait ; mais elles n'ont besoin que d'une bien légère transposition pour être, hélas ! pleines d'actualité.

1° «Vous devez surveiller vos enfants lorsque vous les envoyez aux champs : alors, éloignés de vous, ils se livrent à tout ce que le démon veut leur inspirer. Si j'osais, je vous dirais qu'ils font toutes sortes de malhonnêtetés, qu'ils passent des moitiés de jours à commettre des abominations. La plupart, je le sais bien, ne comprennent pas tout le mal qu'ils font mais, attendez qu'ils aient la connaissance ; le démon ne manquera pas de les faire ressouvenir de ce qu'ils ont fait dans ce moment, pour leur faire commettre de semblables choses. Savez-vous ce que votre négligence ou votre ignorance produit ? le voici : retenez-le bien. Une bonne partie des enfants que vous envoyez dans les champs, font des sacrilèges pour leur première communion : ils ont contracté ces habitudes honteuses ; ou ils n'osent pas le dire, ou ils ne sont pas disposés à se corriger. Ensuite, si un prêtre, qui ne veut pas les damner, les refuse, on lui fera des reproches en disant : c'est parce que c'est le mien... Allez, misérables, veillez un peu mieux sur vos enfants, et ils ne seront pas refusés. Oui, la plus grande partie de vos enfants ont commencé leur réprobation dans le temps qu'ils allaient aux champs.

- Mais, direz-vous, nous ne pouvons pas toujours les suivre, il y aurait bien de quoi faire.

- Pour cela, je ne vous en dis rien ; tout ce que je sais, c'est que vous répondrez de leur âme comme de la vôtre même.

- Mais nous faisons bien ce que nous pouvons.

- Je ne sais si vous faites ce que vous pouvez ; ce que je sais, c'est que, si vos enfants se damnent chez vous, il est à craindre que par défaut de surveillance, vous ne soyez aussi damnés : voilà ce que je sais et rien d'autre ! Vous aurez beau dire que non, que je vais trop loin : si vous n'aviez pas entièrement perdu la foi, vous en conviendriez, et cela seul suffirait à vous jeter dans un désespoir d'où vous ne pourriez sortir.

«Mais je sais bien que vous ne ferez pas un pas de plus pour mieux vous acquitter de vos devoirs envers vos enfants : vous ne vous inquiétez pas de tout cela, et vous avez presque raison, parce que vous aurez bien le temps de vous tourmenter pendant tout l'éternité. Passons plus loin.

2° Vous ne devez pas faire coucher vos servantes ou vos filles dans les appartements où vos domestiques vont chercher, le matin vos raves et vos pommes de terre. Il faut le dire à la honte des pères et des mères, des maîtres et maîtresses : de pauvres enfants, des servantes auront la confusion de se lever, de s'habiller devant des gens qui n'ont pas plus de religion que s'ils n'avaient jamais entendu parler du vrai Dieu. Souvent les lits de ces pauvres enfants n'auront point de rideaux..

- Mais, me direz-vous, s'il fallait faire tout ce que vous dites, il y aurait bien de l'ouvrage.

- Mon ami, c'est l'ouvrage que vous devez faire, et si vous ne le faites pas, vous en serez jugé et puni.

«Vous ne devez pas non plus faire coucher vos enfants dans la même chambre que vous, dès qu'ils ont sept ou huit ans. Tenez ! vous reconnaîtrez le mal que vous faites qu'au jour du jugement de Dieu.

«Encore une fois, je sais bien que vous ne ferez rien ou presque rien de ce que je viens de vous enseigner ; mais n'importe, je vous dirai toujours ce que je dois vous dire ; ensuite, tout le mal sera pour vous et non pour moi, parce que je vous fais connaître ce que vous devez faire pour remplir vos obligations envers vos enfants. Quand le bon Dieu vous jugera, vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas ce qu'il fallait faire : je vous rappellerai ce que je vous dis aujourd'hui».

3° Vous devez empêcher vos enfants d'aller aux veillées.

«Oui, oui, ces assemblées nocturnes sont ordinairement l'école où les jeunes gens perdent toutes les vertus de leur âge et apprennent toutes sortes de vices. En effet, quelles sont les vertus de la jeunesse ? N'est-ce pas l'amour de la prière, la fréquentation des sacrements, la soumission à leurs parents, l'assiduité à leur travail, une admirable pureté de conscience, une vive horreur du péché ? Telles sont les vertus que les jeunes gens doivent s'efforcer d'acquérir. Eh bien ! moi je vous dis que, quelque affermi que soit un jeune homme ou une jeune fille dans ces vertus, s'ils ont le malheur de fréquenter certaines veillées ou certaines compagnies, ils les auront bientôt toutes perdues. Dites-moi, vous qui en êtes témoins, qu'y entend-on, sinon les paroles les plus sales et les plus honteuses ? Qu'y voit-on, si ce n'est des familiarités entre les jeunes personnes qui font rougir la pudeur ? J'ose dire que quand ce seraient des infidèles, ils n'en feraient pas davantage. Et des pères et des mères en sont témoins et n'en disent rien, ils gardent le silence ! Un faux respect humain leur ferme la bouche ! Et vous êtes chrétiens, vous avez de la religion, vous espérez aller un jour au Ciel ! O mon Dieu, quel aveuglement ! Peut-on bien le concevoir ? Oui, pauvres aveugles, vous irez, mais ce sera en enfer : voilà où vous serez jetés.

«Comment, vous vous plaignez de ce que vos bêtes périssent ? Vous avez sans doute oublié tous ces crimes qui se sont commis pendant cinq ou six mois de l'hiver dans vos écuries ? Vous avez oublié ce que dit l'Esprit-Saint : «que partout où le péché se commettra, la malédiction du Seigneur tombera». Hélas ! combien de jeunes gens qui auraient encore leur innocence s'ils n'avaient pas été à certaines veillées et qui, peut-être, ne reviendront jamais à Dieu ? N'est-ce pas encore, au sortir de là, que vont courir les jeunes gens ? Ils forment des liaisons qui, le plus souvent, finissent par le scandale et la perte de la réputation d'une jeune fille. N'est-ce pas là que ces jeunes libertins, après avoir vendu leur âme au démon, vont encore perdre celles des autres ! Oui, les maux qui en résultent sont incalculables. Si vous êtes chrétiens et que vous désiriez sauver vos âmes et celles de vos enfants, vous ne devez jamais laisser aller vos enfants dans les veillées. Pourquoi est-ce qu'ils vous fuient, sinon pour être plus libres ?»

Mais ne pouvons-nous pas tenir des veillées chez nous ? Oui, à la condition que vous y soyez vous un des chefs de la maison, pour empêcher que Dieu ne soit offensé, à la condition encore, que quand vous serez tous rentrés, vous fermiez la porte et n'y laissiez rentrer personne du dehors. Alors, commencez votre veillée en récitant une ou deux dizaines de votre chapelet pour attirer la protection de la Sainte Vierge, ce que vous pouvez faire en travaillant. Ensuite, bannissez toutes ces chansons lascives ou mauvaises : elles profanent votre cœur et votre bouche qui sont les temples de l'Esprit Saint ; ainsi que tous ces contes qui ne sont que des mensonges, et qui, le plus ordinairement, sont contre des personnes consacrées à Dieu, ce qui les rend plus criminels».

4° Veillez à ce que vos enfants ne se gâtent point par de mauvaises conversations.

«Les paroles impures ! rien de plus abominable. Elles outragent Dieu, elles scandalisent le prochain, elles perdent tout. Il ne faut souvent qu'une parole déshonnête pour occasionner mille mauvaises pensées, mille désirs honteux, peut-être même pour faire tomber dans un nombre infini d'autres infamies, et pour apprendre aux âmes innocentes le mal qu'elles avaient le bonheur d'ignorer. Eh quoi ! un chrétien peut-il bien se laisser occuper l'esprit de telles horreurs, un chrétien qui a été sanctifié par l'atouchement du corps adorable et par le précieux sang de Jésus-Christ ! O mon Dieu, que nous connaissons peu ce que nous faisons en péchant ! Si Notre Seigneur nous dit que l'on peut connaître un arbre à son fruit, jugez d'après le langage de certaines personnes quelle doit être la corruption de leur cœur ; et cependant rien de plus commun. Quelle est la conversation des jeunes gens ? N'est-ce pas ce maudit péché ? Ont-ils autre chose à la bouche ? Et dans les cabarets, ces repaires d'impureté, sur quoi roule la conversation ? N'est-ce pas sur des choses déshonnêtes ? Ceux qui les fréquentent, «ne vont-ils pas jusqu'à se faire gloire à celui qui en dira le plus ? Leur bouche n'est-elle pas semblable à un tuyau dont l'enfer se sert pour vomir toutes ses ordures sur la terre et entraîner les âmes à lui ? Détournez vos enfants de ces entretiens et de ces lieux dangereux pour leur innocence.

5° Combattez dans vos filles la vanité.

«Vous conviendrez tous avec moi que plus vos enfants avancent en âge, plus vous devez redoubler vos prières et vos soins, car alors les dangers sont plus grands et les tentations plus fréquentes. Or, est-ce là ce que vous faites ? Hélas ! quand ils ont dix-huit à vingt ans, bien loin de leur inspirer la crainte et l'amour de Dieu, vous ne leur parlez que du monde, que de parures. Une mère commencera à dire à sa fille qu'une telle s'est mariée avec un tel, qu'elle a bien trouvé un bon parti ; qu'il faudrait bien qu'elle ait le même bonheur». Et désormais, toute son occupation sera d'attirer sur elle les regards : «elle lui apprendra à mar-

cher bien droit, en lui disant qu'elle marche toute courbée, qu'on ne sait à quoi elle ressemble. Elle la chargera de toilette. N'est-ce pas, ma mère, il faut acheter des vanités à votre fille, il faut lui acheter des mouchoirs garnis de dentelles, il faut lui faire porter deux ou trois rangs de cols, il faut lui acheter des boucles d'oreilles et des chaînes, une collerette».

- Ah ! si je lui fais porter cela, je ne demande rien à personne, c'est nécessaire, ne vous fâchez pas.

- Vous ne demandez rien à personne, cela est bien vrai, mais je vous dirai que vous êtes coupable quand même, car vous faites servir à des inutilités un argent dont vous n'avez que le dépôt et qui serait mieux employé en aumônes ; vous développez dans le cœur de votre fille la mondanité ; vous y détruisez le goût de la piété et des choses sérieuses ; vous en faites un esprit frivole et léger.

«Affaires de vêtements, a-t-on dit depuis, petites affaires, à l'usage de petites gens».

6° Détournez vos enfants de la danse et des plaisirs mondains.

«Combien de mères, de pauvres pères aveuglés, disent à leur enfant : «Si tu es bien gentille ou si tu fais bien cela, je te laisserai aller à la foire de Montmerle¹, à la vogue, chez le cabaretier». C'est-à-dire si tu fais bien toujours ce que je voudrai, je te traînerai en enfer.

O mon Dieu, est-ce bien le langage des parents chrétiens ? Ce qu'il y a encore de plus triste, c'est qu'il y a des enfants qui ne sont nullement portés à sortir ; les parents sont à les solliciter en disant : «Tu restes toujours là, tu ne trouveras pas à t'établir, l'on ne te saura pas au monde ; il ne faut paraître sauvage, il faut faire bonne grâce à tout le monde, penser à faire des connaissances... Vous voulez, ma mère, que votre fille fasse des connaissances ? Ne vous inquiétez pas tant, elle en fera bien sans que vous vous tourmentiez si fort ! Attendez encore quelque temps : vous verrez bien qu'elle les a faites.

«La fille, dont le cœur ne sera peut-être pas aussi gâté que celui de la mère, lui dira :

- Je ferai bien comme vous voudrez ; mais non, M. le curé ne veut pas ; il nous dit que tout cela ne fait qu'attirer la malédiction du bon Dieu sur les mariages ; j'ai envie de ne pas aller dans les danses : qu'en pensez-vous, ma mère ?

- Eh ! mon Dieu, que tu es bonne, ma fille, d'écouter M. le curé, il faut bien qu'il nous dise quelque chose : c'est son gagne-pain, l'on en prend ce que l'on veut, et on laisse le reste à d'autres.

- Mais nous ne ferons point de Pâques?

- Ah ! pauvre enfant, s'il ne veut nous recevoir, nous irons à un autre ; ce que l'un ne veut pas, l'autre le prend toujours. Ma fille, sois sage, reviens de bonne heure, va seulement, tu ne te divertiras pas quand tu ne seras plus jeune, il faut bien que tu aies un moment de plaisir».

Une autre fois, ce sera une voisine qui lui dira :

- Vous laissez trop de liberté à votre fille ; elle finira par vous donner du chagrin.

- Ma fille ! lui répondra-t-elle, je n'ai pas peur de cela. D'ailleurs, je lui ai recommandé d'être bien sage, elle me l'a promis ; je suis sûre qu'elle ne voit que des personnes comme il faut.

Ma mère, attendez quelque temps et vous verrez le fruit de sa sagesse. Quand le crime éclatera, il sera un sujet de scandale pour toute la paroisse, il couvrira la famille d'opprobres et de déshonneur ; et si personne ne l'apprend, votre fille portera sous le voile du sacrement de mariage un cœur et une âme gâtés par les impuretés auxquelles elle s'est livrée avant son mariage, source de malédictions pour toute sa vie.

- Mais quand je verrai qu'elle en fera trop, je saurai bien l'arrêter ; je ne lui donnerai plus la permission de sortir, ou bien je prendrai un bâton.

- Vous ne lui donnerez plus la permission, ma mère ? Ne vous inquiétez pas, elle saura bien la prendre sans que vous ayez la peine de la lui donner, et si vous faites seulement semblant de la lui refuser, elle saura vous braver, se moquer de vous et partir. Vous l'avez poussée la première, mais ce n'est pas vous qui l'en retirerez. Vous pleurerez peut-être, mais de quoi serviront vos larmes ? de rien, sinon à vous faire ressouvenir que vous vous êtes trompée, que vous auriez dû être plus sage et mieux conduire vos enfants.

Voici que le mariage a lieu. Mais «après cinq ou six mois, la pauvre fille vient, toute meurtrie de coups, déposer dans le sein de sa mère ses larmes et son chagrin. Elles mêlent leurs larmes ensemble :

- Ah ! pauvre mère, que j'ai du malheur d'avoir pris un mari comme celui-là ! Il est si méchant, si brutal ! je crains bien que l'on ne me dise qu'il m'a tuée.

- Mais, lui dira la mère, il faut faire tout ce qu'il te commandera.

- Je le fais bien, rien ne le contente, il est toujours en colère.

- Pauvre enfant, lui dira sa mère, si tu avais eu le bonheur de prendre un tel, qui t'a demandée, tu aurais été bien plus heu-

¹ Montmerle est un gros bourg de quinze cents âmes situé sur la rive gauche de la Saône, à 12 kms au sud-ouest d'Ars.

Il y avait autrefois des foires tous les lendemains des fêtes de Notre-Dame. La seule vraiment importante était celle de la Nativité, qui commençait à la mi-août et finissait avec le mois de septembre. On y vendait de tout ; mais c'était surtout une foire aux chevaux ; trois ou quatre mille chaque année y étaient l'objet de transactions. Cette foire a commencé à perdre de son importance après la guerre de 1870. Aujourd'hui elle ressemble à toutes les foires ; seul le commerce des chevaux a subsisté. Pendant qu'elle était florissante, une messe était dite chaque jour, à la chapelle de Notre-Dame des Minimes, et chaque jour l'assistance y était très nombreuse. Mais, on le devine, le démon n'était pas sans revendiquer sa part de culte : il la trouvait dans les bals, dans les théâtres forains, derrière les planches des bateleurs ; et quand les curés du voisinage croyaient devoir prémunir leurs paroissiens contre les dangers des bals, ils leur disaient : «Vous prétendez qu'il n'y a pas de mal à danser... Venez voir nos registres de baptêmes huit ou neuf mois après la foire de Montmerle. Ils témoignent contre vous». C'est pour cette raison que le Saint Curé d'Ars, dans son fameux sermon sur les devoirs des parents, signale la foire de Montmerle comme dangereuse pour la vertu de leurs enfants

reuse... »

Vous vous trompez, mère, ce n'est pas ce que vous devez lui dire :

«Ah ! pauvre enfant, si j'avais eu le bonheur de t'inspirer la crainte et l'amour de Dieu, si je ne t'avais jamais laissé courir les plaisirs, Dieu n'aurait pas permis que tu fusses si malheureuse... »

- N'est-ce pas, ma mère ? laissons dire M. le curé, il faut bien faire des connaissances, sans quoi on ne trouverait pas à s'établir.

- Pars toujours, ma fille, sois sage, reviens de bonne heure et sois tranquille !

«Ma mère, écoutez :

«Un jour, je me trouvai de passer auprès d'un grand feu; je pris une poignée de paille bien sèche, je la jetai dedans en lui disant de ne pas brûler. Ceux qui furent témoins de cela, me dirent en se moquant de moi :

- Vous avez beau lui dire de ne pas brûler, cela n'empêchera pas qu'elle ne brûle.

- Et comment, leur ai-je répondu, puisque je lui dis de ne pas brûler ?

- Qu'en pensez-vous ma mère ? vous y reconnaissez-vous ? N'est-ce pas là votre conduite ou celle de votre voisine ? N'est-ce pas ce que vous aviez dit à votre fille d'être bien sage, lorsque vous lui donniez la permission de partir ?

- Oui, sans doute...

- Allez, ma mère, vous avez été une aveugle et le bourreau de vos enfants. S'ils sont malheureux dans leur mariage, c'est vous seule qui en êtes la cause.

7° Veillez à ce que vos enfants s'acquittent exactement de leur devoirs de religion.

Ayez soin de leur parler du bon Dieu, de les accoutumer à faire, sans jamais y manquer, les prières du matin et du soir, à assister à la messe et aux offices le dimanche et les jours de fête. Donnez-leur l'habitude de s'approcher souvent du Tribunal de la Pénitence et de la Sainte Table.

Vous leur devez cette vigilance même quand ils sont grands. A vingt ans et plus, ils restent vos enfants et vous devez en tout temps exercer sur eux votre autorité de pères et de mères. Des parents qui verraient sans chagrin leurs enfants s'éloigner des Sacrements et des exercices de piété, auraient une religion bien mal entendue.

Les parents suivirent à la lettre la direction de leur curé sur la vigilance.

Un jour, Antoine Cinier, ayant dansé dans une localité voisine, rentra assez tard à la maison. Sa mère l'attendait.

- Bonsoir, ma mère.

Mme Cinier ne répondit pas. Une seconde fois

- Bonsoir, ma mère.

Toujours pas de réponse. Le jeune homme - il avait près de vingt ans- va se coucher. Sa mère prit alors un bâton et lui administra une correction sévère. Le frère d'Antoine, couché à côté de lui et recevant par concomitance des coups de gourdin, s'écria

- Mais, ma mère, ne me frappez pas ! je ne suis pas allé danser comme mon frère».

Vint l'époque du tirage au sort. Mme Cinier pria M. le Curé de dire la messe à l'intention d'Antoine, afin qu'il eût un bon numéro.

«Je la dirai, répondit M. Vianney ; mais Antoine aura un mauvais numéro en punition de sa désobéissance». L'événement vérifia la prédiction et le père Cinier dut racheter son fils 2000 francs.

Un dimanche les deux sœurs E. G. eurent la pensée d'aller à la fête de Savigneux après les vêpres. Mais comment s'esquiver et tromper la surveillance de leur père ?... Elles y réussirent cependant, firent rapidement le voyage et ne prirent aucune part à la danse : elles n'en avaient pas le temps, peut-être même pas le désir, elles se contentèrent de regarder. Le père s'aperçut néanmoins de l'absence de ses filles, et, à leur retour, il les corrigea toutes deux avec la verge. Elles avaient dix-sept et dix-huit ans.

La frénésie de la danse et des plaisirs, à pareil régime, se calma bien vite dans la paroisse ; peu à peu elle en disparut complètement.

CHAPITRE VI

LES PARENTS DOIVENT A LEURS ENFANTS LA CORRECTION

Le jeune cheval, bouillant et indompté, possède des énergies précieuses et utilisables ; mais de quoi serviront-elles si elles ne sont dirigées ? Il faut qu'il soit tantôt retenu par le frein, excité par l'éperon, châtié par le fouet, il faut en un mot, que son éducation se fasse.

L'or tant qu'il n'est pas dépouillé de ses scories et ciselé, qu'il n'a point reçu l'empreinte des traits qu'on y veut reproduire, est brut et informe, il n'acquiert toute sa valeur que de l'idée qu'il exprime et de la perfection avec laquelle il la rend.

Ainsi en est-il de l'enfant.

Son âme, déjà par elle-même l'image de Dieu et de la Trinité sainte, est devenue, par l'effet du Baptême, l'image ineffablement belle du Christ ; il y a en elle des énergies merveilleuses qu'elle tient de la nature et de la grâce. Mais cette physionomie de Jésus-Christ est exposée à être obscurcie, défigurée par toute une végétation impure qui va foisonner autour d'elle ; mais ces admirables puissances, don du Dieu Créateur et Rédempteur, seront neutralisées, étouffées peut-être par les épines des pas-

sions mauvaises. Malheur si une main vigoureuse n'arrache, ne coupe, ne taille sans cesse dans ce fourré qui menace de ruiner l'œuvre divine ! Ce sera le rôle de la correction qui redresse, qui émonde et qui permet au soleil de la grâce de pénétrer une âme et de la féconder, qui fait pleurer sur les fautes commises et oblige à les réparer, qui insculpte les traits divins et leur donne un plus saisissant relief.

Mais quand doit commencer la correction ?

Dès les plus jeunes années. Eccli., VII, 25.

Quand l'argile est tendre, on la façonne à son gré ; durcie, elle garde sa forme première et ne peut en recevoir une autre. Une jeune tige est flexible et dirigeable ; un vieil arbre, au contraire, ne s'assouplit pas et est difficile à redresser.

Corrigez l'enfant dès le premier éclair de sa raison, alors que son âme semble encore tout ensevelie dans la matière ; si vous attendez, les instincts pervers de sa nature seront devenus des habitudes indéracinables.

La correction ! œuvre capitale dans l'éducation de l'enfant, mais œuvre difficile, qui doit se tenir à égale distance d'une sévérité excessive et d'une trop grande bonté. Trop de sévérité hébète l'enfant, le rend revêche, étouffe sa sensibilité ; trop de bonté, au contraire, le corrompt, le livre au vice et en fait l'esclave de ses passions. Voici comment le Bienheureux Curé d'Ars expose cette doctrine.

§1. «Le troisième devoir des parents est de corriger chrétiennement leurs enfants».

Or «il y a très peu de parents» qui le fassent, car, a-t-on écrit : «le temps des pères constitutionnels est venu».

1° La correction doit commencer de bonne heure. Eh bien ! il y en a qui souffrent tout à leurs enfants, sous prétexte qu'ils sont encore jeunes, qu'ils ne connaissent pas le mal qu'ils font.

Vous vous trompez. Les enfants, nous dit saint Basile, conservent ordinairement toute leur vie le pli qu'ils ont pris pendant leur jeunesse. Si vos enfants vous font du chagrin quand ils sont grands, la seule cause est que vous ne les avez pas corrigés comme vous le deviez quand ils étaient petits. Voulez-vous que vos enfants vous rendent heureux dans votre vieillesse : ne leur passez rien sans leur faire connaître le mal qu'ils font, c'est-à-dire l'outrage que leur péché fait à Dieu et les châtiments que le bon Dieu leur fera subir dans l'autre vie s'ils ne se corrigent.

2° «Si les paroles ne suffisent pas, il faut les châtier».

Mais châtiez-les modérément.

Ne les châtiez pas pour des bagatelles.

«Il y a des parents, qui pour un rien, leur tombent dessus à coups de pied, à coups de poing, qui, parce qu'ils auront cassé des objets de la valeur d'un sou et souvent sans qu'il y ait de leur faute leur volent dessus à coups de bâton : ils ne les corrigent pas, ils les maltraitent et les brutalisent. Et naturellement, les juréments et les malédictions sont toujours de la parti». Pauvres parents qui prétendent remplir un devoir en manquant à tout ce que la religion, et même l'humanité et la raison leur imposent !» Au contraire, ils ne diront rien quand leurs enfants violent un commandement : qu'ils offensent Dieu, qu'ils se damnent, ces parents le voient d'un œil indifférent.

3° «Mais que faut-il donc faire pour corriger nos enfants saintement ?

Ce qu'il faut faire, mon ami ? Ce que vous ne faites pas. Ecoutez :

a) ne les châtiez jamais au moment de la colère, parce que, loin de les rendre meilleurs, vous ne feriez que les rendre plus mauvais ; attendez toujours que vous soyez calmes ;

b) faites-leur sentir le mal qu'ils ont fait en leur montrant combien leur péché déplaît à Dieu et à quel châtiment ils s'exposent de sa part ;

c) punissez plus sévèrement un péché qu'une maladresse ;

d) «vous-même demandez à Dieu de bénir votre correction et ne les maudissez jamais».

Souvenez-vous du reste que «des enfants, que des parents ne corrigent pas chrétiennement, font ordinairement des fins malheureuses et déshonorantes» et surtout ils vont maudire en enfer la faiblesse de leurs parents et y brûler avec eux.

§ 2. Le Saint appelle ensuite l'attention des parents sur quelques points particuliers.

1° Corrigez vos enfants quand ils jurent :

«Quel jugement peut-on porter contre des pères et mères quand on entend jurer leurs enfants sinon que l'on pense : voilà un enfant qui appartient à des parents qui n'ont point de religion».

Et que penser d'un enfant qui a l'habitude de jurer, sinon qu'il sera «puni même dès ce monde» avec ses parents.

Chose horrible, il y a des pères dénaturés qui «prennent plaisir à entendre jurer leurs petits enfants», comme si c'était un signe de virilité.

2° Corrigez vos enfants quand ils volent. Il y a des parents qui voient leurs enfants les mains pleines de choses volées et qui les reprennent en riant.

- Eh ! c'est bien grand'chose que cela !

- Mes frères, si vous prenez tantôt pour un sou, tantôt pour deux, vous aurez bientôt la matière d'un péché mortel...

Que devez-vous donc faire lorsque vos enfants viennent à vous avec quelque objet volé ? Le voici : Vous devez les obliger à aller le rendre eux-mêmes à ceux qu'ils ont volés. Une ou deux fois suffiront pour les corriger.

3° Corrigez vos filles quand elles manquent de modestie dans leur toilette.

«La belle et aimable vertu gagne le cœur de Dieu, donne un lustre à toutes nos autres bonnes œuvres, nous élève au-dessus de nous-mêmes et nous fait vivre sur la terre comme les anges dans le Ciel...

«Elle n'est pas connue de ces filles qui prennent tant de précautions et de soins pour attirer sur elles les yeux du monde; qui, par leurs parures recherchées et indécentes, annoncent qu'elles sont des instruments dont l'enfer se sert pour perdre les âmes, ces âmes qui ont tant coûté de travaux, de larmes et de tourments à Jésus-Christ ! Elles laissent leur mouchoir trop écarté, elles ont le cou et les épaules découvertes, elles portent des vêtements qui dessinent trop les formes du corps, ou elles ne portent point de mouchoir en été, ou bien s'habillent d'une manière trop affectée. Regardez-les, ces malheureuses, et vous verrez que mille démons environnent leur tête et leur poitrine. Non ! elles ne sauront qu'au tribunal de Dieu le nombre de crime qu'elles auront fait commettre. Chose plus étonnante encore : comment des mères les souffrent-elles dans un état indigne d'une chrétienne ? Si je ne craignais d'aller trop loin, je dirais à ces mères qu'elles ne valent pas plus que leurs filles».

A ces avis pourtant si bien motivés, il y eut des réfractaires, soit parmi ceux qu'aveuglait une fausse tendresse et qui ne corrigeaient pas leurs enfants, sous prétexte qu'ils étaient jeunes ; soit parmi les partisans de la violence, qui prétendaient n'être écoutés de leurs enfants que s'ils les battaient et les assommaient de coups ; soit parmi les mères qui s'étaient fait de leurs filles des idoles. Il fallait relever le courage des uns, adoucir les mœurs des autres, leur faire comprendre à tous qu'ils se trompaient, soit en restant au-dessous de la mesure, soit en la dépassant. La violence et la faiblesse engendrent, en effet, le mépris. Or l'éducation ne se fait point avec le mépris. L'enfant sans cesse maltraité, disait M. Vianney ne craint pas ses parents, mais leurs coups ; il se moque d'eux et ne les aime pas. D'autre part, l'enfant aux caprices duquel on cède toujours, n'estime pas ses parents : il sent instinctivement que manquant à leur devoir, ils se découronnent de leur supériorité et la lui abandonnent.

Sur ce point comme en tout autre, le Curé d'Ars ne réforma que progressivement sa paroisse ; mais bien rares furent, au bout de peu de temps, les parents qui ne tinrent pas compte de ses observations.

C'était en 1854, Benoît Trêve avait seize ans. Sa mère lui avait permis d'aller voir le défilé des conscrits, le jour du tirage au sort; «mais, avait-elle ajouté, tu n'entreras pas au cabaret».

Benoît se laissa gagner par la joyeuse compagnie et alla souper avec eux.

Sa mère l'apprend. «Voici ta mère !» crient au jeune homme les conscrits qui la voyaient, à travers la fenêtre, monter d'un air courroucé.

Benoît déguerpit au plus vite et se sauva devant sa mère qui le suivait, un aiguillon de bœufs à la main.

Le même, étant enfant, vola un jour une poire à l'étalage d'une marchande. «D'où vient ce fruit ?» lui demanda sa mère. Benoît le lui avoua ingénument. Mme Trêve lui lie alors les mains derrière le dos et, en le fouettant, le conduit jusque chez la marchande. Là lui ayant délié les mains, elle lui remit la poire :

«Rends-la à la marchande, lui dit-elle, et fais-lui des excuses ! »

Nous tenons de Mme B. qu'un jour sa mère, Mme D. parut devant M. le Curé avec une collerette très simple. «Madame, lui demanda-t-il, voulez-vous me vendre votre collerette ? je vous en donne cinq sous : je la mettrai à mon chat».

Mme M. Cinier, Vve Ed., nous communique enfin ce fait caractéristique :

Bien avant ma première communion, faite en 1869, il m'arriva de manquer de respect à ma tante Jeanne avec qui nous habitons :

«Marie, tu seras punie», gronda sévèrement mon père. Longtemps après, ne recevant aucune correction, je me persuadai que mon père n'y pensait plus. Cependant un jour, il me commanda de monter sur une échelle et de lui tendre des épis de maïs qu'il voulait mettre à couvert sous l'avant-toit de la maison pour les faire sécher. Je m'empressais d'obéir et lorsque, au sommet de l'échelle, après avoir donné le dernier épi, je m'apprêtais à redescendre, mon père, étendant le bras, m'appliqua un vigoureux soufflet en me disant : «Tiens, voilà de que je t'ai promis ! »

C'était la punition de mon manque de respect envers ma tante.

Le père Cinier, formé à l'école du Saint Curé d'Ars, et l'un de ses plus fidèles disciples, ne voulait pas laisser sans châtiment la faute si répréhensible de sa fille ; mais il avait pris le temps de «se calmer», afin de corriger avec mesure.

CHAPITRE VII

LES PARENTS DOIVENT A LEURS ENFANTS LE BON EXEMPLE.

«Les hommes, a dit le philosophe Sénèque, croient à leurs yeux plus qu'à leurs oreilles».

En vertu de ce principe, les parents ont l'obligation d'être, selon la pensée de saint Bernard, des réservoirs de vertu et de sainteté, et quand ils parlent, qu'ils conseillent, corrigent ou réprimandent, c'est la plénitude de leur sagesse, la surabondance de leur charité, qui doit déborder sur l'âme de leurs enfants.

Les parents sont le flambeau qui éclaire toute la maison: s'il est fumeux, il ne répand qu'une lumière obscure et nauséabonde.

Ils sont la cité placée au sommet de la montagne : ils ne peuvent se dérober aux regards de leur famille ; qu'ils ne fassent donc rien de répréhensible, rien qu'on ne puisse imiter, mais qu'ils se montrent la règle vivante du devoir.

La vie des parents est un livre toujours ouvert, où les enfants lisent avant même d'avoir été initiés à la lecture, avant même d'avoir entendu aucune instruction . de là les impressions profondes, ineffaçables, produites sur eux par les exemples qu'il reçoivent.

«Les parents dont la conduite est dérégulée, dit saint Thomas, in Ps. xvi, obligent, autant qu'il est en eux, leurs enfants à pécher». - «Cueille-t-on des figues sur les ronces ? demande le Maître. Ainsi tout arbre qui est bon produit de bons fruits et tout arbre qui est mauvais produit de mauvais fruits». Math., vii, 16-17. Tel père, tel fils ; telle mère, telle fille.

Écoutons à ce sujet la parole si autorisée du Saint Curé d'Ars.

§1. Les bons exemples des parents sauvent les enfants, les mauvais exemples les perdent.

Les enfants suivent le chemin que leurs parents leur ont tracé et ils font ce qu'ils ont vu faire. Tels sont les parents, tels sont les enfants.

«Ouvrez les Ecritures, et vous y verrez que si les parents ont été saints, les enfants et même leurs domestiques l'ont été également. Lorsque le Seigneur loue ces pères et mères qui se sont distingués par leur foi et leur piété, il n'oublie jamais de nous dire que leurs enfants et leurs domestiques ont marché sur leurs traces. L'Esprit-Saint veut-il nous faire l'éloge d'Abraham et de Sara, il ne manque pas, en même temps, de nous faire mention de l'innocence d'Isaac et de leur fervent et fidèle serviteur Eliézer. Et s'il nous met devant les yeux les rares vertus de la mère de Samuel, de suite il relève les belles qualités de ce digne enfant. Veut-il nous manifester l'innocence de Zacharie et d'Élisabeth, il nous parle aussitôt de Jean Baptiste, le saint précurseur du Sauveur. Le Seigneur veut-il nous représenter la mère des Macchabées comme une sainte femme, en même temps il nous manifeste le courage et la générosité de ces enfants qui donnent leur vie avec tant de joie pour le Seigneur. Si saint Pierre nous parle du Centurion Corneille comme d'un modèle de vertu, en même temps il dit que toute sa famille avec lui servait le Seigneur. Si l'Évangile nous parle de cet officier qui vint demander à Jésus la guérison de son fils, il nous dit qu'après l'avoir obtenue, il ne se donna point de repos avant que toute sa famille, avec lui fût au Seigneur. Beaux exemples pour les pères et mères ! O mon Dieu ! si les pères et mères de nos jours avaient le bonheur d'être des saints eux-mêmes, que d'enfants de plus pour le Ciel ! que d'enfants de moins pour l'enfer !»

Au contraire, «vous avez entendu un père en colère prononcer des jurements, des imprécations et des malédictions ; eh bien ! écoutez ses enfants lorsqu'ils sont en colère : mêmes jurements, mêmes imprécations et le reste. Ainsi les vices des parents passent à leurs enfants comme leurs biens et encore mieux».

« Combien d'enfants qui ne se sont adonnés au vice de l'impureté que depuis que leurs pères et mères leur en ont donné l'exemple. Oh ! combien d'enfants perdus par les mauvais exemples de leurs pères et mères ! Il eût mieux valu qu'on leur plantât un poignard dans le sein lorsqu'ils étaient tout petit !.. Du moins, ils auraient eu le bonheur de mourir en état de grâce, ils seraient allés au ciel, au lieu que vous les jetez en enfer».

I. - Les paroles et les réprimandes des parents, sont insuffisantes à former les enfants à la vertu.

Mais, dites-vous, nous faisons à nos enfants «de belles remontrances... et s'ils disent de mauvaises raisons» nous les corrigeons.

Oui, sans doute ; mais « votre conduite dément vos leçons, et tout ce que vous pouvez leur dire est perdu à cause des mauvais exemples que vous leur donnez.

«Vous dites à votre enfant qu'il ne faut pas jurer, qu'il offense le bon Dieu en jurant: vous avez bien raison ; mais pourquoi le grondez-vous de ce qu'il jure, puisque vous jurez vous-même ?

- Si vous entendez vos enfants dire des paroles grossières, vous les reprenez, et vous faites très bien : mais, en les reprenant, pourquoi en dites-vous qui sont encore plus grossières.

- Un père dit à son enfant «Mon fils, il faut être bon, affable envers tout le monde et être patient». Certainement, vous parlez comme un bon père ; mais que doit penser votre fils en vous entendant parler de la sorte, tandis qu'il n'y a qu'un moment, il vous a vu vous emporter contre sa mère, peut-être maltraiter un domestique et quereller un voisin ? N'est-ce pas, mon ami que vous avez bonne grâce de parler ainsi à votre enfant ?

- Dites-moi, mon père, aurez-vous la force de dire à votre fils : «Mon enfant, il ne faut pas fréquenter le cabaret ni s'enivrer : c'est un gros péché, c'est manger son argent mal à propos» ; tandis qu'il n'y a peut-être pas encore huit jours, il vous a vu venir du cabaret, plein de vin, avec bien moins de raison qu'une de vos bêtes qui est à l'écurie?...

- « Mon fils, dira peut-être ce bon père, il ne faut vouloir mal à personne : laissons la vengeance à Dieu seul». Cela est très bien mais tout à l'heure vous disiez qu'un tel vous avait trompé et qu'à la première occasion il s'en repentirait.

- « Vois-tu, ma fille, dira telle mère, il ne faut pas courir après les plaisirs ; cela n'annonce rien de bon». Vous avez bien raison ; si votre fille suivait ce que vous lui dites et non ce que vous avez fait, elle serait heureuse. Mais vous avez oublié que tout à l'heure vous lui faisiez le récit de toutes les folies de votre jeunesse, auxquelles vous ne devriez penser que pour les pleurer le reste de vos jours ; à vous entendre parler, il semble, que vous regrettez de ne plus pouvoir vous y livrer ; et vous voulez que vos enfants en soient honteux ?

«Dites-moi, que pensez-vous de tout cela ? Est-ce ce que vous faites, oui ou non ? 'Vous voyez bien que vous détruisez par vos mauvais exemples tout le bien que vos entretiens pourraient faire, que votre conduite est ridicule», que vos actions contredisent vos belles paroles, que vous repoussez comme trop onéreux pour vous ce que vous prétendez imposer à vos enfants, qu'ils peuvent vous dire : « Médecin, guérissez-vous vous-même ; vous nous recommanderez de nous corriger quand vous aurez commencé à vous corriger vous-même». Pauvres parents aveugles ! «Soyez bien sûrs que, dans ces conditions, vos

conseils et même vos coups ne servent pas de grand'chose. En voici un exemple : il y avait une mère qui tâchait d'élever son enfant aussi bien qu'elle pouvait. Mais comme le père n'avait point de religion, il gâtait tout ce que faisait la mère. Un jour que l'enfant faisait sa prière, son père vint à passer : l'enfant se lève et se jette au cou de son père en lui disant : «N'est-ce pas, mon père, quand je serais grand comme toi, je ne ferai point de prières?» Vous voyez donc bien que les mauvais exemples ôtent aux paroles toute efficacité.

«Plaignez-vous, après cela, pères et mères, que vos enfants ne valent rien, qu'ils sont jureurs, opiniâtres, vindicatifs, ivrognes, libertins» : ils avaient à choisir entre vos paroles et vos exemples ; ils ont choisi vos exemples, et « ils vous ressemblent ; s'ils n'ont point de religion, cela ne doit être attribué qu'à vous : le bon Dieu vous en fera convenir au moins au jour du jugement.

«Vous voulez que vos enfants fassent bien, c'est-à-dire qu'ils soient bien sages ; commencez à être sages vous-mêmes; faites en sorte que tout ce que vous ferez, vos enfants puissent l'imiter ».

II - Causes du mauvais exemple des parents

1° Des prétextes souvent inutiles. Il y a des «pères et mères qui ne cessent de dire pendant toute la journée des mensonges à leurs enfants, sous prétexte de les amuser et d'en obtenir la paix. Ils leur donnent ainsi l'habitude de mentir et chassent le Saint-Esprit de leur cœur. - Mais c'est pour les faire rester tranquilles ; cela ne porte perte à personne. - Cela ne porte perte à personne ?» Vous vous trompez, car vous éloignez de vous le Saint-Esprit qui est l'ennemi du mensonge, vous diminuez en vous la source des grâces et vous apprenez à vos enfants à pécher .

2° L'ignorance de ce que valent les âmes.

- « Jugeons, mes frères, de la dignité d'une âme par les anges : ils sont si parfaits qu'en comparaison du moindre d'entre eux tout ce que nous voyons de plus beau sur la terre et dans le ciel est moins qu'un grain de poussière en comparaison du soleil ; et cependant quelque parfaits que soient les anges, ils n'ont coûté à Dieu qu'une parole, tandis qu'une âme a coûté son sang adorable.

- Le démon, pour tenter le Sauveur, lui offrit tous les royaumes du monde, en lui disant : «Si tu veux te prosterner devant moi, je te donnerai tous ces biens»; ce qui nous montre qu'une âme est infiniment plus précieuse aux yeux du démon que tout l'univers avec tout ce qu'il possède. Ah ! quelle honte pour ces pères et mères qui estiment moins les âmes de leurs enfants dont ils sont cependant les gardiens que le démon ne les estime lui-même

3° Le défaut de charité chrétienne.

- Si vous aviez pour vos enfants la charité que vous devriez avoir, laisseriez-vous périr leurs âmes avec tant de froideur ? Mais à quoi bon vous demander de travailler à leur sanctification, puisque vous ne travaillez pas même à la vôtre, et ne devrais-je pas tout d'abord vous convaincre de la nécessité de vous sauver vous-même ? je n'aurais pas grand peine ensuite, à vous faire connaître le soin que vous devez prendre de vos propres enfants».

«Combien de fois ne leur avez-vous pas fait manquer la prière dans la crainte de leur faire perdre quelques minutes ? Hélas ! pour aller paître vos troupeaux dans les champs, n'est-ce pas ?... Mon Dieu ! quelle indigne préférence !» Est-ce aimer le bon Dieu de tout son cœur, que d'agir ainsi ?

4° Une religion fausse et mal comprise, qui concilie le bien et le mal.

- Il y a des pères et mères «qui voudraient être à Dieu sans cesser d'être au monde».

«Cette mère, par exemple, envoie sa fille se confesser, en lui recommandant avec raison de penser sérieusement à ce qu'elle va faire et en lui donnant un chapelet ou un livre, et demain elle lui dira de se rendre à une danse, à un mariage ou à des fiançailles, et ces mêmes mains qui lui ont donné un livre seront employées à lui arranger ses vanités afin de mieux plaire au monde !

« Ce père de famille est à la sainte messe avec un grand respect, et il semble vouloir passer très saintement le dimanche ; tout à l'heure, il travaillera et fera travailler tout son monde. O mon Dieu, quelle horreur !»

I. III - Le bon exemple des parents est pour eux et pour leurs enfants un gage de bonheur même temporel.

«Pères et mères, voulez-vous être heureux ? Commencez à bien observer les commandements de Dieu vous-mêmes, afin que vous puissiez vous donner pour modèles à vos enfants, et que vous puissiez toujours leur dire : «Faites comme moi». Si vous voulez qu'ils fassent bien leur prière, donnez-leur en l'exemple. Voulez-vous qu'ils soient bien modestes à l'église ? Donnez-leur l'exemple, mettez-les à côté de vous. Voulez-vous qu'ils observent bien le saint jour du dimanche? Commencez vous-même. Voulez-vous qu'ils soient charitables ? Soyez-le vous-même. Hélas ! si tant de maux nous accablent, n'en cherchons point d'autres raisons que la multitude des péchés que nous commettons, en transgressant les commandements de Dieu. Plaignons, mes frères, ceux qui viendront quelques siècles après nous. Hélas ! ce sera bien plus mauvais encore.

«Voulez-vous laisser des enfants heureux et sages ? Donnez-leur l'exemple d'être aumôniers et charitables envers les pauvres, et vous verrez un jour que Dieu les a bénis. C'est ce que comprenait sainte Blanche disant : «Mon fils, nous serons toujours assez riches si nous aimons le bon Dieu et si nous aimons à faire le bien à nos frères».

IV - Les parents qui ne donnent pas le bon exemple se perdent pour l'éternité.

«Soyez exacts à faire vos prières le matin et le soir, à vous préparer à la sainte communion, à vous approcher des sacrements,

à assister aux offices, afin qu'il n'y ait que de bons exemples dans votre conduite et soyez les premiers à porter vos enfants à remplir leurs devoirs de religion... Si vous vous comportez autrement, vous êtes perdus ; pensez-y bien, faites votre examen de conscience là-dessus, jugez-vous vous-mêmes, pleurez vos fautes et tâchez de mieux faire, sinon vous ne serez jamais au Ciel».

«Le démon qui a travaillé à notre perte durant toute notre vie, présentera à Jésus-Christ au jour du jugement particulier, un livre où seront écrits tous les péchés que nous aurons fait commettre aux autres. Hélas ! que vont devenir ces pères et mères qui ont tant de fois fait manquer à leurs enfants la messe, les vêpres, les instructions, les catéchismes, les sacrements ; qui leur ont acheté toutes sortes de vanités ce qui n'a servi qu'à perdre leur âme ? Moment terrible, moment désespérant!

«Hélas ! que de parents traînent leurs pauvres enfants en enfer, en y tombant eux-mêmes... Pauvres enfants, que vous êtes malheureux d'appartenir à de tels parents ! Étant votre père spirituel, voici le conseil que j'ai à vous donner : quand vous voyez vos parents qui manquent les offices, qui travaillent le dimanche, qui font gras les jours défendus, qui ne fréquentent pas les Sacrements, qui ne s'instruisent pas : faites tout le contraire, afin que vos bons exemples les sauvent eux-mêmes ; et si vous avez ce bonheur, vous aurez tout gagné».

Le Saint écrivit ses sermons au début de son ministère pastoral. La paroisse était bien telle qu'il la dépeint : l'intempérance, la profanation du dimanche, l'incontinence, l'amour des plaisirs, l'habitude du blasphème l'âpreté au travail, la préférence donnée aux biens temporels sur les biens de l'âme et de l'éternité, en formaient comme la physionomie ; c'était une collectivité dans laquelle la vie animale avait la prépondérance.

Le Curé d'Ars, par ses macérations, son amour de la pauvreté et ses prières, par une évangélisation intensive, par les écoles chrétiennes et les confréries, par sa bonté souriante et son affabilité, par ses visites à domicile qui individualisaient les instructions du dimanche et lui permettaient de distribuer à chaque famille les conseils opportuns la transfigura assez rapidement ; elle devint, dans toute l'acception du mot, une communauté religieuse, où Jésus-Christ vivait par sa grâce, où Il régnait par la foi, où Il réglait tout l'extérieur de l'homme aussi bien que son intérieur. Ces exemples d'une vie sensuelle, contre lesquels le Saint proteste avec des accents désolés, s'étaient effacés devant les exemples contraires et les enfants voyaient dans la vie des parents, comme dans un miroir constamment sous leurs yeux, les vertus qu'ils devaient pratiquer.

Le pèlerinage, en se développant, nuisit, il est vrai, à la ferveur de la paroisse ; M. Vianney s'en plaignit et le déplora sur plus d'un point, il dut fléchir et se relâcher de sa sévérité première. Mais, jusqu'à la fin, sa paroisse offrit le spectacle d'une oasis chrétienne et il en jouit comme du fruit de ses travaux. «*Labores manuum tuarum quia manducabis*». Ps. 127, 2. Il eut la consolation de voir les blasphèmes et les paroles obscènes céder la place, dans les champs, aux cantiques et à la prière, le repos dominical fidèlement gardé, les cabarets se fermer et par suite, cesser les abus qui en sont la conséquence, l'ambition des richesses étouffée par la modération des désirs et la simplicité des mœurs, les bals et les danses s'évanouir comme de mauvais songes, et les assemblées religieuses, à la messe, aux vêpres, à la prière du soir, au catéchisme même, remplir chaque dimanche son église.

De tout cœur il s'était appliqué à être le modèle de son troupeau, «*Forma facti gregis ex animo*», 1 Petr., V, 3, estimant avec saint Grégoire que les «exemples des pasteurs sont la meilleure nourriture des brebis et que la parole est sans autorité si elle n'est point soutenue par les œuvres». Lib. past. cap.III et in job cap. XVIII. Et son peuple avait appris, en le regardant plus encore qu'en l'écoutant, la vanité des biens terrestres, la valeur des biens éternels, l'importance de la prière et la place qu'elle tient régulièrement dans une vie chrétienne, l'inestimable beauté de la vertu, le bonheur de la pauvreté et de la pénitence ; les parents s'étaient imbus de ces exemples qui ravissaient leur admiration, et ils les léguaient à leurs enfants comme la part la plus précieuse de leur héritage.

CHAPITRE VIII

LES PARENTS DOIVENT PRIER POUR LEURS ENFANTS

L'éducation chrétienne, ayant pour objet la formation de Jésus-Christ dans les âmes, est une œuvre surnaturelle qui exige le concours de la grâce pour être menée à bon terme. Or la prière est le canal nécessaire de la grâce.

Vous êtes justement jaloux de la simplicité et de l'innocence de vos enfants ? Demandez à Dieu, par d'instantes prières, qu'il leur conserve la blancheur des lis.

Vous désirez que vos prodigues reviennent à la maison paternelle ? Priez avec larmes et d'une manière persévérante le Dieu qui seul peut éclairer les esprits et fléchir les cœurs.

Une de vos ambitions est de corriger les défauts naissants ou les mauvaises habitudes de vos enfants ? Ne vous contentez pas de reprendre, de surveiller, d'instruire : priez, priez Dieu sans cesse qu'Il répandu sur votre travail la rosée de Sa grâce, qu'Il féconde vos efforts et bénisse vos sollicitudes. Sans lui, l'œuvre de l'éducation reste incomplète, souvent condamnée à l'échec et toujours improductive pour le ciel. Nul, mieux que le Curé d'Ars, ne le savait.

C'est pourquoi il veut que les parents se plaisent à prier devant le Saint-Sacrement pour leurs enfants. Jésus-Christ dans l'Eucharistie, leur dit-il, est un «père qui nous aime plus que lui-même», Il «nous appelle au pied de ses autels comme autrefois Il appela les bergers, pour nous combler de toutes sortes de bienfaits. Venez donc avec empressement lui offrir votre famille, afin qu'il la bénisse et lui donne des grâces de sanctification».

Il déplore qu'au détriment du salut de leurs enfants, les parents n'assistent pas assez souvent au saint Sacrifice pendant la semaine. «Le concile de Trente, dit-il, nous enseigne que la messe apaise la colère de Dieu, convertit les pécheurs... rend

gloire au bon Dieu et attire toutes sortes de bénédictions sur la terre. Hélas ! si les pères et mères le comprenaient bien et qu'ils sussent en profiter, leurs enfants ne seraient pas si misérables, si éloignés du chemin du Ciel. Mon Dieu, que de gens pauvres auprès d'un si grand trésor !»

Il invite les pères et mères à recommander leurs enfants à la Sainte Vierge. «Lorsque vous allez travailler, au lieu de vous occuper de la conduite de l'un et de l'autre, dites votre chapelet pour vos enfants, afin que le bon Dieu leur fasse la grâce d'être de bons chrétiens qui feront votre consolation en ce monde et votre gloire dans l'autre.

«Mettez-les tous les matins sous la protection de la Sainte Vierge : elle priera pour eux, elle les sauvera et vous aussi. Ah ! si nous avions une tendre dévotion envers Marie que de grâces nous obtiendrions tous pour notre salut !»

Il presse les pères et mères d'intéresser les anges gardiens au salut de leurs enfants. «Ce sont nos meilleurs amis : faites de temps en temps quelques prières, une aumône ; faites célébrer une messe en leur honneur pour attirer leur protection sur vos fils et vos filles. Si vous êtes fidèles à ces pratiques, vous verrez bientôt régner dans voire famille la paix, l'union entre tous les membres, mais surtout la religion qui les rendra heureux en ce monde en attendant qu'ils le soient dans l'autre

Il engage les pères et mères à confier leurs enfants à saint Sixte, patron de la paroisse. Le patron est un « père » ; recourons à lui avec confiance ; c'est « un bon roi ; il n'oublie rien de ce qui peut rendre heureux ses sujets », et il jouit d'un grand crédit auprès de Dieu. «Demandez-lui avec instance de recevoir sous sa protection vos enfants et tous vos biens, afin que Dieu les bénisse et que le démon n'ait point d'empire sur eux ».

Il veut, selon la parole de Notre-Seigneur, qu'à la prière pour leurs enfants, les pères et mères joignent la mortification et la pénitence. «Faites souvent pour eux des jeûnes et aumônes ou d'autres bonnes œuvres, surtout quand vous voyez qu'ils sont dans l'éloignement de Dieu, et qu'ils vivent comme s'ils n'avaient point d'âme à sauver.

«Vous avez fait ce que vous avez pu pour les bien instruire, leur donner le bon exemple, les corriger », et, malgré cela, «vous n'avez pu les ranger du côté du bon Dieu » : ils le servent mal et vivent en mauvais chrétiens. Ne vous reste-t-il rien à faire et êtes-vous libérés de tout devoir à leur égard ? Non ! «ayez recours à la prière, humiliez-vous devant le bon Dieu, pensant que c'est vous-mêmes qui êtes cause de l'état malheureux où ils sont, qu'un méchant arbre comme vous ne pouvait pas porter du bon fruit. Le saint homme Job, qui avait sept garçons et trois filles, nous dit qu'il se levait de grand matin pour prier le bon Dieu et qu'il offrait tous les jours des sacrifices pour obtenir qu'ils fussent bien sages. (Job, 1, 5). Voyez sainte Monique... Faites de même. Priez tous les jours pour vos enfants faites pour eux autant d'aumônes que vous pourrez ; faites dire quelques messes, faites quelques communions pour eux. Quelle consolation si vous voyez vos enfants avec vous dans, le ciel ! Mais aussi quel malheur si vous vous damnez avec eux !»

Les recommandations de notre Saint furent-elles suivies ? Le doute n'est point permis à cet égard. Nous savons en effet que l'exemple et la prédication de M. Vianney mirent en honneur à Ars la visite au saint Sacrement ; qu'hommes et femmes assistaient assez nombreux à la messe pendant la semaine, en hiver surtout ; que des pratiques de mortification, quelquefois fort étranges, étaient observées par les mères de famille ; que la Sainte Vierge avait une place à tous les foyers de la paroisse et y recevait un culte spécial. Or, il est impossible que dans ces différents actes de piété ou de pénitence, les parents ne se souvinssent pas des conseils si pressants de leur saint curé et qu'ils n'eussent pas en vue l'éducation de leurs enfants. Ils voulaient par-dessus tout les sauver : ils en prenaient le moyen,

CHAPITRE IX

LES PARENTS DOIVENT AIMER LEURS ENFANTS

Les parents doivent aimer leurs enfants : est-il nécessaire de le rappeler ? Instinct chez l'animal qui pourvoit avec sollicitude aux besoins de ses petits, repousse courageusement les dangers qui les menacent, se désole si on les lui ravit, l'amour est une loi inscrite dans le cœur paternel par le Créateur lui-même, au point que saint Augustin déclare que «celui qui aime ses fils n'est pas digne de louange», tant il fait une chose commune et naturelle, au lieu que «celui qui ne les aime pas est un être détestable», monstrueux, digne d'exécration.

Cette loi est le sommaire, la source, le principe de toutes les obligations des pères et mères.

Elle commande un dévouement raisonnable et chrétien : pas de prédilection pour un enfant au détriment de ses frères et sœurs ce serait une injustice, une cause de discorde et de jalousie ; pas de faiblesse ni de molle complaisance qui tolère les caprices et les défauts : ce serait haïr les enfants et non point les aimer ; pas de cet égoïsme ni de ces vues charnelles qui font qu'au lieu d'aimer les enfants par rapport à Dieu et à leur salut éternel, on s'aime soi-même en eux : ils appartiennent d'abord à Celui qui les a créés et qui est leur fin dernière ; c'est pour Lui qu'il les faut élever ; en étant le maître, il en dispose selon son bon plaisir.

Notre Saint discourt peu sur ce devoir de l'amour, sans doute parce qu'il en a traité implicitement, avec un luxe d'applications piquantes et appropriées, ainsi que nous l'avons vu ; il se borne à signaler quelques manquements ou abus particuliers.

1° Les parents avaient l'habitude de maudire leurs enfants : le Saint les compare à des anthropophages. «Les anthropophages, dit-il, ne tuent que les étrangers pour les manger, mais parmi les chrétiens, il y a des pères et mères qui, pour assouvir leurs passions, souhaitent la mort de ceux à qui ils ont donné la vie, et livrent au démon ceux que Jésus-Christ a rachetés par son sang précieux. Combien de fois n'entend-on pas dire à ces pères et mères sans religion : « Ah ! charogne d'enfant... ah ! bête d'enfant... ah ! imbécile d'enfant... que tu crèves donc, tant vous me tourmentez... Le bon Dieu ne vous punira donc pas une bonne fois !... Je voudrais que vous fussiez aussi loin de moi que vous en êtes près ».

«Lorsque vous agissez de la sorte, vous vous conduisez, non selon l'esprit de Dieu, qui est un esprit de douceur, de bonté et de charité, mais selon l'esprit du démon, dont toute l'occupation est de maudire.

«Hélas ! combien de pauvres enfants sont infirmes et faibles d'esprit, revêches, vicieux, à cause des malédictions que leurs pères et mères leur ont données ! Un enfant maudit de ses parents est ordinairement un enfant maudit de Dieu même. Saint Augustin nous dit qu'une mère avait maudit ses enfants qui étaient au nombre de sept : ils furent tous possédés du démon.

«Quand vos enfants vous auront fait quelque chose qui vous fâchera, au lieu de les maudire, ne feriez-vous pas mieux de leur dire . «Que Dieu vous bénisse !» Vous seriez alors de vrais serviteurs de Dieu qui rendent le bien pour le mal .

2° Des parents se montraient insensibles à la conduite peu chrétienne de leurs enfants : le Saint leur déclare nettement qu'ils ne les aiment pas comme ils devraient.

«Hélas ! s'écrie-t-il en gémissant, peut-on bien dire que les pères et mères aiment leurs enfants, quand ils les voient vivre avec tant d'indifférence pour tout ce qui regarde le salut de leurs âmes ? Hélas ! un père et une mère qui auraient la charité qu'ils devraient avoir pour eux, pourraient-ils ne pas verser des larmes nuit et jour sur leur malheureux état, quand ils les voient dans le péché et vivre en réprouvés ? Mais comment se plaindraient-ils à procurer le salut de leurs enfants, puisqu'ils ne pensent pas même au leur ?

3° Des parents scandalisaient leurs enfants le Saint les reprend avec sévérité.

«Hélas ! si j'osais, je vous dirais qu'il y des parents qui ont moins à cœur de sauver l'âme de leurs enfants, qu'ils n'ont à cœur la conservation de leurs bêtes. O mon Dieu quelle cruauté ! Si vous en doutez, écoutez-moi N'est-ce pas que vous aimez mieux envoyer vos bêtes dans les champs le dimanche pendant les offices, que de les laisser à l'écurie pour faire venir vos enfants à l'église, pour les faire instruire de leurs devoirs, de ce qu'ils doivent faire pour gagner le ciel et sauver leur pauvre âme. - Mais, me direz-vous, nous ne pouvons laisser nos bêtes à l'écurie - Vous ne raisonnez pas bien, mon ami; il faut dire que vous aimez mieux que les âmes de vos enfants périssent et se damnent que si vos bêtes n'avaient pas autant de quoi manger. Ne cherchez point de détour, avouez franchement que cela est et vous direz la vérité. Ecoutez ce que le Seigneur vous dit: «les animaux découvrent à leurs petits leurs mamelles, et mon peuple refuse le lait de la parole à leurs enfants.

« Hélas ! combien de pères et de mères détournent leurs pauvres enfants du bien et les portent au mal, en les entretenant des torts, des disputes, des injures que leur ont faits leurs voisins, de leur mauvaise foi, des moyens qu'il ont employés pour se venger, ce qui excite souvent les enfants à vouloir se venger eux-mêmes, ou du moins à conserver la haine dans le coeur.

Le Saint termine son sermon sur le devoir des parents par ce trait d'histoire, qui servira aussi de conclusion à cette partie de notre étude. « Denis le Chartreux rapporte qu'un saint Père des déserts lui avait dit qu'il vit un jour en enfer un père et un enfant enchaînés ensemble avec une chaîne de fer toute rouge de feu ; ils se maudissaient et se mordaient l'un l'autre, se déchirant comme des enragés. Le père disait à son fils: «Maudit enfant que n'as-tu été étouffé dans le ventre de ta mère ! Que n'as-tu été étranglé dans ton berceau ! Tu es la cause de ma damnation». Et il appelait les démons à son secours pour tourmenter plus cruellement son fils. - Le fils, de son côté, maudissait son père, en lui disant : «Si vous m'aviez bien instruit, donné bon exemple et corrigé, je ne serais pas ici : c'est vous qui êtes la cause de ma perte... A son tour il appelait les démons à son secours pour lui aider à tourmenter son père.

«O terrible vie, qui dure éternellement! O mon Dieu, que de parents qui m'écoutent, iront en enfer avec leurs enfants pour n'avoir pas rempli leurs devoirs de pères et de mères !

«Pour éviter ce malheur, examinez-vous attentivement avant de vous confesser ;

«Avez-vous instruit vos enfants de tous leurs devoirs de religion ? Avez-vous eu soin de leur apprendre leurs prières, dès qu'ils ont commencé à parler ? Leur avez-vous inspiré le respect qu'ils devaient avoir en la sainte présence de Dieu ? Ne les avez-vous pas fait prier le bon Dieu sans prendre de l'eau bénite, sans leur dire pourquoi l'on prenait de l'eau bénite et les grâces qu'elle nous procurait ? Leur avez-vous appris les principaux mystères de la religion, nécessaires pour être sauvés ? Ne les avez-vous pas laissés dans une ignorance crasse, en ne prenant pas tant à cœur le salut de leur âme que la conservation de vos bêtes ? Les avez-vous fait travailler avant de les faire prier le bon Dieu ? Avez-vous négligé de les corriger, les voyant offenser le bon Dieu ? En avez-vous ri au lieu de les châtier chrétiennement ? Leur avez-vous donné le mauvais exemple en vous mettant en colère, en vous disputant avec votre mari, vos voisins ou voisines ? N'avez-vous pas médité ou calomnié en leur présence ? Leur avez-vous appris à ne jamais mépriser les pauvres, en leur faisant donner l'aumône aux pauvres ? Avez-vous fait tout ce que vous avez pu pour les rendre agréables à Dieu et assurer leur salut ? Avez-vous manqué, un jour de prier le bon Dieu pour eux ? Avez-vous manqué de les mettre sous la protection de la Sainte Vierge quand ils sont venus au monde ?»

L'omission de l'examen sur les devoirs d'état, avant de vous confesser «en jettera un grand nombre en enfer».

CHAPITRE X

JÉSUS-CHRIST, MODÈLE DE L'ÉDUCATION.

L'éducation doit avoir pour base l'imitation de Jésus-Christ. Nous sommes chrétiens : Jésus-Christ est notre maître. Nous ne serons ses disciples parfaits que si nous reproduisons fidèlement le divin Idéal qui a daigné se placer sous nos yeux par l'Incarnation. Jésus-Christ, tel est donc le modèle sur lequel les parents doivent former leurs enfants. Ils leur apprendront à penser, à vouloir, à se comporter dans la vie publique et privée, dans le secret de leur demeure ou de leur cœur, devant les hommes,

comme Jésus-Christ. Le Maître a énoncé des maximes. L'amour du Père céleste doit dominer tous nos amours et les sanctifier en les réglant.

L'autorité descend d'en haut dans les chefs de famille comme dans les chefs de la société, et c'est à Dieu que nous rendons un culte quand nous les honorons.

Les hommes sont l'image de Dieu, et nous devons révéler en eux cette image, fut-elle déformée par le péché ou par la haine. Mieux vaudrait la non-existence que de ne pas atteindre le but de la vie, «l'unique nécessaire» auquel tout le reste doit être subordonné.

Au regard et en concurrence de l'éternelle vie, les richesses, les honneurs et les plaisirs d'ici-bas ne sont autre chose que «le tout» à sacrifier pour acheter «le trésor» et «la perle précieuse», seuls dignes de notre ambition.

Toutes les créatures qui semblent le plus opposées à notre bonheur, comme la pauvreté, les souffrances, les larmes, les persécutions et les calomnies, si nous en faisons l'usage convenable, deviennent les artisans inconscients mais efficaces de notre éternelle béatitude.

Ces sentences et une foule d'autres, émanés de la doctrine de Jésus-Christ, trouvent en lui leur réalisation adéquate, car «Il a commencé à faire avant d'enseigner», et Il n'a rien enseigné qu'Il ne l'ait auparavant pratiqué. Et ainsi, il y a deux évangiles : l'Évangile vécu et l'Évangile parlé, et ces deux Évangiles se compénètrent et se corroborent mutuellement, ils conspirent au même but et s'allient dans une merveilleuse unité. Il y a deux Jésus-Christ : Jésus-Christ acteur : enfant, ouvrier, citoyen, thaumaturge, prêtre et victime ; et Jésus-Christ docteur. Mais ces deux Jésus-Christ sont inséparables, ils se confondent dans l'unité de personne, et de dire quel est celui qui apporte à l'autre plus de lumière, qui projette sur le monde plus de vérité et de sainteté, serait impossible, car tous deux sont également divins.

Or c'est ce Jésus-Christ tout entier, que les parents doivent s'appliquer à faire revivre dans leurs enfants ; c'est cet évangile complet qu'ils doivent leur exposer comme règle unique de la foi et des mœurs, afin qu'étant les membres du corps mystique du Christ, ils prolongent son existence terrestre : «*Christianus, alter Christus*».

Aussi aux temps de foi vive et éclairée, où les parents avaient conscience de leurs obligations et de leurs responsabilités, le code chrétien de l'éducation était-il en honneur dans la famille : l'ancien Testament qui «est plein de Jésus-Christ», qui l'annonce et le préfigure, était le livre que les parents lisaient et relisaient. sans cesse, et ils y puisaient les principes et les exemples qui les guidaient infailliblement dans leur tâche capitale ; la Vie de Jésus-Christ surtout, avec le commentaire qu'en ont laissé les apôtres, était le manuel adoré auquel ils revenaient presque tous les jours, et qui leur disait comment il fallait cultiver l'esprit et le cœur de leurs fils et de leurs filles, en faire des citoyens utiles, des enfants respectueux et obéissants, des époux fidèles et de vaillants chrétiens, ils la savaient par cœur, ils la méditaient et s'en inspiraient constamment pour imprimer en eux les traits du céleste Modèle. Qui nous rendra ces mœurs chrétiennes ? cette éducation à la fois si élevée et si forte ?

L'éducation chrétienne, a-t-on dit, «crée une certaine royauté de l'esprit, elle élève l'homme au-dessus du niveau terrestre, le délivre du joug des rapports humains et développe en lui des principes de courage qui peuvent le conduire jusqu'à l'héroïsme et à la sainteté... Elle le spiritualise, le transfigure, et, en quelque sorte, le divinise».

On ne saurait s'en étonner, puisqu'elle en fait un autre Jésus-Christ. Pourquoi, aujourd'hui, ce terre-à-terre des conceptions intellectuelles ? Pourquoi ces préoccupations exclusivement utilitaires de bien-être et de jouissances ? Pourquoi cet horizon rétréci à la vie présente et qui se ferme sur l'au-delà ? Pourquoi l'esprit de l'homme est-il devenu charnel ? Parce que le type de l'éducation dans la famille n'est plus Jésus-Christ ; on lui a substitué un idéal païen.

L'éducation chrétienne trempe le caractère, «durcit la volonté» par l'espérance des biens surnaturels dont elle ouvre la magnifique perspective, par la discipline d'une obéissance universelle qui assouplit l'homme au bon plaisir divin, par le sentiment du devoir qu'elle burine dans l'âme en traits indélébiles, par la méditation du mystère de la souffrance dont elle donne la clé, par la crainte des jugements de Dieu qu'elle développe avec discrétion. Que de vaillance ainsi déposée dans l'enfant, et s'il se laisse façonner par la grâce, s'il en développe le germe par une coopération généreuse et attentive, s'il ne gaspille pas le don reçu, quel héros il sera un jour ! On n'aura à redouter de lui ni les compromissions coupables, ni les lâchetés criminelles, ni les défaillances honteuses. Sa vie sera faite de gloire et d'honneur.

Le Saint Curé d'Ars, pour exciter les parents à donner à leurs enfants une éducation qui ait pour base et pour principe l'imitation de Jésus-Christ, leur en met d'abord sous les yeux un vivant exemple tiré de la vie des Saints.

«Une veuve, dit-il, qui avait peu de bien, mais de la vertu et du zèle pour le salut de ses enfants, avait une fille âgée de dix ans, nommée Dorothée. Cette petite fille était vive, portée à la dissipation ; la mère craignait que cette enfant ne se perdît avec ses petites compagnes ; elle la mit en pension chez une maîtresse bien religieuse pour la former à la vertu. Elle y fit des progrès admirables dans la piété et retint dans son cœur tous les bons avis que sa maîtresse lui avait donnés ; mais surtout de se proposer Jésus-Christ pour modèle dans toutes ses perfections. Lorsqu'elle fut rendue à sa mère, elle fut l'exemple et la consolation de toute sa famille. Elle ne se plaignait jamais de rien, elle était patiente, douce, obéissante, toujours contente, d'une humeur égale dans ses travaux et dans les croix qui lui arrivaient, chaste, ennemie de toute vanité, respectant tout le monde, ne parlant mal de personne, aimant à rendre service, toujours unie à Dieu. Une telle conduite la rendit bientôt un objet d'estime à toute la paroisse ; mais, comme d'ordinaire, les faux sages, qui sont aveugles et orgueilleux, en furent fâchés ; quelques compagnes envieuses entreprirent de noircir sa réputation, la traitèrent d'hypocrite et de fausse dévote. Dorothée recevait cela sans se plaindre ; elle le souffrit pour l'amour de Jésus-Christ et ne laissa pas que de toujours bien aimer celles qui la calomniaient. Son innocence fut reconnue, et tout le monde en eut encore plus d'estime.

Le curé de la paroisse, admirant en elle les heureux effets de la grâce et le fruit que faisait cette jeune fille parmi celles qui la fréquentaient, lui dit un jour : «Dorothée, je vous prie de me dire en confiance comment vous vivez, comment vous vous comportez avec vos compagnes».

- «Monsieur lui répondit-elle, il me semble que je fais peu de chose en comparaison de ce que je devrais faire. Je me suis toujours souvenue d'un avis que ma maîtresse m'a donné lorsque je n'avais encore que douze ans. Elle me répétait souvent de me proposer Jésus-Christ pour modèle dans toutes mes actions et dans toutes mes peines. C'est ce que j'ai tâché de faire. Voici comment je le fais : «Lorsque je m'éveille et que je me lève, je me représente l'Enfant Jésus qui, à son réveil, s'offrait à Dieu son Père en sacrifice ; pour L'imiter, je m'offre en sacrifice à Dieu, en lui consacrant ma journée et tous mes travaux et toutes mes pensées. Lorsque je prie, je me représente Jésus priant son Père au jardin des Olives, la face contre terre, et, dans mon cœur, je m'unis à cette divine disposition. Lorsque je travaille, je pense que Jésus-Christ, aussi fatigué, travaille pour mon salut, et, loin de me plaindre, j'unis avec amour et résignation mes travaux aux siens. Quand on me commande quelque chose, je me représente Jésus-Christ qui était soumis, obéissant à la Sainte Vierge et à saint Joseph, et, dans ce moment, j'unis mon obéissance à la sienne. Si l'on me commande quelque chose de dur et de pénible, je pense aussitôt que Jésus-Christ s'est soumis à la mort de la Croix pour nous sauver; ensuite, j'accepte de bon cœur tout ce qu'on me commande, quelque difficile que ce soit. Si l'on parle de moi, si l'on me dit des duretés et des injures, je ne réponds rien, je souffre en patience, me souvenant que Jésus-Christ a souffert en silence et sans se plaindre les humiliations, les calomnies, les tourments et les opprobres les plus cruels ; je pense alors que Jésus-Christ était innocent et ne méritait pas ce qu'on lui faisait souffrir au lieu que je suis une pécheresse, et j'en mérite bien plus qu'on ne peut m'en faire souffrir. Lorsque je prends mes repas, je me représente Jésus prenant les siens avec modestie et frugalité pour travailler à la gloire de son Père. Si je mange quelque chose de dégoûtant, je pense aussitôt au fiel que Jésus-Christ a goûté sur la croix, et je lui fais le sacrifice de ma sensualité. Quand j'ai faim ou que je n'ai pas de quoi me rassasier, je ne laisse pas que d'être contente en me souvenant que Jésus-Christ a passé quarante jours et quarante nuits sans manger, et qu'il a souffert une faim cruelle pour mon amour et pour expier les intempérances des hommes. Lorsque je prends quelques moments de récréation, que je suis à causer avec quelqu'un, je me représente combien Jésus-Christ était doux, affable avec tous. Si j'entends de mauvais discours ou que je voie faire quelque péché, j'en demande aussitôt pardon à Dieu, en me représentant combien Jésus-Christ avait le cœur percé de douleur quand il voyait son Père offensé. Lorsque je pense aux péchés sans nombre que l'on commet dans le monde, combien Dieu est outragé sur la terre, j'en gémiss en soupirant ; je m'unis aux dispositions de Jésus-Christ qui disait à son Père en parlant de l'homme : «Ah ! mon Père, le monde ne vous connaît pas». Lorsque je vais me confesser je me représente Jésus-Christ qui pleure mes péchés au jardin des Oliviers et sur la croix. Si j'assiste à la sainte messe, j'unis aussitôt mon esprit et mon cœur aux saintes intentions de Jésus, qui se sacrifie sur l'autel pour la gloire de son Père, pour l'expiation des péchés des hommes et pour le salut de tous. Lorsque j'entends chanter quelque cantique et les louanges de Dieu, je me réjouis en Dieu, je me représente ce glorieux cantique et cette heureuse soirée que Jésus-Christ passa avec ses apôtres, après l'institution du sacrement adorable. Lorsque je vais prendre mon repos, je me représente Jésus-Christ qui ne prenait le sien que pour prendre de nouvelles forces pour la gloire de son Père, ou bien je me représente que mon lit est bien différent de la croix sur laquelle Jésus-Christ se coucha comme un agneau en offrant à Dieu son esprit et sa vie ; ensuite je m'endors en disant ces paroles de Jésus-Christ sur la croix : «Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains».

«Le curé ne pouvant se lasser d'admirer tant de lumière dans une jeune villageoise, lui dit : «O Dorothee, que vous êtes heureuse ! que de consolations n'avez-vous pas dans votre état ! »

- «Il est vrai que j'ai des consolations dans le service de Dieu ; mais je vous avoue que j'ai bien des combats à soutenir : il me faut faire de grandes violences pour supporter les railleries de ceux qui se moquent de moi et pour surmonter mes passions qui sont très vives. Si le bon Dieu me fait des grâces, il permet aussi que j'aie bien des tentations. Tantôt je suis dans le chagrin , tantôt le dégoût pour la prière m'accable».

- «Que faites-vous, lui dit le curé, pour surmonter vos répugnances et vos tentations ? »

- «Lorsque je suis, lui dit-elle, dans les tortures de l'esprit, je me représente le Sauveur au jardin des Olives, abattu, torturé et affligé jusqu'à la mort ; ou bien, je me le représente délaissé et sans consolation sur la croix et, m'unissant à Lui, je dis aussitôt ces paroles qu'Il prononça lui-même dans le jardin des Olives : «Mon Dieu, que votre volonté soit faite !» Quant à mes tentations, lorsque je me sens quelque attrait pour certaines compagnies, pour les veillées, les danses ou les divertissements dangereux, ou bien lorsque j'ai de violentes tentations de consentir à quelque péché, je me représente Jésus-Christ qui me dit ces paroles : «Eh ! quoi, ma fille, veux-tu donc Me quitter pour te livrer au monde et à ses plaisirs ? Veux-tu me reprendre ton cœur pour le donner à la vanité et au démon ? N'y a-t-il pas déjà assez de personnes qui m'offensent ? Veux-tu te mettre de leur parti et abandonner Mon service ? » Aussitôt, je lui réponds du fond du cœur.

- « Non, mon Dieu, jamais je ne Vous abandonnerai, je Vous serai fidèle jusqu'à la mort ! Où irais-je, Seigneur, en Vous quittant, puisque Vous avez les paroles de la vie éternelle ? » Ces paroles me remplissent dans le moment de force et de courage. «Dans les conversations que vous avez avec vos compagnes, lui dit le curé, de quoi vous entretenez-vous ? »

- «Je les entretiens des mêmes choses dont j'ai pris la liberté de vous parler ; je leurs dis de se proposer Jésus-Christ pour modèle dans toutes leurs actions, de se souvenir dans leurs prières, dans leurs repas, dans le travail, dans les conversations, dans les peines de la vie, comment Jésus-Christ se comporterait lui-même dans ces occasions, et de toujours s'unir à ces divines intentions ; je leur dis que je me sers de cette sainte pratique et que je m'en trouve bien, qu'il n'y a rien de plus grand et de plus noble que de vouloir suivre et imiter Jésus-Christ, et qu'il n'y a rien de si doux que de servir un si bon Maître ».

«Oh ! heureuse l'âme, conclut M. Vianney, qui a pris Jésus-Christ pour son guide, son modèle et son bien-aimé ! Que de grâces, que de consolations qui ne se trouvent jamais dans le service du monde ! Voilà, mes frères, les consolations que vous auriez si vous vouliez vous donner la peine de bien élever vos enfants et leur inspirer, non pas la vanité et l'amour des plaisirs du monde, mais de prendre Jésus-Christ pour modèle dans tout ce qu'ils font. Oh ! les enfants heureux ! Oh! les parents chéris de Dieu ! »

Puis il ajoute : «Ce n'est pas seulement pour nous racheter que Jésus-Christ est venu, mais encore pour nous servir d'exemple. Il nous dit : «Je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez ce que vous voyez que J'ai fait». Lorsque saint Jean baptisait Jésus-Christ au Jourdain, il entendit le Père éternel qui dit : «Voici Mon fils bien-aimé, écoutez-le». Il veut que nous écoutions ses paroles et que nous imitions ses vertus. Il ne les a pratiquées que pour nous montrer ce que nous devons faire. Puisque les chrétiens sont des enfants de Dieu, ils doivent marcher sur les traces de leur maître qui est Jésus-Christ lui-même. Saint Augustin nous dit qu'un chrétien qui ne veut pas imiter Jésus-Christ, ne mérite pas le nom de chrétien. Il nous dit dans un autre endroit : L'homme est créé pour imiter le Fils de Dieu qui s'est fait homme afin de se rendre visible et que nous puissions marcher sur ses pas ; au jour du jugement, nous serons examinés pour voir si notre vie a été conforme à celle de Jésus-Christ, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Tous les saints qui sont entrés dans le Ciel n'y sont entrés que parce qu'ils ont imité Jésus-Christ. Un bon chrétien doit donc imiter sa charité» envers Dieu et envers le prochain, sa pauvreté et son détachement des choses de la vie, sa douceur et son humilité, sa patience et sa prière. «Pères et mères, formez vos enfants sur ce beau modèle, proposez-leur souvent les vertus de Jésus-Christ pour exemple».

CHAPITRE XI

LE MOBILIER DE LA FAMILLE CHRÉTIENNE

La famille chrétienne est un temple fait de la main de Dieu. Elle est l'ouvrage du Christ rédempteur qui l'a restaurée et cimentée de son sang ; Il l'a reconstruite sur le granit de l'unité et de l'indissolubilité ; Il lui a donné pour lois constitutives l'autorité, le respect et l'amour.

La famille chrétienne est un temple fait à l'image des trois Personnes divines : on y voit briller l'unité dans la trinité ; la sainte concorde qui unit les trois Personnes dans une seule substance, réunit le père, la mère et les enfants en un même cœur et une même âme. La famille chrétienne est un temple où Dieu est présent par la sainteté et l'immutabilité de ses lois, par sa Providence et en vertu de ses promesses. Les pierres qui composent ce temple, intelligentes et libres, doivent reconnaître leur auteur, se confier en lui et l'aimer.

Un temple a son mobilier sacré, qui parle aux sens et élève l'âme à Dieu. Le mobilier de la famille chrétienne, c'est l'image de Jésus-Christ notre Seigneur, l'image de la Mère de Dieu et la nôtre, l'image des saints, nos frères et nos intercesseurs, le vase qui renferme l'eau bénite par les prières de l'Église.

I. Ayez «UN BEAU CRUCIFIX», disait le Saint Curé d'Ars : c'est le signe de la religion d'une famille.

«En entrant dans une maison, je cherche des yeux, tout autour, le signe de notre Rédemption. Si je ne le trouve point, je ne puis ni empêcher de déplorer le malheur de cette maison, et je pense quelle est habitée par des gens qui ne sont plus chrétiens que de nom.

«Ne laissez donc point votre maison sans ce signe divin, afin que tous ceux qui entrent puissent reconnaître que vous êtes disciples d'un Dieu crucifié et que vous en faites profession publique».

Ayez «UN BEAU CRUCIFIX» c'est une continuelle et vivante prédication. «De temps à autre, portez sur Lui vos regards, faites une petite réflexion sur ce que Jésus-Christ a souffert pour vous et combien Il vous a aimés».

Vous avez besoin de consolation, de générosité, de force... «Un regard sur le crucifix» suffira «souvent à adoucir les peines les plus profondes et les plus douloureuses, à vous faire faire les sacrifices les plus grands et pratiquer les vertus les plus sublimes».

Vous êtes tentés... Aurez-vous «le courage de satisfaire une passion, quelle qu'elle soit, en voyant un Dieu cloué sur une croix?»

Vous êtes sur le point de plier sous le fardeau de l'épreuve... Trouverez-vous «vos souffrances trop grandes, en considérant un Dieu dont le corps est tout en lambeaux par les coups qu'il a reçus dans sa flagellations».

Le devoir vous semble un joug bien lourd à porter... Mais «qui pourrait trouver difficile la pratique de la vertu, en voyant un Dieu qui n'a rien commandé qu'il n'ait commencé à le pratiquer lui-même ? «Oh ! que la présence et la vue d'un crucifix est salutaire !»

II. «Ne laissez jamais vos maisons sans une REPRÉSENTATION DE LA SAINTE VIERGE. En voyant l'image de cette bonne Mère priez-la de vous recevoir, vous et votre famille sous sa sainte protection.

«Quand on aime quelqu'un, on s'estime heureux d'en avoir quelque objet à titre de souvenir. De même si nous aimons la Sainte Vierge, nous devons nous faire un honneur et un devoir d'avoir dans nos maisons quelque une de ses images, qui de temps en temps nous rappelle notre Mère du Ciel. Nous lisons dans la vie de saint Jean Damascène que l'Empereur avait conçu contre les images une telle aversion, qu'il avait commandé, sous peine de mort, de les détruire ou de les brûler. Saint Jean aussitôt se mit à écrire que l'on devait avoir des images et les honorer. L'empereur fut tellement irrité contre le saint, qu'il lui fit couper le poignet pour l'empêcher d'écrire. Le saint alla se prosterner devant une image de la Sainte Vierge en lui disant : «Vierge sainte, je viens vous demander la main que l'on m'a coupée, parce que je voulais soutenir l'honneur que l'on rend à vos images ; je

sais que vous êtes assez puissante pour me la rendre».

Cette prière achevée, il s'endormit, et pendant son sommeil, il vit la Sainte Vierge ; elle lui dit que sa prière était exaucée. Quand il s'éveilla, il trouva sa main parfaitement rattachée au bras ; seulement Dieu lui avait laissé, à l'endroit où elle s'était rejointe à son bras, une petite raie rouge, pour le faire se souvenir de la grâce que la Sainte Vierge lui avait obtenue. Par ce miracle, elle voulut montrer combien lui est agréable l'honneur que l'on rend à ses représentations, c'est-à-dire à ses images. «Quand vous considérez l'image» de la Sainte Vierge, «pensez aux vertus qu'elle a pratiquées», à sa pureté virginale, à son ardent amour de Dieu, à sa mort bienheureuse et demandez-lui qu'elle daigne vous obtenir la grâce de l'imiter.

III. Ayez «QUELQUES IMAGES» DES SAINTS, et «tenez-les, avec le crucifix, pour le plus bel ornement et l'honneur de vos maisons».

« Ces images nous instruisent.

« Elles semblent quelquefois nous montrer les choses dans leur réalité et souvent nous frappent presque aussi fortement que les choses mêmes qu'elles représentent.

«D'ailleurs le bon Dieu, pour nous montrer combien le respect que nous leur portons lui est agréable. s'est servi d'elles pour faire quantité de miracles.

«Il ne faut souvent qu'un regard sur un tableau pour nous toucher et nous rappeler les vertus qu'ont pratiquées les saints pendant leur vie. Parcourez, par exemple, les tableaux de cette église et vous verrez que la moindre réflexion vous donnera l'heureuse pensée de mieux faire et de vous convertir. Si vous regardez le tableau de saint Jean-Baptiste, tout aussitôt votre esprit se transporte dans son désert où vous le voyez nourri et servi par les anges, livré à toutes sortes de pénitences. Ne vous semble-t-il pas le voir, lorsqu'on lui tranche la tête ? Ne vous semble-t-il pas voir le bourreau devant Hérode prêt à remettre cette tête à la fille impudique ?

- Si vous voyez saint Laurent, ne pensez- vous pas de suite à tous ses tourments ? Ne croyez-vous pas l'entendre dire au bourreau : « Tournez-moi de l'autre côté, je suis assez brûlé de ce côté-ci». Voyez saint Sixte, notre bon patron : que vous dit son tableau ? Vous recevez ainsi des leçons de foi, de courage chrétien, de pénitence et d'amour de Dieu

IV. Ayez UN BÉNITIÈRE dans vos maisons et de l'eau bénite dedans. Dès les premiers siècles, la bénédiction de l'eau était faite par l'évêque assisté d'un prêtre et d'un diacre.

L'eau bénite a la vertu «de mettre en fuite les démons, de chasser les maladies, de conjurer les embûches cachées de l'ennemi et tout ce qui pourrait nuire à la conservation ou au repos de ceux qui habitent la maison, de réconcilier avec Dieu les pêcheurs repentants qui implorant sa miséricorde» ; et les anciens historiens, aussi bien que les Pères de l'Église, rapportent une foule de miracles opérés par le moyen de cette eau devenue vraiment efficace par les prières liturgiques.

Prenez-en le matin en vous levant, le soir en vous couchant ; jetez-en sur les malades, aspergez-en votre maison en cas de tempête.

QUATRIÈME PARTIE

Enfants, maîtres et serviteurs.

CHAPITRE PREMIER

DEVOIRS DES ENFANTS ENVERS LEURS PARENTS

Le droit sur les créatures et le suprême pouvoir sur elles n'appartiennent qu'au Créateur ; par conséquent, à proprement parler, il n'appartient qu'à Dieu d'être honoré. Si Dieu nous ordonne d'honorer nos parents et nos supérieurs, c'est parce qu'Il leur transmet, en une certaine mesure, Ses propres droits, mais seulement autant qu'ils en usent d'accord avec Ses commandements.

«Honorez vos parents, dit le Saint-Esprit et les bénédictions de Dieu seront sur vous». Eccli., III, 9.

C'est ce qu'exprime à son tour le Saint Curé d'Ars en disant : Heureuses les familles dont les enfants honorent les parents comme il est juste ; elles sont «de petits paradis» sur la terre, car tout s'y meut dans l'ordre et sous le regard de Dieu .

Et il ajoute : Enfants, voulez-vous la suprême bénédiction du Ciel ? Soyez soumis à vos parents. Le quatrième commandement ne vous est fait par le bon Dieu que pour vous rendre heureux en ce monde et dans l'autre.

Mais en quoi consiste «l'honneur» que nous devons à nos parents ?

Saint Thomas (2. 2. q. 101, a. 1) répond avec la sainte Écriture (Eccli., III, 9) : cet «honneur» consiste à les aimer, à les respecter, à leur obéir et à les assister.

Enfants, «aimez vos parents, vous rappelant qu'après Dieu, c'est à eux que vous devez la vie».

L'amour filial est ce sentiment, cette force intérieure qui fait que les enfants ressentent la tristesse comme la joie de leurs pères et mères, qu'ils leur souhaitent et leur procurent tous les biens et toutes les consolations dont ils sont capables, aux dépens même de leur profit personnel ; que victimes parfois de traitements inhumains, ils restent inaccessibles à la haine, à l'indignation, et gardent inaltérable leur dévouement ; qu'ils se reprocheraient comme un crime d'accueillir la pensée de la mort des leurs pour se délivrer de vexations injustes ou entrer en possession d'un riche héritage.

Enfants, «respectez vos parents», car ils sont vos supérieurs : la paternité, en eux, est un reflet de la paternité et du domaine de Dieu.

Or, «montrer du respect» n'est pas une vaine formule : c'est se lever ou se découvrir devant son père et sa mère, les saluer, leur parler avec déférence, avoir en leur présence un air soumis, excuser leurs défauts, compatir à leurs infirmités, leur donner des signes non équivoques de bienveillance et pénétrer tous ces actes d'une humilité sincère.

Enfants, «obéissez à vos parents, de bon cœur et non en murmurant», car ils sont députés de Dieu pour vous conduire et vous gouverner.

L'obéissance consiste à soumettre son jugement et sa volonté au jugement et à la volonté de son père et de sa mère, tant qu'on le peut sans péché, et cela sans contrainte, par conviction et librement.

L'obéissance n'est pas le but final de l'éducation ; mais elle est le moyen indispensable d'atteindre le but temporel et éternel visé par l'éducation.

L'obéissance assouplit la volonté ; elle donne la force de dominer et soi-même et ses mauvaises inclinations, de vaincre la paresse, de résister aux tentations ; elle inspire le courage de remplir les devoirs les plus difficiles. Acquis dès l'enfance, elle forme pour toute la vie à la discipline et à l'énergie sans lesquelles l'ordre domestique ne saurait être durable.

Enfants, assistez vos parents en cas de nécessité. «Ils ont tout fait pour vous. N'est-il pas juste d'en avoir soin, de les soulager dans leurs misères ou de les consoler dans leurs chagrins ou maladies et de prier le bon Dieu pour eux ?»

« Aie soin de ton père, dit saint Ambroise (in cap. XIII Lucae), aie soin de ta mère. Tu as pourvu aux besoins de ta mère, mais tu ne l'as pas payée de ses douleurs ; tu ne l'as pas payée des peines qu'elle a endurées pour toi ; tu ne l'as pas payée de la faim qu'elle a soufferte en se privant de manger ce qui aurait pu te nuire, de boire ce qui aurait pu vicier le lait qu'elle te destinait: c'est pour toi qu'elle a jeûné, pour toi qu'elle a mangé ; c'est pour toi qu'elle n'a pas pris la nourriture de son goût, pour toi qu'elle a accepté la nourriture qui ne lui plaisait pas ; pour toi elle a veillé, pour toi elle a pleuré ; et tu la laisserais dans le besoin? O mon fils, quel jugement tu te prépares si tu n'as pas soin de ta mère ! A celle à qui tu dois l'existence, tu dois ce que tu possèdes».

Mais pensez aussi à l'âme de vos parents et que votre piété les assiste jusque dans l'éternité. «Priez pour eux» ; veillez à ce que leurs derniers jours terrestres soient consolés par la réception des sacrements et qu'après leur mort, vos suffrages et le saint Sacrifice de la messe les mettent au plus tôt en possession de la gloire du Ciel.

CHAPITRE II

MAÎTRES ET SERVITEURS. - DEVOIRS DES MAÎTRES ENVERS LEURS SERVITEURS. - DEVOIRS DES SERVITEURS ENVERS LEURS MAÎTRES.

Le domestique, aux âges de foi, tout différent de ce que nous le voyons aujourd'hui, était de la maison, e domo, mieux que cela, de la famille ; il en était, pour ainsi dire, l'enfant puîné ou adoptif. La loi d'égalité et d'amour promulguée par Jésus-Christ avait abaissé les barrières qui le séparaient du maître, sans toutefois les supprimer. Obéissance digne, commandement humble et ferme, respect mêlé de reconnaissance, échange de services et de bienfaits, attachement réciproque, étaient les caractères de ces relations créées par l'Évangile et entretenues par la vie quotidienne, car les habitudes de la famille, la prière et la lecture des livres saints en commun, la pratique des actes pieux rappelaient sans cesse au domestique et au maître les devoirs de la fraternité chrétienne.

Le jeune domestique avait vu grandir les enfants et en avait été comme le compagnon ; dévoué à tous leurs intérêts, il était heureux et fier de vivre et de mourir sous le toit de ses maîtres.

Sous l'action de l'Évangile, la domesticité était devenue une profession sociale honorable et méritoire ; elle jouissait de l'estime de l'Église qui, plusieurs fois, mit des domestiques sur les autels.

Aujourd'hui, elle n'a plus que le caractère d'une industrie. Les domestiques ne sont plus attachés à la personne ; ce sont de simples manoeuvriers à gage. Étrangers aux sentiments de résignation surnaturelle et d'obéissance à la volonté de Dieu, ils détestent ou méprisent leur condition et ne cherchent qu'à exploiter des maîtres dont ils envient les jouissances et haïssent l'autorité. Les maîtres, de leur côté, ne tendent qu'à tirer le plus de services qu'ils peuvent de leurs salariés et ont souvent des exigences injustes et déraisonnables. Les liens de l'affection mutuelle ont été brisés par le souffle satanique des révolutions.

Le Saint Curé d'Ars le savait, lui qui vivait au lendemain de cette société si profondément bouleversée et presque détruite par les événements de 1789, et il avait sous les yeux les épaves qu'avait accumulées la tempête. Il cherche, pour sa part, à relever les ruines en donnant aux maîtres et aux serviteurs les conseils qui suivent.

§1. - Devoirs des maîtres envers leurs serviteurs.

1° «Les maîtres doivent prendre les mêmes soins de leurs domestiques que de leurs enfants, en se rappelant ce que dit saint Paul : que «s'ils n'ont pas soin de leurs domestiques, ils sont pires que des païens» et ils seront punis plus sévèrement au jour du jugement.. Vous devez traiter vos domestiques, non comme des esclaves, mais comme des enfants et des frères, en avoir soin dans leurs maladies, les aider à sauver leurs âmes qui ont coûté tant de tourmente à un Dieu fait homme pour nous, user de tout votre pouvoir pour leur faire aimer Dieu». Cette obligation vous est imposée par le quatrième commandement. Ah ! si vous l'observiez bien, «le ciel ne descendrait-il pas sur la terre par la paix et le bonheur que vous y goûteriez ?» car Dieu ne nous a imposé sa loi que pour nous rendre heureux même dès ce monde .

2° Les maîtres doivent instruire ou faire instruire leurs domestiques des vérités et des devoirs de la religion, les reprendre et les corriger.

« Mon Dieu ! que d'âmes se perdent, dont les maîtres et maîtresses rendront compte au grand jour !

«Je lui paie ses gages, me direz-vous, c'est à lui à se faire instruire, je ne le prends que pour travailler ; il ne gagne pas seulement ce que je lui donne.

- Vous vous trompez : le bon Dieu vous a confié ce pauvre enfant, non seulement pour vous aider à travailler, mais encore pour que vous l'aidiez à sauver son âme. Hélas ! un maître et une maîtresse peuvent-ils bien vivre tranquilles en voyant leurs domestiques dans un état de damnation ? Mon Dieu ! que la perte d'une âme leur est peu à cœur.

«Un maître ou une maîtresse devraient prendre autant de précautions pour instruire ou faire instruire leurs domestiques que leurs enfants, pendant tout le temps qu'ils sont à leur service... Vous leur tenez lieu de père et de mère : c'est à vous que Dieu s'en prendra. Hélas ! si tant de pauvres domestiques n'ont point de religion, ce malheur vient en grande partie de ce qu'ils ne sont pas instruits. Si vous aviez la charité de les instruire, en leur faisant connaître ce qu'ils doivent faire pour se sauver : les devoirs qu'ils ont à remplir envers Dieu, envers le prochain et envers eux-mêmes, quelles sont les vérités de notre sainte religion qu'il faut absolument savoir, vous leur feriez ouvrir les yeux sur leur malheur. Que de remerciements ils vous feraient pendant toute l'éternité, en vous disant qu'après Dieu, c'est à vous qu'ils sont redevables de leur bonheur ! Mon Dieu ! peut-on laisser périr des âmes si précieuses qui ont tant coûté à Jésus-Christ pour les racheter.

«Mais me direz-vous, cela est bon à dire. Si on veut leur parler de religion, il y en a qui ne vous écoutent pas seulement, ou bien ils se moquent de vous.

- Cela n'est que trop vrai. Il y en a quelques-uns qui sont assez malheureux pour ne pas vouloir ouvrir les yeux sur leur état ; mais ce n'est pas tous : il y en a aussi qui sont bien contents de se faire instruire. Il faut les prendre avec douceur, en vous rappelant que quand vous croiriez que cela ne vous servira de rien, vous en serez tout autant récompensés que si vous en aviez faits des saints». Et puis, soyez-en sûrs, «tôt ou tard, ils se rappelleront ce que vous leur aurez appris, ils en profiteront et ils prieront le bon Dieu pour vous».

En ce qui concerne le devoir de la correction, le Saint s'exprime ainsi :

«Hélas ! Combien de maîtres et de maîtresses sont témoins que leurs domestiques ne font la prière ni le matin ni le soir, ne prennent peut-être pas même de l'eau bénite, et ne leur disent rien ou se contentent de penser : voilà un domestique qui n'a pas grande religion ! mais sans aller plus loin. Pourvu qu'ils fassent bien votre ouvrage, vous êtes contents. O mon Dieu, quel aveuglement ! qui pourra jamais le comprendre ?

«Les maîtres doivent être très vigilants envers leurs domestiques. S'ils en ont quelques-uns qui soient libertins en paroles, la charité doit les porter à les reprendre deux ou trois fois avec bonté ; mais, s'ils continuent, vous devez les chasser de chez vous sinon vos enfants ne tarderont pas à leur ressembler. Disons même : un domestique de cette espèce est capable d'attirer toutes sortes de malédictions sur une maison».

Au jugement particulier, «le démon qui a travaillé toute notre vie à notre perte, présentera à Jésus-Christ un livre où seront écrits tous les péchés que nous aurons fait commettre aux autres... Hélas ! Que vont devenir ces maîtres et ces maîtresses, qui ont tant de fois fait manquer la prière à leurs domestiques, crainte de perdre un moment pour leur travail ? Que de messes n'ont-ils pas fait manquer à leurs bergers ! Que de vêpres, que d'instructions, que de catéchismes, que de sacrements leurs gens n'ont pas fréquentés, faute de leur donner du temps ! Combien de fois ne les ont-ils pas fait travailler le dimanche et ne se sont-ils pas moqués d'eux lorsqu'ils faisaient quelques pratiques de religion, et quelquefois même ne les ont-ils pas empêchés de les faire ?

3° «Un maître ou une maîtresse qui a des domestiques NE DOIT PAS PASSER UN JOUR SANS PRIER LE BON DIEU POUR EUX. Je suis persuadé qu'il y en a qui n'ont peut-être jamais prié le bon Dieu pour leurs domestiques.

- Je n'y ai même jamais pensé.

- Vous êtes bien à plaindre et digne de la dernière confusion. Si un domestique ne doit pas manquer de prier pour ses maîtres, un maître, une maîtresse lui doivent la même chose, et encore plus, parce que le domestique n'est pas chargé de l'âme de son maître, au lieu que le maître est chargé de l'âme de son domestique. Mon Dieu ! Que de personnes ne connaissent pas leur devoir ! » et sont coupables devant vous d'ignorance et des suites de cette ignorance.

4° Les maîtres et maîtresses DOIVENT ÊTRE JUSTES ENVERS LEURS DOMESTIQUES, sinon, ce sont «des voleurs».

«Combien ne donnent pas tout ce dont ils sont convenus avec leurs domestiques ? qui, voyant arriver la fin de l'année, font tout leur possible pour les faire partir afin de n'avoir pas à les payer ? Si une bête vient à périr malgré les soins de celui qui en était chargé, ils lui en retiendront le prix sur son gage, de sorte que le pauvre enfant aura travaillé toute l'année, et, au bout de ce

temps, se trouvera sans rien. Combien encore ayant promis de la toile, la feront faire ou plus étroite, ou de plus mauvais fil, ou même la feront attendre plusieurs années, jusqu'au point qu'il faut les appeler en justice pour les obliger à payer ?...» Hâtez-vous de rendre ce que vous reprenez injustement ou si vous ne le pouvez de suite, «travaillez au moins de toutes vos forces à vous mettre en état» de vous acquitter au plus tôt.

Le Saint invite les maîtres et maîtresses à faire, avant chacune de leurs confessions, un sérieux examen de conscience sur leurs devoirs d'état : «Avez-vous eu soin, leur demande-t-il, d'instruire ou de faire instruire vos domestiques ? les avez-vous fait assister au catéchisme ? N'avez-vous rien négligé pour leur apprendre les moyens nécessaires pour se sauver ? Ne les avez-vous pas laissés dans une ignorance crasse qui, de la mort, les traînera en enfer ? leur avez-vous fait manquer les offices et les instructions ? Avez-vous bien veillé sur leur conduite ? Leur avez-vous bien payé tous leurs gages ? En avez-vous eu soin quand ils étaient malades ? Connaissez-vous parfaitement votre religion pour la leur apprendre ? » Si vous ne remplissez pas tous ces devoirs, vous êtes indignes d'absolution.

§ 2. - Devoirs des serviteurs envers leurs maîtres.

D'accord avec la Révélation, notre Saint les réduit à trois et se borne presque à les énumérer

1° Le respect. - Serviteurs, «regardez vos maîtres comme tenant la place de Jésus-Christ sur la terre, et ne les décriez pas auprès des autres domestiques pour leur donner une mauvaise réputation».

Sans doute le maître et le serviteur sont égaux en Jésus-Christ : enfants adoptifs de Dieu, ils ont la même foi, les mêmes espérances et vivent de la même vie surnaturelle. Mais la filiation divine n'enlève pas l'inégalité des conditions sociales, elle se contente de les sanctifier.

Elle suggère au maître d'aimer son serviteur comme un frère, car le Fils de Dieu, ayant revêtu notre nature, a daigné nous appeler «ses frères».

Elle impose au serviteur de mettre sans rougir son temps, son activité, ses forces à la disposition du maître, de le servir de bon cœur, avec promptitude et déférence comme un bienfaiteur, un croyant et un ami de Dieu, et même de tirer gloire de l'infériorité de sa condition parce qu'elle le rapproche de Jésus-Christ, qui «s'est anéanti et a pris la forme de l'esclave».

2° L'obéissance. - Serviteurs, «votre devoir est d'obéir de bonne grâce et sans murmurer».

«Obéissez à vos maîtres comme au Christ», qu'ils représentent, dit l'Apôtre.

Votre soumission sera plus noble et plus facile et plus douce, si vous considérez que c'est le Christ Jésus et non un homme que vous servez.

Obéissez «dans la sincérité de votre cœur» et non en apparence.

Obéissez, non par crainte, mais «avec affection».

Obéissez, non seulement «en présence» de vos maîtres mais partout et toujours, qu'ils vous voient ou non.

Obéissez, non pour gagner leurs faveurs, mais pour plaire à Dieu dont vous faites la volonté en accomplissant la leur. Obéissez eu vue de la récompense éternelle que le Seigneur décernera à quiconque l'aura bien servi.

Vous péchez si vous n'obéissez pas «lorsque vos maîtres vous envoient aux offices et aux catéchismes» ; si par indocilité, négligence de vos devoirs, esprit de révolte et d'entêtement, vous les provoquez à la colère ; si vous résistez à des ordres justes et formels ; si vous obéissez en des choses illicites.

3° La fidélité. - Serviteurs, soyez «fidèles» à vos maîtres, «soignez leur bien comme le vôtre propre, ne perdez pas votre temps», ne dérobez rien, ne laissez rien dérober. C'est à cette fin que l'on vous a loués et que l'on vous paie vos gages ; vous manquerez strictement à la justice en ne remplissant pas votre devoir.

Si vous employez le temps à votre profit ou au profit des autres, si vous quittez vos maîtres avant l'époque convenue et sans raison suffisante, si par votre incurie vous leur causez quelque dommage, si vous leur volez des aliments de prix, si vous faites l'aumône avec leur bien et sans leur consentement au moins présumé, si, trouvant vos gages insuffisants, vous vous compensez de vos propres mains, si vous trahissez les secrets de la famille, vous blessez à la fois la justice et la fidélité et vous êtes tenus à restitution.

«Montrez donc en toutes choses, vous dit l'Apôtre une fidélité parfaite, afin de faire honneur à la doctrine de Dieu, notre Sauveur».

Le Saint relève ensuite à leurs propres yeux la condition des serviteurs, en leur montrant combien elle est avantageuse pour le Ciel.

«Vous êtes obligés, pendant toute l'année, de travailler à des ouvrages bien pénibles... Oh ! que de trésors vous amasseriez si, au milieu de vos peines, vous aviez la précaution d'élever votre cœur vers le bon Dieu, en lui disant : «Mon bon Jésus, j'unis mes peines à Vos peines, mes souffrances à Vos souffrances, faites-moi la grâce que je me trouve toujours content dans l'état où Vous m'avez placé. Je bénirai Votre saint nom en tout ce qui m'arrivera. » Si vous vous comportiez de cette manière, toute votre misère, tous vos travaux deviendraient comme autant de fruits très précieux que vous présenteriez au bon Dieu à l'heure de votre mort.

«Supportez» avec patience «la mauvaise humeur de ceux qui vous occupent, offrez vos peines et les mauvais temps que vous endurez dans la seule vue de plaire à Dieu et de sauver votre âme ; ayez soin de renouveler de temps en temps vos intentions dans votre travail, priez Dieu de le bénir ; dites-Lui souvent : «Ayez pitié de moi !

Venez à mon secours ; mon Dieu, je ne veux rien faire que ce qui peut Vous plaire». Toutes ces prières ne vous dérangeront en rien dans vos travaux, et «vous marcherez» à grands pas vers le Ciel.

NIHIL OBSTAT Belley, le 7 Décembre 1920. Mgr H. PERRETANT, Sup, V. G. Cens. lib.	IMPRIMATUR : Mgr SANVERT, V. G. Belley, le 18 Décembre 1922.
---	--

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
PREMIÈRE PARTIE Le Mariage.	1
CHAPITRE I.	1
- § 1. Nature et effets du Sacrement de mariage.	1
- § 2. Des empêchements de mariage.	2
- § 3. Dispositions nécessaires pour bien recevoir le sacrement de mariage.	3
CHAP. II.	
- § 1. De la vocation au mariage.	3
- § 2. De la virginité chrétienne et du célibat religieux.	3
CHAP. III.	
- § 1. De la préparation éloignée au mariage.	5
- § 2. Des fiançailles Ou préparation prochaine.	6
CHAP. IV. - La célébration du mariage.	6
DEUXIÈME PARTIE Les époux, leurs devoirs.	7
CHAP. I. - La chasteté conjugale.	7
CHAP. II. - Autres devoirs communs aux époux.	9
CHAP. III. - Devoirs particuliers à chaque époux.	10
TROISIÈME PARTIE Les Parents.	11
CHAP. I. Premiers devoirs de la mère.	11
- § 1 La mère avant la naissance de son enfant.	11
- § 2. Le saint baptême ; parrains et marraines.	11
- § 3. La mère et son petit enfant.	12
CHAP. II. - Les parents doivent connaître leur religion.	13
- § 1. Par qui ont été composés l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres.	14
- § 2. Explication du symbole.	14
- § 3. Des commandements de Dieu et de l'Eglise.	15
- § 4. Des actes de foi, d'espérance et de charité.	15
- § 5. Des sacrements.	15
CHAP. III. - Responsabilités des parents.	16
CHAP. IV. - Les parents doivent à leurs enfants l'instruction.	17
CHAP. V. - Les parents doivent à leurs enfants la vigilance.	20
CHAP. VI. - Les parents doivent à leurs enfants la correction.	24
- § 1. «Le troisième devoir des parents est de corriger chrétiennement leurs enfants».	
- § 2. Le Saint appelle ensuite l'attention des parents sur quelques points particuliers.	
CHAP. VII. - Les parents doivent à leurs enfants le bon exemple	26

- §1. Les bons exemples des parents sauvent les enfants, les mauvais exemples les perdent.	
CHAP. VIII. - Les parents doivent prier pour leurs enfants.	29
CHAP. IX. - Les parents doivent aimer leurs enfants.	30
CHAP. X. - Jésus-Christ, modèle de l'éducation.	32
CHAP. XI. - Le mobilier de la famille chrétienne	34
QUATRIÈME PARTIE. Enfants, maîtres et serviteurs.	35
CHAP. I. Devoirs des enfants envers leurs parents.	35
CHAP. II. – Maîtres et serviteurs.	36
- § 1. Devoirs des enfants envers leurs parents.	36
- § 2. Devoirs des serviteurs envers leurs maîtres	38